

Rapport annuel —2023

de la Commission
d'enrichissement
de la langue française

aéropon
araignée
cécibut,
chimie c
clinique
comoda
coup d'envoi, déphirogène, di
pédagogique, dynamique littor
acheter, géomarquage, guerre
icône de la mode, NAPI (non a
ici), NINA (ni ici, ni ailleurs), on
photovoltaïque, orphelin d'enf
paraathlète, planchodrome, vé

Préface

Enrichir la langue française afin que chacun, quelle que soit sa situation – entreprises et industriels, techniciens, scientifiques ou chercheurs, dans les secteurs privé et public, au travail, dans l’enseignement ou dans les loisirs... – puisse disposer d’un vocabulaire français, adapté et actuel, est un défi. Un défi que le dispositif d’enrichissement de la langue française relève depuis plus de 50 ans grâce à quelque 400 experts qui œuvrent à préserver la fonctionnalité de notre langue dans les domaines les plus complexes comme dans ceux du quotidien. La moindre innovation, la plus petite réalité nouvelle ne sont nommées qu’en anglais ? Le dispositif veille à proposer une solution en français. En 2023, il a publié 27 listes de termes et recommandations – exploit inégalé depuis sa création en 1972 –, soit 300 termes dont certains entreront certainement dans notre vocabulaire courant.

Le dispositif accompagne depuis toujours le progrès dans les sciences, avec, notamment cette année, des termes d’astronomie et de spatiologie, de biologie, de chimie ou du nucléaire. Il est aussi un « passeur » qui rend accessibles à chacun d’entre nous les grands enjeux du XXI^e siècle : le numérique et les transitions écologique et énergétique. Des termes français nouveaux, descriptifs, et leurs définitions rédigées à l’attention du plus grand nombre, rendent intelligibles des réalités obscures et complexes, y compris pour la minorité qui maîtrise mieux l’anglais que la plupart de nos concitoyens. Ces termes – **dialogueur pédagogique, infodémie, logiciel traqueur ou plateforme de données**, pour le numérique par exemple ; **accaparement des mers, cadastre solaire, dynamique littorale ou toit réfléchissant**, pour les transitions écologique et énergétique – facilitent notre compréhension de l’actualité et des enjeux contemporains. Ils nous offrent un laissez-passer qui nous permet non seulement d’accéder à des savoirs nouveaux, mais aussi de participer au débat public. Ces termes français font de nous des acteurs éclairés du changement.

La France a accueilli la Coupe du Monde de rugby à XV en 2023 et organise les Jeux olympiques et paralympiques en 2024 : le vocabulaire du sport n’est donc pas en reste et le dispositif est sur les cales de départ, qu’il s’agisse du rugby, des parasports ou de nouveaux sports olympiques : escalade et glisse urbaine. Ces compétitions, au-delà du spectacle et de l’engouement collectif, offrent l’occasion de découvrir des sports et, qui sait ?, peuvent nous donner l’envie de les pratiquer... si nous parvenons à les comprendre. Car la situation est inégale : si le français conserve toute sa place, qu’il convient de conforter, sur les parois d’escalade et les terrains de rugby, dans beaucoup de sports – la glisse urbaine (le *skate*), les parasports, le break et le surf étudiés en 2022 –, un jargon d’initiés, très largement en anglais, rend incompréhensibles les épreuves, les figures et les gestes techniques. Les recommandations du dispositif s’adressent donc aux commentateurs et aux journalistes, et, à travers eux, à l’ensemble des spectateurs, pour que le succès des Jeux soit aussi celui du français et de la francophonie.

Paul de Sinet
Délégué général à la langue française et aux langues de France

- 11 hauts fonctionnaires à la langue française
(→ p. 10)
- 19 groupes d'experts
(→ p. 11)
- Près de 400 experts
(→ Annexe A.4, p. 68)
- 108 réunions de groupes d'experts
(→ p. 29)
- 20 projets de listes et 3 projets de recommandations soumis à la Commission d'enrichissement de la langue française
(→ p. 31)
- 47 néologismes de forme et 17 néologismes de sens
(→ p. 36)
- Des termes choisis en concertation avec les partenaires francophones
(→ p. 16 et p. 38)
- 300 termes, 24 listes et 3 recommandations publiés
(→ p. 36)
- 25,5 % des termes recommandés issus de demandes du grand public
(→ p. 41)
- FranceTerme, une fréquentation en hausse de 50 %
(→ p. 50)
- FranceTerme, un taux de satisfaction globale de 93 %
(→ p. 52)
- 6 nouvelles publications
(→ p. 54)
- Bientôt 12 000 abonnés à l'infolettre
(→ p. 59)

Et un rapport plus court et plus économique en papier avec 82 pages en moins: vous retrouverez la reproduction des 24 listes et des 3 recommandations publiées en 2023 sur le site FranceTerme (→ p. 100).

Sommaire

1 Préface

2 Données clés

7 Le français, l'affaire de tous, ou 50 ans d'enrichissement de la langue française

9 Le dispositif d'enrichissement de la langue française

9 La Commission d'enrichissement de la langue française

10 Le haut fonctionnaire à la langue française

11 Les groupes d'experts ou « collèges »

11 Composition

12 Membres de droit

12 Représentants des directions et des services ministériels, institutions et organismes

12 Personnalités qualifiées

13 Domaines de compétence

14 La vie des collèges en 2023

14 La Délégation générale à la langue française et aux langues de France

15 Administration du dispositif d'enrichissement de la langue française

15 Expertise terminologique

16 Les partenaires du dispositif

16 L'Académie française

16 L'Académie des sciences

16 Les organismes des autres pays francophones

17 Les équipes universitaires de terminologie

17 L'Association française de normalisation (AFNOR)

18 Méthode et travaux

18 Les bases du travail terminologique

18 Les critères retenus pour le choix des termes

18 Les définitions

19 Les recommandations d'usage

19 Le vocabulaire utilisé dans les textes législatifs et réglementaires

20 Terminologie et normalisation

21 Le repérage des termes par les groupes d'experts

21 Approche fondée sur la veille

23 Apport de la boîte à idées de FranceTerme

24 Actualité immédiate ou termes isolés

25 Approche systématique

26 Approche rétrospective

27 La concertation

27 Concertation entre groupes d'experts

28 Concertation avec les services

28 Consultation d'experts extérieurs au dispositif

29	Le travail des experts en réunion
29	La consultation des partenaires
29	La consultation dans les langues romanes et d'autres langues
30	L'examen par la Commission d'enrichissement
31	Les termes soumis à la Commission
31	Nouvelle consultation des partenaires
32	L'étude préparatoire du groupe de travail
32	Les séances plénières de la Commission
34	La validation par l'Académie française
35	Le second examen
35	La validation par le ministre concerné
36	Analyse de termes étudiés et publiés en 2023
36	Des néologismes de forme
37	Des néologismes sémantiques
37	Des termes sans équivalent étranger
38	Le dialogue terminologique en francophonie
41	La contribution du public à l'enrichissement

45 L'implantation des termes

45	Financement participatif
46	Mégadonnées
47	Mot-dièse
48	Les termes recommandés dans les dictionnaires

50 La diffusion des termes nouveaux

50	La publication au <i>Journal officiel</i>
50	<i>FranceTerme</i>
50	Le site
51	Une base de données terminologiques de référence
51	L'enquête de satisfaction 2023
52	Le dialogue avec les internautes
52	Le courrier : des questions de terminologie et de langue
54	La publication de vocabulaires thématiques
55	Sensibiliser les administrations, les milieux professionnels et le grand public
56	La diffusion par les groupes d'experts
57	La diffusion par la DGLFLF
57	Les communiqués et les clins d'œil
59	L'infolettre <i>La Langue s'enrichit</i>
59	L'animation de <i>FranceTerme</i>
59	Les réseaux sociaux
59	Les interventions en public et les participations aux conférences
60	Les rendez-vous dans les médias
61	La diffusion des publications imprimées

Annexes 2023

63	A – Le dispositif
63	A.1 Décret n° 96-602 du 3 juillet 1996 relatif à l'enrichissement de la langue française modifié par décret n° 2015-341 du 25 mars 2015
65	A.2 Liste des membres de la Commission d'enrichissement au 31 décembre 2023
66	A.3 Liste des collèges au 31 décembre 2023
68	A.4 Liste des membres des collèges au 31 décembre 2023
86	A.5 Coordonnées des hauts fonctionnaires chargés de la terminologie et de la langue française
88	A.6 Coordonnées de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France et de la Commission d'enrichissement de la langue française
89	A.7 La procédure
90	B – Les outils – Extrait du <i>Guide des bonnes pratiques</i>
94	C – Les travaux
94	C.1 Calendrier général au 31 décembre 2023
99	C.2 Calendrier des réunions en 2023
100	C.3 Listes des publications au <i>Journal officiel</i>
103	D – La diffusion
103	D.1 Publications relatives à l'enrichissement de la langue française – Catalogue 2023
106	D.2 La diffusion des publications terminologiques en 2023

Le français, l'affaire de tous, ou 50 ans d'enrichissement de la langue française

Le 21 mars 2023, la Délégation générale à la langue française et aux langues de France a organisé, en partenariat avec le Forum francophone des affaires, une rencontre sur la politique conduite en faveur de la langue française dont le dispositif d'enrichissement de la langue française est un pilier. Cette rencontre a été l'occasion de présenter en avant-première le nouveau Rapport au Parlement sur la langue française et de célébrer les 50 ans du dispositif, créé en 1972, dont les premières recommandations remontent à 1973. Le bilan du dispositif, présenté dans le rapport 2022 est, rappelons-le, exceptionnel, avec plus de 9 000 termes recommandés et un réseau permanent de près de 400 experts.

«Ce beau succès a été rendu possible par l'effort de chacun, il est le fruit d'une magnifique aventure intellectuelle et humaine à la fois qui réunit les acteurs de tous âges, de toutes disciplines, représentant les secteurs d'activité les plus divers de tous les champs du savoir, qui ont à cœur non seulement d'équiper la langue française par une extension continue de notre patrimoine lexical, mais surtout d'inventer la langue des réalités nouvelles.» Hélène Carrère d'Encausse, 21 mars 2023.

En présence d'acteurs du dispositif d'enrichissement de la langue française venus en nombre et d'un vaste public, la manifestation a réuni à l'Institut de France des personnalités invitées à débattre de l'importance du droit au français et de la responsabilité collective que nous avons à l'égard de notre langue. La manifestation ouverte par Paul de Sinety, délégué général à la langue française et aux langues de France, Hélène Carrère d'Encausse, Secrétaire perpétuel de l'Académie française, et Frédéric Vitoux, président de la Commission d'enrichissement de la langue française, et clôturée par Xavier Darcos, Chancelier de l'Institut de France, et Rima Abdul Malak, Ministre de la Culture, a été jalonnée par trois temps forts.

MM. Paul de Sinety,
Jean-Marc Sauvé
et Mickaël Vallet,
21 mars 2023



D'abord, Jean-Marc Sauvé, Vice-président honoraire du Conseil d'État, Mickaël Vallet, Sénateur de la Charente-Maritime, Bernard Cerquiglini, Recteur honoraire de l'Agence universitaire de la Francophonie et Pouria Amirshahi, Directeur du campus francophone en Seine-Saint-Denis et ancien député, ont débattu de l'importance d'« un droit au français pour nos concitoyens ». Puis, des représentants des mondes de l'entreprise et des sciences, Xavier Durand, Directeur général de la Coface, Ylias Akbaraly, Président de Redland, Laurent Debros, Secrétaire général du Groupe de la Compagnie fruitière, Nicolas Bordas, Vice-président international de TBWA/Worldwide, et Gérard Brachet, ancien Directeur général du CNES et ancien Président du Comité des Nations unies pour les utilisations pacifiques de l'espace, ont rendu compte de « la langue française, une responsabilité collective ». Enfin, deux personnalités, Jacques Toubon, Ministre de la Culture et de la Francophonie entre 1993 et 1995, et Céline Calvez, Députée de la cinquième circonscription des Hauts-de-Seine, ont témoigné de l'importance de la langue française dans leurs engagements.



Le français, l'affaire de tous,
M. Stève Gentili, président du Forum
francophone des affaires, au 2^e rang,
2^e en partant de la gauche,
Institut de France, 21 mars 2023

Le dispositif d'enrichissement de la langue française

La Commission d'enrichissement de la langue française

Placée auprès du Premier ministre, la Commission d'enrichissement de la langue française (CELF) est la clé de voûte du dispositif interministériel. Sa mission est « de favoriser l'enrichissement de la langue française, de développer son utilisation, notamment dans la vie économique, les travaux scientifiques et les activités techniques et juridiques, d'améliorer sa diffusion en proposant des termes et expressions nouveaux pouvant servir de référence, de contribuer au rayonnement de la francophonie et de promouvoir le plurilinguisme » (art. 11)¹.

Elle est responsable de la publication au *Journal officiel* de toutes les listes de termes qu'elle a examinées et validées.

La Commission, parce qu'elle a pour mission d'assurer le banc d'essai des termes avant leur publication officielle, réunit des personnalités susceptibles de dialoguer avec les experts et de se mettre dans la position des futurs lecteurs et utilisateurs du vocabulaire recommandé, en premier lieu les agents de l'Administration, mais aussi les chercheurs, les scientifiques et le grand public. Les membres de la Commission, bien qu'éminemment compétents dans leur champ d'activité, sont ainsi invités à examiner les définitions et les termes en adoptant le regard profane et intrigué de lecteurs ignorant tout du domaine en question.

Elle est composée de dix-neuf membres : un président ; six membres de droit dont le délégué général à la langue française et aux langues de France, Paul de Sinet, le Secrétaire perpétuel de l'Académie française, l'un des deux Secrétaire perpétuels de l'Académie des

1. Sauf indication contraire, tous les articles cités entre parenthèses renvoient au décret n° 96-602 du 3 juillet 1996, modifié par le décret n° 2015-341 du 25 mars 2015 (voir Annexe A.1).



M. Frédéric Vitoux,
Institut de France,
21 mars 2023

sciences, le représentant de l'Organisation internationale de la francophonie, le président de l'ARCOM, le président de l'AFNOR; et douze personnalités qualifiées nommées par le ministre de la Culture sur proposition des ministres et des autorités désignés par le décret du 3 juillet 1996 (voir Annexe A.1). Elle respecte le principe de la parité entre les hommes et les femmes. Le président de la Commission, Frédéric Vitoux, de l'Académie française, a été reconduit par arrêté de la Première ministre en date du 3 mars 2023. Quant aux personnalités qualifiées arrivant en fin de mandat, la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) poursuit les démarches visant à leur renouvellement.

La Commission s'appuie sur quatre piliers : les hauts fonctionnaires à la langue française, un réseau de groupes d'experts permanents et ad hoc, la DGLFLF, chargée de la coordination, ainsi qu'un réseau de partenaires.

Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) secrétariat de la CELF et coordination du DELF	Commission d'enrichissement de la langue française (CELF) présidée par M. Frédéric Vitoux nommé par le Premier ministre	Partenaires institutionnels membres de la CELF et des collèges – Académie française – Académie des sciences – Association française de normalisation
Hauts fonctionnaires chargés de la terminologie et de la langue française (HFTLF) support et encadrement des collèges créés à leur initiative	19 groupes d'experts ou collèges dans les ministères et des groupes ad hoc	Autres partenaires consultables en tant que de besoin – Belgique, Canada, Suisse – DG Traduction à la Commission européenne – Office québécois de la langue française (OQLF) – Équipes universitaires

Le haut fonctionnaire à la langue française

Ce « haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française » (HFTLF), selon la dénomination du décret, est dans chaque ministère l'interlocuteur privilégié et le relais du délégué général à la langue française et aux langues de France. Nommé par arrêté du ministre concerné, il est chargé de l'ensemble des questions liées à l'emploi et à la promotion de la langue française dans son administration (art. 5). Une lettre de mission détaillant son champ d'intervention, qui va bien au-delà du dispositif d'enrichissement de la langue française, apporte la publicité et l'appui nécessaires aux actions d'un nouveau haut fonctionnaire.

Le HFTLF est l'interlocuteur attitré des services dans son ministère : soit en étant saisi par eux, soit en les saisissant, il fait remonter les besoins terminologiques à la Commission. Il a pour mission d'identifier les experts, de les proposer à la désignation du délégué, et de coordonner leur travail dans le cadre de groupes ministériels. Il participe aux réunions des

groupes d'experts dans les domaines relevant de son ministère, ainsi qu'aux réunions de la Commission au cours desquelles les listes de ses groupes d'experts sont étudiées.

Mouvements parmi les hauts fonctionnaires

- au ministère de la Justice, M^{me} Carine Chevrier, qui succède à M^{me} Catherine Pignon, est secondée par un nouvel adjoint, M. Vincent Chabin;
- au ministère des Armées, la délégation générale à la langue française poursuit le dialogue avec le Secrétariat général du ministère où la procédure de désignation d'un haut fonctionnaire est en cours.

(Voir les Coordonnées des hauts fonctionnaires chargés de la terminologie et de la langue française en Annexe A.5.)

Chaque ministre charge l'un des services de son administration d'assister le haut fonctionnaire pour assurer la logistique et le secrétariat du ou des groupes d'experts, pour veiller à la diffusion des termes publiés et à leur emploi dans son administration, et effectuer l'indispensable promotion du vocabulaire nouveau dans les milieux professionnels concernés.

L'action des hauts fonctionnaires est déterminante pour assurer la bonne marche des travaux des groupes d'experts en veillant à la prise en charge des experts résidant loin de Paris et en dotant les groupes des moyens matériels et techniques adéquats : salles de réunion, organisation de visioconférences, mise à disposition d'espaces numériques de travail... La situation varie d'un ministère à l'autre, ainsi des collèges bénéficient d'un espace de travail en ligne (Droit et Justice) ou de moyens techniques pour la tenue de réunions hybrides ou à distance (Relations internationales, Santé et Affaires sociales, Sport, et collèges du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique).

Les 11 hauts fonctionnaires du dispositif, répartis dans les ministères (15 ministères au 31 décembre 2023), établissent avant le 15 janvier de chaque année un bilan de leur activité au cours de l'année précédente, incluant la diffusion et l'utilisation des termes, expressions et définitions publiés dans leur champ de compétence. Ces bilans des ministères forment la base du présent rapport¹.

Les groupes d'experts ou « collèges »

Composition

Un collège réunit, autour d'un président, des experts recrutés pour leur excellence dans leur domaine.

Le président, nommé sur proposition du haut fonctionnaire à la langue française, est le plus souvent choisi parmi les experts. Chargé d'animer les réunions, il transmet les listes de vocabulaire constituées par son groupe d'experts à la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) et à la Commission. Il est le porte-parole du groupe d'experts, notamment lors de l'examen des termes par la Commission et lorsqu'il s'agit de promouvoir les travaux auprès des professionnels du secteur.

Au sein d'un groupe d'experts, on distingue trois types de participants : des membres de droit, des représentants des services de l'administration, et des personnalités qualifiées (voir la liste nominative des membres des collèges en Annexe A.4).

1. Les bilans annuels sont disponibles à la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (adresse : terminologie.dglflf@culture.gouv.fr).

Membres de droit

Les membres de droit des groupes d'experts représentent les principales instances membres de droit ou partenaires de la Commission :

- le délégué général à la langue française et aux langues de France ou son représentant appartenant à la Mission du développement et de l'enrichissement de la langue,
- le haut fonctionnaire à la langue française,
- un représentant de l'Académie française, appartenant au Service du Dictionnaire,
- un représentant de l'Académie des sciences,
- un représentant d'organisme de normalisation,
- un représentant de l'équipe universitaire chargée des études documentaires pour le groupe d'experts.

Représentants des directions et des services ministériels, institutions et organismes

Les hauts fonctionnaires s'emploient à obtenir l'indispensable participation des services de leur administration aux travaux pour que les besoins de cette dernière en matière de néologie soient bien pris en compte.

Au collège chargé de l'agriculture: Académie d'agriculture de France, Académie vétérinaire de France, Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA), Collège Environnement et Développement durable, Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER).

(Voir la liste complète des membres du collège Agriculture en Annexe A.4.)

Personnalités qualifiées

Il s'agit principalement de professionnels, nommés en raison d'une qualification précise dans un champ de compétence, qui sont tous impliqués dans l'innovation (experts, chercheurs, représentants d'entreprises et d'organisations diverses), ainsi que de journalistes spécialisés et de linguistes (terminologues et traducteurs). Ils ont acquis leur expérience ou exercent leurs fonctions au sein d'organismes publics ou privés, d'universités ou d'entreprises. Si ces personnes participent aux travaux des collèges de manière permanente, d'autres peuvent être conviées ponctuellement pour éclairer l'assemblée sur un point technique particulier.

Au collège chargé de l'agriculture: M^{me} Frédérique Angevin (ingénierie de recherche à la direction scientifique Agriculture INRAE, membre de l'Académie d'agriculture), M. Pierre-Emmanuel Chantry (ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement), M. Jacques Gasquez (directeur de recherches honoraire INRAE, membre de l'Académie d'agriculture), M. Marcel Lejosne (exploitant agricole, membre de l'Académie d'agriculture), M^{me} Nathalie Melik (inspectrice générale de la santé publique vétérinaire honoraire), M. Pierre Morelon (ingénieur de recherches INRAE honoraire), M. Philippe Prové (membre de Végéphyl), M. Kilien Stengel (enseignant-chercheur à l'Université de Tours, administrateur du réseau AGAP).

(Voir la liste complète des membres du collège Agriculture en Annexe A.4.)

L'année 2023 a donné l'occasion d'engager le renforcement de la composition du collège chargé du vocabulaire de l'agriculture, le thème de la pêche étant appelé à être partagé entre plusieurs collèges. Le remaniement de celui chargé de la Défense est toujours suspendu, dans l'attente de la désignation d'un haut fonctionnaire.

Domaines de compétence

- Agriculture
- Aménagement, Habitat et Mobilités
- Automobile
- Biologie
- Chimie et Matériaux
- Culture et Médias
- Défense
- Droit et Justice
- Économie et Finances
- Éducation et Enseignement supérieur
- Énergie nucléaire
- Énergies
- Environnement et Développement durable
- Informatique
- Relations internationales
- Santé et Affaires sociales
- Spatiologie
- Sport
- Télécommunications

Les domaines d'expertise recouvrent les champs d'intervention des ministères, chaque collège ayant un secteur de compétence précis. Il importe que les collèges respectent cette même logique dans le choix des notions qu'ils décident de traiter, afin de limiter tout empiètement sur les domaines relevant d'autres collèges et de maintenir le haut degré de spécialisation des travaux. Les experts de chaque domaine, en raison même de leurs connaissances professionnelles, sont en mesure de juger de l'opportunité de traiter une notion, et d'effectuer le travail terminologique nécessaire. Enfin, les participations croisées entre les collèges de compétences voisines facilitent l'échange d'informations et *in fine* l'attribution des termes à un collège particulier (voir Concertation entre groupes d'experts, p. 27).

Quelques collèges s'appuient sur des sous-groupes permanents ou ponctuels, qui traitent chacun exclusivement de leur secteur de spécialité, ce qui confère a priori une plus grande efficacité aux travaux, tant pour la veille néologique que pour l'étude des termes et des définitions, même si ces formations réduites ne se substituent pas au collège dont elles sont l'émanation.

Ainsi, le collège Aménagement, Habitat et Mobilités délègue à des comités ad hoc l'étude préliminaire des termes de l'aéronautique, de la marine et de l'aménagement urbain. Le collège Énergie nucléaire bénéficie du travail en amont d'un bureau et de trois sous-groupes qui se répartissent la fission nucléaire, la fusion nucléaire et le cycle du combustible. Ces sous-groupes se réunissent en fonction des besoins (douze réunions en tout en 2023) et des navettes avec le bureau du collège, animé par le président, qui prépare les séances plénaires. Ce bureau, qui s'est réuni à cinq reprises en 2023, assure la cohésion des travaux entre les sous-groupes et décide de porter les termes à l'ordre du jour des séances plénaires lorsque les propositions sont suffisamment abouties.

La vie des collèges en 2023

L'aménagement du décret en 2015 a rendu possible le renouvellement permanent des groupes d'experts dont la composition peut être complétée au gré des besoins exprimés, de façon notamment à couvrir des champs insuffisamment explorés ou nouveaux. L'action conjointe des présidents de collège et des hauts fonctionnaires permet de pourvoir les fonctions vacantes tout au long de l'année.

Mouvements parmi les responsables des groupes d'experts

- M. Vincent Chabin, adjoint de la haute fonctionnaire (HFTLF), a pris en charge le secrétariat du collège Droit et Justice,
- M. Patrice Fournier, ancien HFTLF, assure désormais le secrétariat conjoint des collèges Informatique et Télécommunications,
- M. Jean Schwob a démissionné de la présidence du Collège Télécommunications, l'intérim étant assuré par M. Jean-Marie Chauvet, président du collège Informatique,
- M^{me} Frédérique Angevin, experte du collège Agriculture, est appelée à prendre la relève du président, M. Emmanuel Chantry, le 1^{er} janvier 2024,
- La présidence du collège Défense reste vacante depuis le départ du haut fonctionnaire au ministère des Armées, qui l'assurait par intérim.

(Voir la Liste des membres des collèges au 31 décembre 2023 en Annexe A.4.)

D'autre part, le secrétariat – fonction d'autant plus importante que les travaux reposent sur le bénévolat des experts – est toujours sans titulaire dans trois collèges : Aménagement, Habitat et Mobilités, Culture et Médias, Environnement et Développement durable. Pour la majorité de ces collèges, la grande implication du président, de membres ou du haut fonctionnaire pallie en partie l'absence de secrétariat, et c'est tout particulièrement le cas avec le président du collège Aménagement, Habitat et Mobilités, M. Pascal Mignerey. Enfin, l'existence d'un secrétariat du collège Sport reste théorique, le haut fonctionnaire devant effectuer l'intégralité des tâches.

Le renforcement des effectifs de trois collèges est une préoccupation majeure pour le dispositif. D'une part, les groupes d'experts chargés de l'informatique et des télécommunications, dont l'animateur, M. Jean-Marie Chauvet, ne peut s'appuyer que sur un nombre limité de personnalités qualifiées et une représentation insuffisante des services et des organisations du secteur. D'autre part, le groupe Énergies, pour lequel l'identification et le recrutement de nouveaux experts commence à se concrétiser grâce à l'implication du haut fonctionnaire du ministère de la Transition énergétique. Il pourra enfin couvrir le vocabulaire des énergies renouvelables et de la transition énergétique, qui est essentiellement pris en charge par deux collèges historiques : Environnement et Développement durable, et Aménagement, Habitat et Mobilités.

La Délégation générale à la langue française et aux langues de France

Sous l'autorité directe de la ministre de la Culture, la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) oriente et coordonne les politiques publiques visant à garantir l'emploi de la langue française, à promouvoir son usage et à assurer son enrichissement. Elle veille par conséquent à l'application du décret du 3 juillet 1996 relatif à

l'enrichissement de la langue française (voir Annexe A.1). Service d'appui de la Commission d'enrichissement de la langue française (art. 2-6), dont elle assure le secrétariat permanent, la DGLFLF coordonne l'ensemble du dispositif interministériel d'enrichissement de la langue française, et a pour mission de faire connaître au grand public les termes publiés au *Journal officiel* et de favoriser leur appropriation par le plus grand nombre.

Le suivi du dispositif est confié, au sein de la DGLFLF, à la Mission du développement et de l'enrichissement de la langue française qui est chargée de la rédaction, de l'édition et de la diffusion du présent rapport annuel de la Commission (art. 14). Son personnel permanent se compose de six personnes : un chef de Mission, une assistante, trois terminologues et une chargée de mission pour la promotion de la terminologie officielle (voir Annexe A.4). La Mission accueille tout au long de l'année des stagiaires qui sont initiés à la terminologie.

La DGLFLF, qui prend en charge les dépenses de fonctionnement de la Commission (art. 2), apporte un soutien financier aux partenaires institutionnels du dispositif pour leur contribution aux travaux de terminologie et de néologie : l'Académie française pour la participation du Service du Dictionnaire aux travaux du dispositif, et les deux équipes universitaires chargées des recherches documentaires sur les termes étudiés par les groupes d'experts (voir Les équipes universitaires de terminologie, p. 17).

Administration du dispositif d'enrichissement de la langue française

La Mission du développement et de l'enrichissement de la langue suit les réunions des collèges implantés dans les ministères ; elle organise les travaux et les réunions de la Commission et de son groupe de travail.

En 2023, elle a participé à 156 réunions, dont 27 à sa charge : 11 réunions de la Commission, 11 de son groupe de travail, 1 réunion de coordination, 1 conférence, 3 réunions d'un groupe ad hoc.

Expertise terminologique

L'équipe des terminologues de la Mission du développement et de l'enrichissement de la langue participe activement à toutes les réunions du dispositif et, au premier chef, aux travaux de tous les groupes d'experts. Elle offre un soutien méthodologique individualisé aux collèges et, en tant que de besoin, organise des points d'information, en particulier sur les méthodes de travail et sur la diffusion des termes recommandés.

Elle assure l'ensemble des transmissions des listes de vocabulaire aux différents acteurs du dispositif de terminologie (groupes d'experts, correspondants francophones, partenaires techniques et universitaires, Commission, Académie française, ministre intéressé...), de manière à respecter les étapes de la procédure de consultation puis de validation.

De plus, elle tient son rôle d'expert linguistique auprès des collèges, en contribuant à la veille néologique ainsi qu'à la recherche documentaire nécessaire à l'élaboration des listes.

Dans le cadre des travaux de toponymie, qui relèvent du groupe d'experts Relations internationales, la Mission suit les activités de la commission nationale de toponymie du Conseil national de l'information géolocalisée, chargée de contribuer à la conservation et au développement cohérent du patrimoine toponymique de la France.

En complément de son implication dans le dispositif d'enrichissement de la langue française, la Mission est en relation avec plusieurs organismes spécialisés dans la terminologie (dont certains sont partenaires de la Commission). Elle collabore étroitement avec ses homologues du Bureau de la traduction du Canada, de l'Office québécois de la langue française et du centre de terminologie catalane TERMCAT. Elle suit les travaux de normalisation

terminologique menés par l'AFNOR (comité X03A) et par l'ISO (comité TC37). Enfin, la Mission favorise la recherche sur les vocabulaires spécialisés et les anglicismes en accueillant des chercheurs dont les travaux portent sur la terminologie officielle, et contribue à la réalisation de travaux terminologiques ne relevant pas directement du dispositif, notamment dans le champ du « français langue olympique ».

La Mission participe à différentes manifestations sur la terminologie – telle la 19^e Journée scientifique du Réseau panlatin de terminologie (REALITER), qu'elle a organisée dans les locaux du ministère de la Culture –, la néologie ou la lexicographie, et ne manque jamais de promouvoir le dispositif interministériel (voir Les interventions en public et les participations aux conférences, p. 59).

La Mission, dont l'expertise est reconnue, apporte aussi son concours à la réalisation de différents projets. Elle a par exemple été sollicitée par les Compagnons du Devoir et du Tour de France à la recherche d'un nom pour désigner les personnes qui conçoivent, élaborent et mettent en place les bâches, ou par l'association CNCEF France M&A pour l'édition d'un « Vocabulaire des fusions-acquisitions – Guide pour promouvoir l'usage du français ».

Les partenaires du dispositif

Organisé en réseau, le dispositif « travaille en liaison avec les organismes de terminologie et de néologie des pays francophones et des organisations internationales ainsi qu'avec les organismes de normalisation » (art. 1). Il tire sa légitimité de sa concertation avec ses nombreux partenaires.

L'Académie française

Instance de référence pour les questions d'usage de la langue française, l'Académie est membre de droit de la Commission d'enrichissement de la langue française (art. 2-2) et des groupes d'experts. Elle joue un rôle primordial dans l'approbation des termes, expressions et définitions puisque son accord est indispensable (art. 9) pour leur transmission au ministre compétent avant que la Commission ne procède à la publication au *Journal officiel* (voir La validation par l'Académie française, p. 34).

L'Académie des sciences

Conformément au décret, l'un ou l'autre des Secrétaires perpétuels de l'Académie des sciences est membre de droit de la Commission (art. 2-2). Des représentants de l'Académie des sciences sont membres de plusieurs collèges qui traitent d'un vocabulaire à caractère scientifique.

Les organismes des autres pays francophones

Le dispositif entretient une longue collaboration avec les organismes de terminologie des pays francophones et des organisations internationales. La concertation est particulièrement étroite avec l'Office québécois de la langue française (OQLF) et le Bureau de la traduction des Services gouvernementaux du Canada, et se développe pour la Belgique francophone dans le cadre du partenariat avec le « Conseil de la langue française, des langues régionales endogènes et des politiques linguistiques », qui délègue les avis terminologiques à une professeure de l'université de Liège.

L'Organisation internationale de la francophonie (OIF), représentée à la Commission et au groupe d'experts Relations internationales, peut y faire valoir le point de vue linguistique des pays de l'Organisation, tout particulièrement ceux de la francophonie du Sud.

Par ailleurs, le dispositif entretient des relations régulières (échanges d'informations et consultations réciproques à propos de termes divers) avec le département linguistique de langue française de la Direction générale de la traduction (DGT) de la Commission européenne.

Enfin, la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) est en relation avec des terminologues, des traducteurs et des juristes-linguistes du Conseil de l'Union européenne, et les services de terminologie de nombreuses institutions internationales (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, OTAN...).

Les équipes universitaires de terminologie

Deux équipes sont chargées de fournir une assistance documentaire aux collèges du dispositif d'enrichissement de la langue française, dans le cadre d'une convention avec la DGLFLF. D'une part, le Centre de recherche en linguistique appliquée (CeRLA) de l'université de Lyon 2, dont les travaux pour le dispositif sont coordonnés par M^e Julie Makri-Morel; d'autre part, le laboratoire LATTICE (laboratoire Langues, Textes, Traitements informatiques et Cognition) CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle, dont le coordonnateur est M. Benjamin Fagard.

Ces équipes, qui sont interrogées par les groupes d'experts, mais aussi par la DGLFLF au nom de la Commission, sur des termes à l'étude ou susceptibles d'être portés au programme de travail, fournissent un large éventail d'informations : occurrences, extraits de bases de données et de dictionnaires, essentiellement spécialisés, contextes issus de publications scientifiques et techniques... Des représentants des deux équipes participent ponctuellement aux réunions du réseau, ce qui leur permet de mieux identifier les besoins et également d'ajuster leurs études en fonction des spécificités de chaque collège.

L'Association française de normalisation (AFNOR)

L'enrichissement des vocabulaires de spécialité se fait en concertation avec les travaux de normalisation internationale menés au sein de l'AFNOR, membre de droit des groupes d'experts et de la Commission, où cette association se fait représenter par son service de traduction ; en outre, plusieurs autres organismes de normalisation contribuent utilement aux travaux, comme le Bureau de normalisation de l'automobile et le Bureau de normalisation des plastiques et de la plasturgie. L'AFNOR prend part au dispositif, essentiellement au niveau de la Commission – réponse aux consultations et participation aux séances –, tandis que des experts assistent à certaines réunions de collèges, mais cette participation est très faible.

Méthode et travaux

Les travaux du dispositif d'enrichissement reposent sur le partage d'une méthodologie spécifique d'examen des termes : elle est analysée ici étape par étape, depuis le repérage des termes jusqu'à leur parution au *Journal officiel* (voir Annexe A.7).

Les bases du travail terminologique

Les principes terminologiques – priorité donnée aux notions nouvelles, c'est-à-dire aux néologismes, critères de choix des termes, structure des définitions, contenu des notes... – permettent au dispositif interministériel d'aboutir à des travaux de qualité, appelés à valoir comme terminologie de référence pour un grand nombre d'utilisateurs. Ce résultat tient à la nature et à la régularité de la coopération mise en place entre les différents acteurs de ce réseau d'expertise dont la Commission est l'élément central.

Guide des bonnes pratiques à l'usage des experts de la Commission d'enrichissement de la langue française

Année après année, les experts du dispositif et les terminologues de la Délégation ont forgé un ensemble de principes terminologiques de rédaction des fiches. On trouve donc dans ce guide des conseils pour assurer la veille néologique, consulter les partenaires, se concerter entre groupes d'experts, organiser le travail d'une réunion à l'autre, élaborer une fiche terminologique ou répondre à une question de traduction par une recommandation d'usage, etc. (voir Annexe B). Le *Guide des bonnes pratiques*, réédité en 2019, est accessible en ligne et disponible en format imprimé sur simple demande adressée à terminologie.dgflf@culture.gouv.fr.

Les critères retenus pour le choix des termes

Les travaux portent sur l'apparition de notions encore mal connues mais vouées à se répandre et qu'il convient donc de définir et de nommer en français. En matière de néologie, le dispositif respecte quelques critères simples quant au choix du terme :

- sa nécessité ou son opportunité,
- sa pertinence,
- sa clarté par rapport à la notion qu'il doit désigner, l'entrée devant être en adéquation avec la définition,
- sa cohérence par rapport aux termes publiés précédemment,
- enfin, sa conformité au système morphologique et syntaxique du français.

Les définitions

Les listes élaborées par le dispositif ne s'adressent pas uniquement à des spécialistes, contrairement aux définitions des normes techniques. C'est pourquoi la Commission veille à ce que les définitions des termes qu'elle publie au *Journal officiel* soient formulées d'une façon claire et compréhensible pour un large public.

Les recommandations d'usage

Le dispositif peut recourir ponctuellement à une autre forme de publication au *Journal officiel*. Il s'agit de recommandations à caractère plus large, concernant des notions relativement peu spécialisées et pouvant relever simultanément de différents domaines, presque toujours désignées en anglais alors qu'il existe déjà divers équivalents français. Il n'est donc nécessaire ni de les définir avec précision, ni de leur donner un nouvel équivalent. Dans ce cas, au lieu de recommander un terme et sa définition, la Commission d'enrichissement de la langue française rappelle la variété et la richesse du lexique existant et préconise d'en faire usage en toute circonstance.

En 2023, la Commission a examiné trois recommandations à l'initiative du collège Environnement et Développement durable – équivalents français à donner aux acronymes *NIMBY* (*not in my backyard*) et *NIABY* (*not in anybody's backyard*) –, du collège Sport – équivalents français à donner à l'expression *street [sport]* (actualisation d'une recommandation de 2013) – et du collège Relations internationales – équivalent d'*accountability*, qui a finalement donné lieu à une fiche.

Le vocabulaire utilisé dans les textes législatifs et réglementaires

La Commission considère que la mission qui lui est échue ne consiste pas à officialiser les définitions administratives, juridiques ou techniques données par les textes officiels, lorsque ces définitions s'appliquent à des termes d'usage courant.

En revanche, la définition d'un terme, en raison des conséquences administratives ou statutaires de son emploi par l'administration, peut constituer un volet secondaire de l'activité de certains groupes d'experts. Ces groupes peuvent assister les services du ministère concerné qui procèdent à la clarification et à l'harmonisation du langage réglementaire, mais ces travaux ne peuvent prendre le pas sur la mission première du dispositif, qui est de combler les lacunes du vocabulaire spécialisé.

C'est pourquoi les experts doivent parfois procéder à un tri dans les termes étudiés, entre ce qui relève de l'enrichissement du vocabulaire français et ce qui tient de la pure réglementation. Ce tri s'opère pour une bonne part en amont de la transmission des listes à la Commission, les groupes d'experts faisant eux-mêmes le départ, aidés au besoin par les terminologues de la Délégation. Dans certains cas, la Commission, tout en reconnaissant l'intérêt intrinsèque des travaux qui lui sont soumis, juge ne pas devoir les transmettre à l'Académie française.

Filtrage préalable

Les spécialistes du nucléaire sont en permanence confrontés à l'indispensable départ entre enrichissement de leur vocabulaire et description de la gestion des ressources et des installations nucléaires. Ce dernier aspect compte bon nombre de concepts administratifs, comme la **catégorie de déchets radioactifs** (une classe de déchets radioactifs dont le mode de gestion est déterminé en fonction de leur niveau de radioactivité et de la période des radionucléides présents) ou la **décatégorisation de déchets radioactifs** (l'action de déclasser des déchets dans une catégorie de déchets radioactifs entraînant moins de contraintes de gestion que celle dans laquelle ils étaient classés auparavant, en raison de la diminution de leur niveau d'activité). Les experts ont renoncé à soumettre ces deux procédures à l'examen de la Commission d'enrichissement.

La terminologie élaborée pour des motifs administratifs et juridiques peut être diffusée par les canaux propres à chaque administration de rattachement (bulletins d'information, notes et circulaires, bulletin officiel, intranet) et par des publications spécifiques.

Terminologie et normalisation

Les termes recommandés au *Journal officiel* par le dispositif sont des termes normalisés. Le processus complexe d'élaboration et d'adoption des termes, qui réunit un grand nombre d'acteurs et d'institutions constamment à la recherche du consensus, et permet d'officialiser des termes d'usage obligatoire pour les agents des services publics de l'État, est **un processus de normalisation linguistique**.

Il arrive également que, dans certains domaines techniques, les termes traités par le dispositif soient aussi normalisés par des organismes de standardisation. Les textes législatifs ou règlementaires et les marchés publics font référence aux normes. Il importe donc d'harmoniser autant que possible les termes et les définitions entre instances concernées. C'est pourquoi l'AFNOR a toute sa place dans les travaux du dispositif.

Le public visé et les besoins étant différents, les collèges du dispositif et la Commission privilégient toujours la précision technique et, surtout, à l'attention du plus grand nombre, la cohérence et la clarté rédactionnelles, estimant que rien ne s'oppose à ce que les définitions publiées au *Journal officiel* s'écartent, dans leur formulation, des définitions exhaustives à caractère technique contenues dans les normes françaises ou internationales. Un groupe d'experts peut fort bien proposer deux définitions pour un même terme : l'une, calquée sur celle de la norme technique, à l'usage de l'administration concernée, et l'autre, destinée aux non-spécialistes, publiée au *Journal officiel* au titre de l'enrichissement de la langue française. Il convient alors de distinguer nettement deux circuits de diffusion : l'un visant l'administration et le secteur professionnel considéré, l'autre, aussi large que possible, pour les définitions publiées au *Journal officiel*.

Termes normalisés : au *Journal officiel* et dans les normes ISO

Dans le domaine des télécommunications, pour l'anglais *single sign on* (SSO), alors que la norme ISO 20488 retient **signature unique (SSO)**, qu'elle définit comme une «fonction qui permet à un utilisateur de n'utiliser qu'une seule identification (identifiant et mot de passe) pour accéder à plusieurs sites internet ou applications», le dispositif recommande **authentification unique (AU)** et le définit comme une «authentification qui permet à un utilisateur d'accéder à des ressources ou à des services en ligne d'une ou de plusieurs organisations avec les mêmes paramètres d'identification».

Dans le domaine des transports maritimes, la norme ISO 14829 retient **chariot cavalier pour la manutention des conteneurs**, qu'elle définit comme un «équipement de manutention mobile capable d'oeuvrer dans les principales directions de mouvement, déplacement et levage, ne se limitant pas à une trajectoire fixe et dont le dispositif de levage guidé convient au levage et au mouvement horizontal des conteneurs» – c'est-à-dire en décrivant le fonctionnement sans expliciter la fonction –; le dispositif recommande **chariot cavalier**, plus bref, et le définit comme un «portique automoteur qui enjambe les conteneurs pour les manutentionner par le haut et les ranger sur les aires de stockage des terminaux portuaires ou terrestres» – en décrivant à la fois le fonctionnement et la fonction (terme dont la parution est attendue en 2024).

Le repérage des termes par les groupes d'experts

Si les objectifs généraux et la mission des collèges sont définis par le décret du 3 juillet 1996, les groupes d'experts ont néanmoins une grande latitude d'action. Leurs choix thématiques et les méthodes de travail qui en découlent sont fonction des attributions du ou des ministères concernés. Ainsi, une lettre de mission adressée par le ministre au président d'un groupe d'experts permet de préciser les pistes et les thèmes de vocabulaire qui doivent être explorés en priorité. Cependant, quel que soit le domaine considéré, les innovations techniques et scientifiques les plus récentes font l'objet d'une veille néologique soutenue et constituent la priorité absolue des travaux de tous les collèges. Privilégier une attitude prospective est en effet indispensable afin de prévenir en particulier l'entrée de termes étrangers dans l'usage. C'est le meilleur moyen de contribuer effectivement à l'enrichissement du vocabulaire spécialisé et de faire en sorte que la langue française demeure apte à exprimer les réalités contemporaines. Les termes peuvent être abordés selon différents angles.

Approche fondée sur la veille

Ce sont les experts qui, en toute logique, mènent la veille, «au fil de l'eau», tant dans leur milieu professionnel, lors de rencontres (colloques, séminaires...), qu'à partir de programmes d'action et de recherche ou de corpus spécialisés comme les publications scientifiques, la presse professionnelle ou les banques de données. Cette **veille dite endogène** est complétée par des demandes provenant des services de l'administration – définir précisément un terme français nouveau dont l'usage se répand ou trouver un équivalent français – et par des demandes du «grand public» (principalement rédacteurs, communicants, traducteurs, terminologues, agents administratifs...), souvent déposées dans la «boîte à idées» du site *FranceTerme* (voir ci-dessous) ou parfois directement adressées aux experts. Ceux-ci étudient donc les notions nouvelles d'un secteur donné, notamment lorsque ces dernières n'ont pas d'équivalent français.

Priorité à l'actualité

- le financement de la transition énergétique : **finance climatique, finance verte, obligation climatique, obligation verte**,
- la lutte contre les défis du climat: **désimperméabilisation des sols**,
- les nouvelles pratiques agricoles et l'agriculture urbaine : **aéroponie, aquaponie verticale, micropousse et toit potager**,
- l'invasion russe en Ukraine : **dossier compromettant** (Компромат ou kompromat en russe), **pays attentiste** (fence-sitting country en anglais),
- les tensions aux frontières de l'espace Schengen : **refoulement illégal** (push back en anglais),
- les réseaux sociaux: **fantomisation ou rupture à l'anglaise** (ghosting en anglais)...



Mobilisation ministérielle

- Le collège Éducation et Enseignement supérieur a constitué autour de son président, M. Franck Neveu, une équipe de 4 experts chargée d'établir un inventaire des termes en usage dans l'enseignement supérieur et les bibliothèques.
- Le collège Droit et Justice s'est rapproché de la Délégation aux affaires européennes et internationales du ministère de la Justice afin d'établir un canal de transmission des nouveaux termes et concepts étrangers, permettant de cibler davantage « à la source » les innovations juridiques des institutions et structures européennes et internationales.

Si la sélection des termes étudiés par les collèges est large et variée, certains thèmes récurrents concentrent l'attention des experts du dispositif.

Intelligence artificielle

Elle revient régulièrement dans les travaux des experts du domaine du numérique au gré des avancées : 1989, 1998, 2018. En 2023, la mise à disposition du grand public d'applications d'intelligence artificielle générative et l'installation par la Première ministre d'un comité de l'intelligence artificielle générative (19 septembre) ont conduit les spécialistes à étudier une quinzaine de notions relatives aux dernières évolutions, qui ont été soumises à la Commission d'enrichissement en décembre. L'examen de la liste est programmé au cours du 1^{er} semestre 2024 et la publication, qui dépend de la réactivité de l'Académie française, est espérée au cours du 2nd semestre.

Lutter contre la pollution

La transition énergétique dans le secteur des transports, année après année, nourrit la réflexion des spécialistes de l'automobile, des énergies, de l'environnement et des transports. Alors que le collège Automobile est en passe de parachever la mise à jour des types de véhicules électriques, les spécialistes des transports maritimes du collège Aménagement, Habitat et Mobilités ont étudié les nouvelles techniques de propulsion, éoliennes et véliques, pour les navires et les cargos. La publication des termes est prévue avant la fin du 2^e trimestre 2024.

M. Patrick Février, HFTLF pour les ministères chargés des transitions énergétique et écologique, mobilise les services ministériels pour collecter les termes nouveaux relatifs aux énergies marines renouvelables et à la biodiversité marine.

Enfin, la DGLFLF et l'école ISIT ont engagé pour cinq ans un partenariat sur la terminologie de la ville durable, en commençant par alimenter en 2023-2024 les groupes d'experts du dispositif sur le thème de la nature en ville.



Apport de la boîte à idées de FranceTerme

À la veille assurée par les experts du dispositif, dite endogène, s'ajoute la veille dite exogène, extérieure au dispositif d'enrichissement, issue en grande partie des suggestions déposées par le public dans la boîte à idées de FranceTerme, et, dans une moindre mesure, adressées à FranceTerme ou à la DGLFLF par courrier électronique ou au moyen de leur formulaire de contact.

Le premier semestre 2023 a été marqué par une longue période d'indisponibilité de la boîte à idées, liée à la refonte du site FranceTerme. De la reprise du service en mai à décembre 2023, environ 180 suggestions y ont été déposées.

Les auteurs des suggestions ont divers profils. Si la plupart utilisent leur courriel personnel, d'autres utilisent leur adresse professionnelle : ces derniers sont des agents de l'État et de ses services, des représentants d'organismes professionnels (institutions européennes, fédérations sportives, etc.), et des universitaires (écoles de traduction, inspecteurs académiques, professeurs et étudiants).

Parmi les suggestions reçues, plus d'une centaine (113 en 2022) ont été transmises aux collèges concernés : plus d'une vingtaine au collège Culture et Médias (21 % des suggestions transmises), 13 au collège Environnement et Développement durable (12 %), 11 au collège Sport (10 %), 9 au collège Économie et Finances (8 %), 8 au collège Informatique (7 %), et 6 au collège Aménagement, Habitat et Mobilités (5 %). La proportion des suggestions transmises au collège Environnement et Développement durable ne cesse de croître, ce qui témoigne de l'importance de ce vocabulaire.

Boîte à idées

Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires.

Participez, vous aussi, à l'enrichissement du français. Vous avez besoin d'un équivalent français ?

Adressez-nous vos suggestions.

Terme *

Domaine

Selectionnez une option

Définition ou contexte *

Commentaire

Courriel *

Quelques exemples de suggestions soumises aux experts

- carport, fly-over, skipplaging, V2P communications (collège Aménagement, Habitat et Mobilités)
- dark romance, infolettre, new romance, stream sniping (collège Culture et Médias)
- mycobiote, xénobot (collège Biologie)
- copyright troll, legal design, quishing (collège Droit)
- cash stuffing, low-tech, say on climate, travel tech (collège Économie et Finances)
- learning expedition, time out (collège Éducation et Enseignement supérieur)
- methanol-to-gasoline process (collège Énergies)
- carbon bomb, eau virtuelle, plastic footprint, renaturation (collège Environnement et Développement durable)
- AI image generation, notch filter, prefetcher, vishing, voice cloning (collèges Informatique et Télécommunications)
- disablism, puff (collège Santé et Affaires sociales)
- handbike, showdown, test event, wingfoil (collège Sports)

Ces suggestions portent sur :

- des termes spécialisés nouveaux, en anglais, encore sans désignation en français : *deep generative model* (lié à l'intelligence artificielle), *de-risking* (atténuation des risques financiers), *gravel bike* (vélo de route tout-terrain), *green hushing* (taire ses engagements en matière de développement durable), *pumptrack* (en cyclisme, circuit de bosses) ;
- des termes nouveaux en français, qu'il convient d'expliquer, en les définissant, voire en recherchant une désignation plus explicite : « *terramation* » (*human composting*), « *radoné* » (adjectif dérivé de « *radon* »), sur le modèle de **béryllié**, **américié**, **boré**, **gadolinié**, **tritié**, publiés au *Journal officiel* ;
- ou des termes déjà recommandés au *Journal officiel*, que les internautes suggèrent de réviser soit parce que le terme français recommandé ne s'est pas imposé, soit parce que leur définition a évolué, comme « *infolettre* », qu'il était proposé de recommander en lieu et place de **lettre d'information**, publié au *Journal officiel* en 2005, cette appellation ayant été supplantée, dans l'usage, par **infolettre**. En 2023, le nombre de suggestions reçues portant sur des notions déjà recommandées par le dispositif d'enrichissement est en baisse par rapport à 2022 (6 en 2023 contre 12 en 2022) (voir Approche rétrospective, p. 26).

La grande majorité des suggestions transmises aux collèges ont été ajoutées à leur programme de travail. C'est le cas, par exemple, de *skiplagging*, dans le domaine du transport, de *learning expedition*, traité par le collège Éducation, de *black mass*, dans le domaine des batteries électriques (voir Approche systématique, p. 25), de *greenhushing*, étudié par le collège Environnement et Développement durable, ou encore de « *badiste* », à la suite d'une demande émanant de la fédération française de badminton. Cette fédération a depuis été associée aux travaux du collège Sport, qui a entamé, fin 2023, l'étude d'une liste de termes relative au vocabulaire du badminton.

En règle générale, les propositions de termes à traiter, mises à l'étude par les collèges concernés, font écho à des sujets d'actualité, politique ou sociale, nationale ou internationale. C'est en particulier le cas, en 2023, de *sharenting* (fait d'exposer ses enfants sur les réseaux sociaux), suggéré au moment du débat, à l'Assemblée nationale, d'une proposition de loi visant à garantir le respect du droit à l'image des mineurs (en cours d'examen au collège Culture et Médias). C'est également le cas de *time out* (mise à l'écart temporaire d'un enfant), sujet de polémiques relayées par la presse au début 2023 (en cours d'examen au collège Éducation et au collège Santé et Affaires sociales).

Une dizaine de suggestions reçues en 2023 et relevant de l'enrichissement étaient déjà à l'étude au sein des collèges ou au niveau de la Commission, tels « *épisosome* » (biologie), *outplay* (jeux vidéo), *SAF* ou *sustainable aviation fuel* (aéronautique), qui a fait l'objet d'une directive européenne fin 2023, et *ghosting* (à l'étude au collège Culture et Médias). Certaines étaient sur le point d'être publiées au *Journal officiel* : *brown-out* et *bore-out*, déjà suggérés à plusieurs reprises, et le nom à donner en français aux parents d'un enfant décédé (voir La contribution du public à l'enrichissement, p. 41).

Pour les suggestions ne relevant pas de l'enrichissement de la langue française, voir Le dialogue avec les internautes, p. 52.

Actualité immédiate ou termes isolés

Les travaux peuvent avoir un caractère ponctuel avec l'étude d'un terme particulièrement en vue, notamment dans la presse et les médias, en raison de l'actualité ou par un effet publicitaire dans les domaines techniques touchant le grand public. Les délais d'étude et d'examen étant de plus en plus courts, la procédure habituelle est suffisante. Toutefois, lorsque cela s'avère nécessaire, la Commission d'enrichissement de la langue française peut

recourir à une procédure d'examen accélérée : saisie par un groupe d'experts ou directement par une administration, voire agissant de sa propre initiative, elle peut décider d'examiner en priorité une question de terminologie jugée urgente et soumettre rapidement à l'Académie française les termes ainsi traités.

Say on climate ? Vote sur les enjeux climatiques !

Un amendement sénatorial au projet de loi n° 1443 relatif à l'industrie verte a conduit les spécialistes de la finance à définir et à proposer une désignation en français pour une nouvelle forme de consultation de l'assemblée générale des actionnaires d'une entreprise, mal nommée *Say on Climate*. Le vote sur les enjeux climatiques concerne « une résolution portant sur les incidences climatiques de la stratégie de cette entreprise ».

Approche systématique

Fin 2023, la DGLFLF a mis sur pied un groupe ad hoc pour étudier le vocabulaire des batteries, qui représentent tant un enjeu technologique pour l'électrification des véhicules et pour le stockage de l'électricité produite par les sources d'énergie renouvelable intermittente, qu'un enjeu industriel, économique et social avec l'implantation en France d'usines géantes de fabrication. Ce groupe ad hoc réunit des experts issus des secteurs de la chimie, de l'automobile, des énergies et de l'environnement. La DGLFLF et les experts ont établi un « plan de bataille » permettant à la Commission d'enrichissement de la langue d'examiner la liste et de la transmettre à l'Académie française pour que celle-ci puisse rendre son premier avis avant l'été 2024.

Le collège Aménagement, Habitat et Mobilités, dont les champs de compétence sont vastes, privilégie l'étude des termes par petites séries thématiques (transition énergétique des bâtiments, transport maritime à voile, urbanisme) en suivant l'actualité législative, notamment afin de faciliter la sensibilisation des directions ministérielles concernées et la promotion des termes lors de leur recommandation au *Journal officiel*.

Le sport et les Jeux olympiques

Les objectifs prioritaires pour les spécialistes du sport, validés par la ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques, sont les nouveaux sports olympiques introduits en 2024, qui ont en commun d'avoir un vocabulaire principalement en anglais. Les phases et les mouvements de ces sports, leurs différentes épreuves et disciplines méritent d'avoir une traduction en français, afin que, lors des Jeux de 2024, la communauté francophone puisse comprendre le déroulement et les commentaires des épreuves. Après le **break** et le **surf** (listes parues en 2022), les experts ont finalisé en 2023 l'étude et la publication de termes de l'**escalade sportive**, de la **glisse urbaine** et des **parasports**.

Deux coupes du monde de **rugby** – à 15 en 2023 et à 13 en 2025 – se tenant en France, le collège a complété la série de termes déjà recommandés pour ce sport.



Approche rétrospective

Si l'attitude prospective est privilégiée par les collèges, et si la grande majorité des termes étudiés et publiés au *Journal officiel* porte sur des notions nouvelles, les groupes d'experts ne négligent pas la « maintenance » du corpus des termes recommandés dans le passé. Sciences et techniques évoluent en permanence, et vite : certaines définitions doivent être révisées en conséquence, en particulier dans le domaine du nucléaire (voir tableau ci-dessous). Les actualisations indispensables sont principalement repérées par les experts, souvent à l'occasion de l'étude de nouvelles notions connexes à des termes déjà recommandés, mais sont aussi parfois suggérées par des spécialistes ou des amateurs de sciences et de techniques qui consultent le site *FranceTerme*. Ces actualisations concernent **11 % des termes publiés en 2023**.

Année	% des fiches révisées parmi les fiches publiées au cours de l'année	Nombre de fiches dont la définition est actualisée	Nombre de fiches dont l'entrée est actualisée	Nombre de fiches déjà révisées en 2000 à nouveau révisées	Nombre de fiches révisées dans le domaine du nucléaire
2019	8,9 %	20	3	4	4
2020	16,2 %	18	12	5	15
2021	14,5 %	25	9	8	5
2022	8,6 %	12	6	6	0
2023	11 %	21	8	2	10

En 2023, la DGLFLF a néanmoins rappelé l'importance d'accorder le plus grand soin à la rédaction des définitions et des notes et au choix de la désignation, et de favoriser l'implantation du terme en conduisant une campagne efficace d'information auprès des professionnels. Le respect d'un « moratoire » de dix ans avant révision a été préconisé.

La maintenance et l'actualisation des données, préoccupation majeure de toutes les grandes instances productrices et gestionnaires de ressources terminologiques, a fait l'objet d'une journée d'étude à l'initiative du Département linguistique de langue française de la Direction générale de la traduction de la Commission européenne réunissant notamment l'OTAN, l'ONU et la DGLFLF. Une étude analysant les mises à jour du dispositif d'enrichissement de la langue française de 2014 à 2023 y a été présentée.

Exemples de termes révisés

- **boutique hébergée** remplace **espace-boutique**, qui est néanmoins maintenu en synonyme, de même que **cyberformation** succède à **formation en ligne**, lui aussi conservé comme synonyme;
- **cible thérapeutique**, qui, outre l'actualisation de la définition, remplace **cible biologique** reporté dans la note;
- la définition du terme **saut porté** est revue et actualisée à l'occasion de la Coupe du monde de rugby.

La concertation

Concertation entre groupes d'experts

Il arrive que certains domaines d'un collège soient à la lisière de domaines couverts par un autre collège, ce qui les amène à étudier conjointement des termes ou à échanger des avis sur leurs définitions. Par exemple, du fait de la généralisation du numérique, plusieurs groupes abordent le vocabulaire correspondant : en premier lieu les collèges Informatique et Télécommunications qui tiennent désormais réunion commune, mais aussi les collèges Culture et Médias (audiovisuel, contenus en ligne et jeux vidéo), Économie et Finances (commerce en ligne), Éducation et Enseignement supérieur (formation en ligne, humanités numériques), Droit et Justice (cybercriminalité), et, dans une moindre mesure, Santé et Affaires sociales (données médicales). On peut également souligner la convergence entre les travaux des experts compétents pour la biologie et la santé.

La Délégation générale à la langue française et aux langues de France facilite la concertation entre collèges et, en assurant elle-même les échanges et les consultations, pallie le manque de moyens en secrétariat et, parfois, l'implication insuffisante de certains hauts fonctionnaires. Elle peut organiser, à la demande de certains collèges, des réunions sur un sujet commun.

Elle encourage par ailleurs la formalisation de cette concertation. Dans le cas de champs communs à deux collèges, il importe en effet de prévoir une représentation réciproque dans chacun d'eux. À défaut d'un représentant permanent, la consultation en tant que de besoin des experts de l'autre collège s'impose. Son développement en amont de l'envoi officiel des listes de termes permet un gain de temps sur la procédure habituelle au moment de l'examen des listes par la Commission. Cette concertation mutuelle est pratiquée systématiquement par les collèges chargés de la chimie et de l'environnement, de l'environnement et de l'aménagement, ou encore de l'automobile et des énergies. La représentation est croisée entre les collèges Agriculture et Environnement et Développement durable. Le haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française au ministère de la Transition énergétique suit l'activité des collèges Énergie nucléaire et Énergies ; la haute fonctionnaire du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer est partie prenante du collège Droit et Justice.

Lorsque la compétence est partagée, sur un seul terme ou sur une série complète, le pilotage des travaux est confié d'un commun accord à l'un des collèges concernés.

Ministère-DGLFLF
@LanguesFR

...

Le @MinistereCC est #CyberResponsable : il a signé la #CharteCyber, dans le cadre du #CyberMois. Et en prime, il vous fournit le lexique pour mieux saisir les enjeux de la #cybersécurité ! Des définitions à retrouver sur le site culture.fr/franceterme @ANSSI_FR @Interieur_Gouv



Exemples de termes issus de la concertation entre groupes d'experts

- **connectivité écologique, métapopulation, recherche d'ADN dans l'environnement**, présentés par le collège Environnement et Développement durable après consultation du collège Biologie;
- **nanoanticorps**, étudié par le collège Santé et Affaires sociales en liaison étroite avec le collège Biologie;
- **tourisme doux et tourisme durable**, soumis par le collège Relations internationales au terme d'une longue concertation avec les experts chargés de l'économie, de la mobilité et de l'environnement;
- **vaccin bivalent**, proposé par les spécialistes de la santé après consultation des spécialistes de la chimie pharmaceutique.

Concertation avec les services

Il est également primordial que le haut fonctionnaire veille à ce que les propositions du collège répondent aux besoins terminologiques des services de son ministère. Les services de l'administration sont ainsi invités à nommer des représentants permanents dans les groupes d'experts. À défaut, ils sont consultés ponctuellement sur un terme ou une définition.

Exemples de consultation des services de l'administration

- pour bien définir et trouver la désignation adéquate de *quiet quitting* et *quiet firing*, la HFTLF des ministères sociaux a consulté la Direction générale du travail;
- le collège Éducation et Enseignement supérieur a fait appel à différentes reprises à l'expertise de cadres de la Direction du numérique pour l'éducation (**cyberformation, dialogueur pédagogique...**) et de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (**analytique, analytique des apprentissages, bilan pédagogique...**).

Consultation d'experts extérieurs au dispositif

En vue de rendre aussi cohérent que possible l'ensemble des termes recommandés en français, les collèges sont amenés à solliciter divers spécialistes extérieurs au dispositif. Il est en effet dans leur intérêt d'associer à leur réflexion les institutions et structures voisines, afin d'éviter le risque de choix contradictoires, toujours possibles dans des domaines de pointe, pour des notions qui ne sont pas encore bien fixées.

Des avis éclairés

- le collège Santé et Affaires sociales a conduit l'étude de *horizon scanning* en associant M^{me} Marianne Duperray, Directrice des recommandations et du médicament à l'Institut national du cancer;
- le collège Sport, pour chaque discipline sportive étudiée (par exemple glisse urbaine, rugby ou badminton), auditionne le Directeur technique national, des représentants de la fédération française concernée et des pratiquants, et les associe à la rédaction des définitions et au choix des termes.

Le travail des experts en réunion

Le mode de fonctionnement propre à chaque collège – répartition ou non en sous-groupes, rythme des réunions, consultation d'experts extérieurs... – tend à s'harmoniser. On doit souligner l'effort des collèges pour s'astreindre à un rythme de réunions régulier, alors que les experts sont bénévoles. Ils se réunissent en séance plénière tous les deux ou trois mois en moyenne, en présence, à distance ou en formation hybride.

Bien que réduite, l'équipe de la Mission du développement et de l'enrichissement de la langue a assuré la participation d'au moins un de ses membres à toutes les réunions des différents collèges, et à la plupart de celles de leurs groupes de travail. Dans bien des circonstances, c'est cette équipe qui a assuré l'organisation de la visioconférence – convocation, affichage des documents, saisie des modifications... – pour pallier l'absence de moyens de certains collèges, notamment les groupes Aménagement, Habitat et Mobilités, Biologie, Culture et Médias, Environnement et Développement durable. On trouvera en Annexe C.2 le calendrier des réunions de l'ensemble des collèges et groupes ad hoc pour l'année 2023. Le nombre total des réunions au cours de cette année est de **108**.

Entre deux séances, les experts poursuivent leurs échanges par messagerie, ce qui renforce le dialogue, sans pour autant remplacer les réunions qui demeurent essentielles pour mener la réflexion à son aboutissement. Pour instruire plus efficacement les termes, des collèges – Culture et Médias, Chimie et Matériaux, Spatiologie notamment – désignent un ou plusieurs rapporteurs qui sont chargés de « défricher » le dossier entre deux réunions afin de présenter la notion aux autres experts du groupe, voire de leur faire une proposition de définition et de terme. Le haut fonctionnaire du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a fixé comme objectif de désigner un rapporteur pour chaque terme étudié.

En amont de l'examen des listes par la Commission, pour des termes nécessitant une recherche particulière, les collèges doivent solliciter également l'équipe universitaire qui leur a été attribuée (voir Les équipes universitaires de terminologie, p. 17). L'équipe de la Mission rappelle régulièrement l'utilité de disposer d'informations dès le début de l'étude des termes, invitant en particulier les collèges Économie et Finances, Énergie Nucléaire, Énergies et Spatiologie à mieux anticiper leurs besoins documentaires.

La consultation des partenaires

La collaboration avec les organismes des autres pays francophones, coordonnée par la Délégation générale à la langue française, prévoit, pour toute liste terminologique, deux étapes de consultation : l'une dès la mise à l'étude de nouveaux termes, en fonction des besoins, et l'autre, systématique, avant le premier examen d'une liste par la Commission. Il revient à chaque collège de solliciter ses correspondants francophones le plus tôt possible afin de bénéficier de leurs observations. Cette procédure est insuffisamment rigoureuse et régulière dans le cas des groupes d'experts dépendant du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, et incombe finalement à la DGLFLF.

La consultation dans les langues romanes et d'autres langues

Adopter, autant que possible, des traductions communes entre langues latines donne plus de poids à l'implantation des termes face aux équivalents anglais. Lorsqu'il s'agit d'harmoniser les choix néologiques entre langues romanes, la Délégation générale à la langue française peut relayer les demandes des groupes d'experts auprès de TERMCAT (Catalogne) et du réseau de terminologie en langues romanes REALITER.

Lors d'une rencontre à Saint-Sébastien en Espagne, les représentants de la Délégation, de TERMCAT et d'UZEI, l'organisme responsable de la politique linguistique au Pays Basque

espagnol, ont décidé d'approfondir la coopération et la mutualisation en matière de veille, de recherche documentaire et de recommandation.

Les usages dans les autres langues romanes

Grâce à la consultation des partenaires du réseau REALITER, des collèges et la Commission bénéficient d'un panorama très complet sur des notions émergentes – équivalents de *woke culture*, *wokisme* – ou des sujets d'actualité, par exemple, afin d'inspirer la recherche d'éventuels synonymes, plus transparents, à donner au terme **directives anticipées** dans le cadre de la discussion sur la fin de vie en France.

L'examen par la Commission d'enrichissement

Listes élaborées par les collèges

Collège	Liste transmise	Liste en second examen (1)	Liste en premier et second examen	Liste en premier examen (2)	Liste publiée (3)
Agriculture	1	0	1	0	1
Aménagement, Habitat et Mobilités	2	1	0	2	1
Automobile	0	0	0	0	0
Biologie	1	0	1	1	2
Chimie et Matériaux	1	0	1	0	1
Culture et Médias	2	0	2	0	2
Défense (4)	–	–	–	–	–
Droit et Justice	1	0	0	1	1
Économie et Finances	1	1	0	1	1
Éducation et Enseignement supérieur	1	0	1	0	2
Énergie nucléaire	1	0	1	0	2
Énergies	1	0	1	0	1
Environnement et Développement durable	1	1	0	1	1
Informatique	1	1	0	0	1
Relations internationales	1	0	1	0	1
Santé et Affaires sociales	1	0	1	1	1
Spatiologie	0	0	0	0	1
Sport	3	1	3	0	4
Télécommunications	1	0	1	0	1
Total	20	5	14	7	24

(1) liste dont le premier examen est intervenu en 2022

(2) liste dont le second examen et la publication sont attendus en 2024

(3) liste dont l'examen peut avoir commencé en 2022

(4) collège dont l'activité est suspendue

Les termes soumis à la Commission

La production des listes terminologiques et la rédaction des définitions sont la mission première des groupes d'experts. Pour ce qui est de la production terminologique en général, il existe des disparités d'un collège à l'autre, selon les domaines couverts. Toutefois, l'écart de production entre collèges est peu significatif, le nombre de termes traités n'étant pas un critère en soi comme peuvent l'être l'intérêt des propositions et la pertinence des choix, en fonction des lacunes avérées du vocabulaire français. Par ailleurs, la qualité des termes et définitions proposés à la Commission est un facteur essentiel d'efficacité pour l'examen des listes, une proposition hâtive pouvant paradoxalement entraîner un retard dans la publication.

En 2023, **20 nouvelles listes** qui touchent la plupart des domaines ont été soumises à la Commission d'enrichissement de la langue française, ainsi que **3 recommandations**, une portant sur les équivalents français à donner à *NIMBY* et à *NIABY*, une sur les équivalents d'*accountability*, et une sur les équivalents de *street [sport]*.

Nouvelle consultation des partenaires

La Commission mène systématiquement sa réflexion à la lumière des commentaires de ses partenaires, eux-mêmes étant des utilisateurs et des relais de la terminologie officielle française (voir Les partenaires du dispositif, p. 16). Saisies de toute nouvelle liste par la Délégation, les institutions partenaires communiquent à la Commission leurs observations au sujet des termes à l'étude, en fonction de leur disponibilité et surtout de leur maîtrise des termes étudiés. Et les deux équipes universitaires mettent à jour les dossiers documentaires destinés à alimenter la réflexion de la Commission.

En 2023, l'AFNOR, qui pourrait être plus sollicitée en amont par les collèges, a régulièrement répondu aux demandes de la Délégation. Le Bureau de la traduction des services gouvernementaux du Canada et l'Office québécois de la langue française ont apporté leur contribution en particulier dans les domaines bien couverts par leurs terminologues, de même que la Belgique, par l'intermédiaire de l'université de Liège, a fait part d'observations sur certaines listes. Le fait que les choix effectués puissent différer dans quelques cas ne fait que refléter les particularités d'ordre culturel dans l'usage et dans l'intuition linguistique des différents pays (voir Le dialogue terminologique en francophonie, p. 38).

Les échanges avec le Département linguistique de langue française de la Direction générale de la traduction de la Commission européenne ont été relancés fin 2023 avec l'arrivée d'une nouvelle coordinatrice. Ce département apporte également un concours direct aux travaux du collège Économie et Finances.

Enfin, le « sud » de la francophonie est directement représenté par l'Organisation internationale de la francophonie, dont la représentante peut communiquer les avis lors de l'examen des listes par la Commission.

La Délégation produit un document de synthèse des différentes contributions et avis des partenaires consultés tout en actualisant les recherches documentaires correspondantes.

L'étude préparatoire du groupe de travail

M. Jean-Michel Gaußot, qui préside le groupe, est entouré de M^{mes} Anne-Marie Romulus et Martine Rousseau et de M. Philippe Saint Raymond, membres de la Commission, des représentants de l'Académie française, M. Jean-Mathieu Pasqualini, et, en alternance, M^{mes} Marie Pérouse et Sophie Tonolo du Service du Dictionnaire, des représentants de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, M. Étienne Quillot et les trois terminologues, M^{mes} Julie Andreu et Nathalie Lanckriet et M. Valerio Emanuele, qui se relaient deux par deux.

Ce groupe examine à l'avance les listes afin d'identifier les termes qui peuvent être adoptés par la Commission sans ou avec un bref examen, mais aussi les éventuelles difficultés, pour lesquelles il fait des propositions ou pose des questions qui sont immédiatement communiquées aux experts. Ceux-ci transmettent ainsi la plupart du temps leurs réponses ou leurs contre-propositions qui sont intégrées au dossier de la Commission ou distribuées en séance plénière.

Dans la plupart des cas, le groupe de travail approuve les termes proposés par les experts ou propose des amendements essentiellement rédactionnels portant sur les définitions ou les notes. Exceptionnellement, s'il suggère à la Commission un terme différent de celui soumis par les experts, ses propositions visent principalement à expliciter le terme, notamment par l'ajout d'un qualificatif pour le préciser, ou par l'ajout d'une forme développée en complément.

Exemples de propositions du groupe de travail

- mieux répartir les informations entre les définitions des termes **tourisme doux** et **tourisme durable**;
- actualiser le terme **télévision de rattrapage** (recommandé en 2010) et ajouter une fiche **vidéo de rattrapage**, lors de l'examen de **service de rattrapage**;
- compléter **roman policier léger** par le synonyme **polar léger**, ou encore **chimiobiologie** par **biologie chimique**;
- expliciter dans une note le mot « trace » présent dans la définition de **données d'activité cognitive** (éducation);
- intégrer dans la définition des informations présentes dans la note de **sandwich de combustible** (nucléaire);
- mettre les experts et la Commission sur la piste de **récepteur artificiel activé par ligand de synthèse** (biologie), en suggérant **récepteur activé par ligand de synthèse** pour abréger **récepteur de synthèse activé par un ligand de synthèse**.

Le groupe de travail a tenu 11 réunions en 2023, organisées par la Mission du développement et de l'enrichissement de la langue française, toutes en visioconférence (voir Annexe C.2).

Les séances plénières de la Commission

Lors de l'examen en séance plénière, pour chaque liste étudiée, le président du groupe de travail rapporte les interrogations et les suggestions des membres du groupe de travail en présence du président du collège concerné, lui-même assisté des experts de son choix, avec qui le dialogue s'engage.

La Commission a examiné 26 listes : 5 listes en second examen, 14 listes en premier et second examens et 7 listes en premier examen (pour le détail par collège, voir Listes élaborées par les collèges, p. 28). Elle a vu 3 recommandations en premier examen seulement : celles sur **NIMBY** et **NIABY** et sur **street [sport]**, ne nécessitant pas de second examen, et celle sur **accountability**, finalement remplacée par une fiche intégrée à la liste des relations internationales en cours.

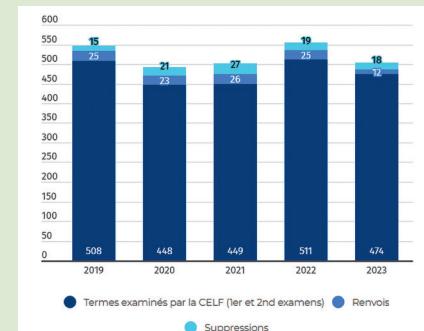
La Commission s'attache d'abord à bien faire expliciter par les spécialistes les réalités ou les notions qu'il s'agit de désigner, à s'assurer que les définitions correspondent précisément à ces notions, et qu'elles sont clairement formulées ; elle s'informe aussi de l'usage qui est fait du terme étranger par les professionnels et vérifie la pertinence de l'équivalent proposé. Soucieuse de répondre du mieux possible aux besoins des utilisateurs, elle choisit enfin le terme qu'elle juge le plus adapté, avant de le soumettre à l'avis de l'Académie française.

Les décisions de la Commission restent ainsi le fruit d'un consensus obtenu au terme d'un dialogue particulièrement fécond, qui permet d'améliorer les termes et les définitions, depuis les propositions initiales des groupes d'experts – examinées par la Commission puis par l'Académie française qui fait part de ses remarques et questions, auxquelles les groupes d'experts répondent – jusqu'aux validations définitives de la Commission, de l'Académie française et du ministre concerné.

En 2023, la Commission d'enrichissement de la langue française a examiné **474** termes, dont **304** en premier examen et **170** en second examen, dans la moyenne des années antérieures.

Grâce à la qualité des listes transmises par les experts, le nombre de termes renvoyés et supprimés reste faible. Les synonymes qui concurrencent inutilement le terme principal sont souvent écartés : **athlète paralympien**, **-ienne**, synonyme de **paraathlète**, **santé buccale** synonyme de **santé buccodentaire**.

Il arrive plus rarement que la Commission n'estime pas nécessaire de recommander un terme, tel **comité consultatif** (*advisory board* en anglais), déjà très largement en usage.



Quant aux termes renvoyés, ils le sont soit à la demande de la Commission qui réclame un complément d'information, soit à l'initiative des collèges qui souhaitent en reprendre l'étude pour compléter la définition et les représenter avec d'autres termes connexes.

Lors du premier examen d'une liste du nucléaire, les représentants ont décidé de retirer les termes **grille d'assemblage combustible** et **squelette d'assemblage combustible** afin de mieux distinguer, dans leur définition, les spécificités propres aux réacteurs à eau sous pression et aux réacteurs à eau bouillante.

Le collège chargé de l'agriculture a été invité à reprendre l'étude du terme **technosol (construit)** en approfondissant les échanges avec les spécialistes de l'environnement.

La DGLFLF, dans le cadre de sa politique d'ouverture des séances de la Commission à un public choisi, a notamment accueilli une doctorante en terminologie à l'université Parthenope de Naples, ainsi que plusieurs étudiantes en master de traduction et de communication de l'ISIT, qui ont assuré la promotion des termes recommandés dans les réseaux sociaux étudiants.

L'année 2023 confirme la bonne tenue de la procédure d'examen des termes puisque moins de 2 mois se sont écoulés en moyenne entre la réception d'une liste et son premier examen par la Commission.

Le cycle complet de la réception jusqu'à la publication dure 7 mois, en recul par rapport aux 9,5 mois relevés en 2022, aux 12 mois en 2021, et aux 11 mois en 2020 et 2019.

La DGLFLF s'est chargée de l'organisation et du secrétariat des 11 séances plénières de la Commission (voir Annexe C.2). Elles se sont toutes tenues en mode hybride.

La validation par l'Académie française

La participation des membres du Service du Dictionnaire de l'Académie française aux réunions du dispositif instaure, à toutes les étapes de l'examen des termes, un dialogue fructueux entre experts du domaine et spécialistes de la langue et du lexique.

Au cours de l'année 2023, M. Jean-Mathieu Pasqualini, directeur de cabinet du Secrétaire perpétuel, a participé aux travaux de la Commission d'enrichissement de la langue française au titre de représentant du Secrétaire perpétuel. De plus, un membre au moins du Service du Dictionnaire était présent aux réunions mensuelles de la Commission, ainsi qu'à la plupart des réunions des collèges. Trois lexicographes de ce service – M^{mes} Sophie Tonolo, Marie Pérouse et Meritxell Argence – accompagnent les travaux des collèges.

Saisie des propositions de la Commission, l'Académie française rend ses avis, assortis d'observations circonstanciées qui nourrissent la discussion avec les groupes d'experts, avec un délai moyen de 7,5 semaines, inférieur aux quatre mois prévus par le décret (art. 9), mais en hausse d'une semaine comparativement à 2022.

Des avis favorables ou réservés

Les experts apprécient et acceptent, le plus souvent sans discussion, les améliorations de rédaction des définitions et des notes quand elles ne portent que sur la forme, parce que plus élégantes, plus intelligibles pour les néophytes du domaine en question, et tout aussi exactes du point de vue scientifique ou technique. Dans d'autres cas, les propositions de l'Académie mettent les experts sur la voie, principalement en reformulant des définitions ou des notes – une question ou une suggestion aidant les experts à trouver une rédaction aussi précise qu'intelligible –, ou encore en interrogeant la clarté ou la longueur du terme. Ainsi, l'Académie jugeant trop long le terme **authentification en plusieurs étapes** a proposé **authentification renforcée** ou **authentification forte**, conduisant les experts à soumettre **authentification à étapes**.

Toutefois, si les experts ont accepté quelques propositions de termes – par exemple l'ajout du synonyme **récupération postopératoire améliorée** au terme **récupération améliorée après chirurgie**, déjà bien implanté dans le milieu médical, ou encore l'inversion d'un synonyme, **prévision immédiate**, et d'une entrée, **proxivision**, moins explicite –, ils ont maintenu le cap devant des propositions souvent peu en adéquation avec la mission

d'enrichissement de la langue française. Ainsi, convaincus qu'il était encore temps de ne pas céder à l'attestation de *woke* ou de *wokisme* dans les dictionnaires de référence, ils ont défendu **culture de la déconstruction** et obtenu gain de cause. Les sportifs ont ignoré **crux**, un pseudolatinisme en vogue dans les milieux de l'escalade anglo-saxons, préférant **passage-clé**, bien connu des alpinistes francophones. Les spécialistes des médias ont dû transiger, l'Académie préférant l'anglais *fan fiction* au néologisme québécois **fanafiction**, les deux étant finalement relégués en note. Mais ils ont obtenu le maintien d'**infolettre** en entrée, avec pour synonyme **lettre d'information**.

Le second examen

Pour toutes les listes étudiées, la procédure d'examen est fondée sur une concertation étroite avec chaque groupe d'experts concerné et l'Académie française. Lorsque l'Académie rend sur une liste de termes adoptés par la Commission un premier avis, qui peut être assorti d'observations, la Délégation établit un document récapitulant les principales étapes et comprenant cet avis. Ce document est transmis au groupe d'experts concerné qui formule ses positions et contre-propositions éventuelles. Cette réponse, étayée par une argumentation affinée et plus précise, est examinée par la Commission qui communique à nouveau à l'Académie les termes adoptés.

La validation par le ministre concerné

«Après avoir recueilli l'avis de l'Académie française, la Commission le fait connaître au ministre intéressé. Celui-ci peut, dans le délai d'un mois, indiquer à la Commission les raisons qui s'opposent à la publication de certains termes, expressions ou définitions» (art. 9). Cette validation est préparée en amont par le haut fonctionnaire qui s'assure auprès des services et du cabinet du ministre que les propositions du collège sont en adéquation avec la politique du Gouvernement, afin de ne pas s'exposer à une opposition du ministre à la publication d'un terme au *Journal officiel*. Cette étape est en général bien préparée grâce à la participation de représentants de l'administration et des services au groupe d'experts.

Pour les listes de vocabulaire relevant de plusieurs champs ministériels, comme le nucléaire et les énergies, la Commission a interrogé systématiquement les ministres compétents pour l'énergie et l'industrie. Pour la liste du vocabulaire qui relève à la fois de l'éducation et de l'enseignement supérieur et de la recherche, la Commission a interrogé les deux ministres concernés.

En 2023, 19 listes ont pu être soumises aux ministres intéressés pour accord avant publication, ainsi qu'une recommandation.

Analyse de termes étudiés et publiés en 2023

Le choix d'un terme clair facilitant la compréhension de la notion qu'il désigne, la Commission d'enrichissement de la langue française a publié de nombreux néologismes – formels ou sémantiques –, tous en adéquation avec leur définition.

On retiendra également la forte convergence entre les préoccupations des experts et les besoins exprimés par les citoyens ordinaires.

Des néologismes de forme

aéroponie (un type de culture hors sol), **cécibut** (un parasport de tirs au but pour joueurs non-voyants ou malvoyants), **cécifoot**, **chimie clic** (*click chemistry*), **chimiobiologie** (*chemical biology*, *chemobiology*, une branche de la biologie), **coécriture** (*co-authoring*), **comodal**, -e (pour qualifier un mode d'enseignement), **déprimogène** (en nucléaire), **désimperméabilisation des sols**, **épigénétique**, **épimutation** (en biologie), **essayer-acheter** (*try before you buy*), **fantomisation** (*ghosting*, le fait d'interrompre brutalement et définitivement toute communication), **géomarquage** (*geotagging*, ajout de métadonnées géographiques à un contenu), **igniteur d'hydrogène** (en nucléaire), **infodémie** (en communication), **légistique**, **microfluidique** (en physique et en chimie), **micropousse** (qui désigne une plantule comestible), **nanosatellite cubique** (*cubesat*), **NAPI** ou **non au projet ici** (comme équivalents de l'acronyme anglais *NIMBY, not in my back yard*), et le terme connexe, **NINA** ou **ni ici, ni ailleurs** (comme équivalents de l'acronyme anglais *NIABY, not in anybody's back yard*), ces deux termes désignant la position de personnes rejetant la réalisation de projets de construction dans leur environnement proche ou dans tout autre environnement, **paraathlète**, **paralympien**, -ienne, **parasport**, **parasportif** -ive, **passage-clé**, (*crux*, en escalade), **photovoyeurisme** (*upskirting*), **planchodrome** (*skate park*, et ses dérivés **planchodrome à bols**, **planchodrome urbain**, en sports de glisse), **pluriactif**, -ive (*slasher*), **postenseignement** et **préenseignement**, **proxivision** (ou **prévision immédiate**, en économie), **replaque** (*catch*, en sports de glisse), **supercontaminateur**, -trice (ou **superpropagateur**, -trice, en épidémiologie), **transtextualité numérique** (dans le cadre des humanités numériques), **vélorue**.

Les néologismes de forme publiés en 2023 ont, pour la plupart et comme bon nombre de néologismes du dispositif, été formés par composition, à partir d'éléments grecs et latins (**aéro-**, **co-**, **géo-**, **micro-**, **para-**, **post-**, **pré-**...) ou de mots existants (**chimiobiologie**, **essayer-acheter**, **photovoyeurisme**, **vélorue**). Notons aussi des mots-valises (**cécibut**, **cécifoot**, **proxivision**), un calque aménagé (**infodémie**, de *infodemic*) et quelques termes nés d'un changement de catégorie grammaticale (**analytique de l'évaluation**, **analytique des apprentissages**, **urbaine**).

Si des néologismes de forme ont été créés dans la plupart des domaines, il en est un qui a été un bon pourvoyeur en 2023, le sport. Dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques de Paris à l'été 2024, les acteurs du dispositif ont en effet fait preuve d'inventivité dans la création néologique : à partir de l'élément **para-**, pour créer des termes désignant des disciplines sportives pratiquées par des personnes en situation de handicap, ainsi que les pratiquants de telles disciplines, ou à partir du mot « planche » (**planchodrome**) pour former des termes de planche à roulettes, nouvelle discipline des JO de 2024, ou en créant des mots-valises (**cécibut** et **cécifoot**). Pour désigner une figure de planche à roulettes consistant à reposer ses pieds sur la planche afin de la plaquer au sol après qu'elle a

effectué une rotation, c'est le néologisme **replaque** qui a été forgé à partir du préfixe **re-** et de **plaquer** (de « plaquer »).

Des néologismes sémantiques

araignée (*spider*, en nucléaire), **banc de tirage** (en nucléaire), **bol** (bowl, un équipement sportif en forme de cuvette pour la glisse urbaine), **bol** (park, pour désigner une épreuve sportive de glisse urbaine), **bouchage** ou **bouchonnage** (*rod plugging*, en nucléaire), **cadastre solaire** (transition énergétique des bâtiments), **chaîne de désintégration** (à côté de « chaîne radioactive », en nucléaire), **clinique juridique** (*law clinic*), **coup d'effroi** (*jump scare*, un procédé dramatique qui vise à surprendre un spectateur ou un joueur d'un jeu vidéo), **couper** (*cut*, au rugby), **crêpe stellaire** (*stellar pancake*, un type d'étoile aplatie), **découplage** (*decoupling*, en cosmologie), **dialogueur pédagogique** (un outil numérique de cyberformation alimenté par l'intelligence artificielle), **dominance budgétaire** (pour contrer le calque de l'anglais, « dominance fiscale »), **entrepôt relais** (*dark store*, en commerce), **guerre juridique** (*lawfare*), **habitat partagé** (*coliving*), **habitat participatif** (*cohousing*), **icône de la mode** (*it-boy, it-girl*), **lac de données** (*data lake*), **marécage de données** (*data swamp*), **logiciel traqueur** (*stalkerware*, *spouseware*, un type de logiciel espion), **ouvreur**, -euse (un nouveau sens sportif de ce terme, en escalade), **recombinaison** (*recombination*, en astronomie), **reconnaissance du soi** (*self and nonself discrimination*, en biologie), **sandwich (de combustible)** (en nucléaire, un cadre métallique placé entre deux plaques), **style de vie** (*life style*, locution adjetivale pour parler d'une marque ou d'une boutique qui développe une gamme cohérente), **toit potager**, **tourisme doux** ou **lent** (*slow tourism*), **vrille** (déclinée en **horizontale** et **verticale**, en glisse urbaine).

Parmi les néologismes sémantiques publiés en 2023, plusieurs sont constitués d'un nom et d'un adjetif, le qualificatif permettant de former des termes nouveaux à partir de mots existants : ainsi, le **cadastre** se fait **solaire**, la **crêpe stellaire**, le **dialogueur pédagogique**, l'**habitat participatif**, le **logiciel traqueur**, le **toit potager**, le **tourisme doux** ou **lent**.

Certains des néologismes sémantiques reprennent les métaphores anglaises, lorsque les images reprises en français restent claires (**araignée**, **bol**, **crêpe stellaire**, **lac** et **marécage de données**), la transparence restant un des critères de choix des termes. Le domaine du nucléaire, par exemple et comme souvent par le passé, a fourni des termes très imaginés, tels **araignée**, **sandwich de combustible**, pour désigner des équipements dont la forme rappelle celle d'un être vivant ou d'un objet courant.

Des termes sans équivalent étranger

En 2023, vingt-et-une notions publiées au *Journal officiel* n'ont pas d'équivalent étranger. Elles relèvent pour la plupart des domaines de l'aménagement ou de l'habitat, du nucléaire, des domaines où l'influence de l'anglais est moins grande que dans d'autres.

Plusieurs termes publiés sans équivalent étranger en 2023 font référence à des termes déjà publiés au *Journal officiel*. Ainsi, **aéroponie** ou **culture aéroponique** (qui vient compléter une autre notion déjà publiée (**aquaponie**) et qui désigne un mode de culture hors sol où les racines des plantes sont placées dans un brouillard de solutions nutritives), les termes d'aménagement **structure réservoir** et **désimperméabilisation des sols** (en complément d'**imperméabilisation des sols**, publié précédemment, avec une définition qui décrit précisément en quoi consiste ce procédé), ou encore **dynamique**

littorale (à rapprocher des termes **bilan** et **casier sédimentaires** déjà recommandés) ont été publiés sans équivalent étranger. Il en va de même pour les termes relevant à la fois de l'aménagement et de l'énergie (solaire en l'occurrence), **cadastre solaire** et **ombrière photovoltaïque**. Dans ces cas précisément, il s'agit davantage de décrire des structures ou des procédés nouveaux que de contrer l'usage d'un terme étranger.

Dans le cas du nucléaire, il s'agit bien souvent pour les acteurs du dispositif de trouver le terme le plus transparent, les professionnels utilisant dans leur pratique un jargon de métier. Ainsi, c'est le terme **réseau interne de surveillance radiologique** qui a été recommandé, la Commission ayant fait le choix d'un terme explicite pour concurrencer l'usage professionnel de « chaîne de santé », peu transparent pour le grand public.

Dans le cas d'**orphelin, -e d'enfant**, il fallait combler une lacune dans la langue française qui ne possédait pas de terme pour désigner un parent dont un enfant est décédé. De même que l'on peut être orphelin de père ou de mère, on peut être orphelin d'enfant, « orphelin » venant du grec *orphanos* qui signifie « privé de ».

Il n'existe pas non plus de terme en français pour désigner l'art de concevoir et de rédiger les textes législatifs. C'est le terme **légistique** qui a été proposé par le collège d'experts du droit et approuvé par la Commission.

Pour **hybride**, il s'agissait de clarifier les usages, le terme s'étant répandu lors de la pandémie de covid-19 dans le domaine de l'éducation et du travail, où les modalités d'enseignement et d'exercice de certaines professions se sont adaptées aux situations de confinement.

Le dialogue terminologique en francophonie

Les recommandations du dispositif français, qui ne manque jamais d'observer les usages, et les préconisations de ses partenaires francophones peuvent se rejoindre. En 2023, par exemple, le dispositif a recommandé **fantomisation**, pour l'anglais *ghosting* (GDT¹-2017), **logiciel traqueur, spouseware, stalkerware, trackware** (GDT-2021, Termium²-2017), **survivalisme, survivalism** (GDT-2019, Termium-2013), **épimutation, epimutation** (GDT-2009, Termium-2016), ou encore **langage parlé complété, cued speech** (GDT-2014, Termium-2005).

Mais la Commission fait parfois des choix qui divergent de ceux faits par ses partenaires francophones : pour l'anglais *fan fiction, fanfiction, fiction de fan* face à **fanfiction** (GDT-2022), l'Académie française s'étant opposée à ce néologisme, pour *metal-organic framework, réseau métalloorganique* face à **réseau de coordination organométallique** (GDT-2016), pour *oxidative stress, stress oxydant* face à **stress oxydatif** (GDT-1999, Termium-2014), pour *sex-tortion, sexual extortion, chantage sexuel* face à **sextortion** (GDT-2018) et **extortion sexuelle, sextortion** (Termium-2022), et pour *coliving, habitat partagé* face à **colocation collaborative** (GDT-2020, Termium-2022).

D'ailleurs, les Québécois et les Canadiens francophones ne font pas non plus toujours les mêmes choix de désignation. C'est le cas, par exemple, de l'anglais *e-learning*, dont l'équivalent proposé par le GDT est **formation en ligne**, alors que Termium signale **apprentissage électronique**; et de l'anglais *latency* qui a le même équivalent dans le GDT que celui recommandé en France, alors que Termium opte pour **latence, temps d'attente et temps de latence**. D'autres exemples, tels *slow tourism* et *click and mortar*, ne figurent pas dans

Termium, contrairement au GDT (**ralentourisme, clic et mortier**) et au dispositif français (**tourisme doux, physique et en ligne**).

Si Termium et le GDT peuvent être plus prompts que la Commission à enregistrer les notions nouvelles dans certains domaines – les procédures de mise en ligne ne peuvent se comparer, le processus de normalisation de la Commission exigeant une large consultation et une validation par toutes les parties –, l'étude des termes dans le dispositif français est parfois antérieure aux mises en ligne des partenaires nord-américains. C'est le cas, par exemple, dans le domaine de la santé et de la médecine, de **récupération améliorée après chirurgie** (*enhanced recovery after surgery*) et, dans le domaine de la chimie, de **chimie-clic** (*click chemistry*), ajoutés dans le GDT après la publication de ces termes au *Journal officiel*, ou de **pluriactif** (*slasher*) et **infodémie** (*infodemic*), relevant respectivement du domaine de l'emploi et du travail et de la communication, qui ont, depuis leur mise à l'étude en 2023 et la consultation du réseau francophone de la Commission, fait l'objet d'une fiche dans Termium.

Comparaison des termes publiés par la Commission,
l'Office québécois de la langue française et le
Bureau de la traduction du Gouvernement du Canada

Quelques exemples	CELF	GDT	Termium
<i>learning analytics</i>	analytique des apprentissages	analyse de l'apprentissage	analytique de l'apprentissage, analyse de l'apprentissage
<i>two-factor authentification (2FA), two-step authentification</i>	authentification à deux étapes	authentification à deux facteurs	authentification à deux facteurs (A2F)
<i>shop-in-shop</i>	boutique hébergée, espace-boutique	espace boutique	–
<i>biological target, therapeutic target</i>	cible thérapeutique	–	cible biologique
<i>brute force attack, bruteforce attack</i>	(cyberattaque par) cassage de mot de passe	attaque par force brute	–
<i>credential stuffing attack</i>	(cyberattaque par) envoi massif d'identifiants	attaque par bourrage d'identifiants	(attaque par) bourrage d'identifiants
<i>doxing, doxxing</i>	divulgation malveillante (d'informations personnelles)	divulgation de données personnelles	divulgation de données personnelles
<i>bore-out</i>	ennui professionnel, ennui au travail	syndrome d'épuisement professionnel par l'ennui	(syndrome d') épuisement professionnel par l'ennui
<i>floating offshore wind turbine (FOWT)</i>	éolienne flottante (en mer)	éolienne en mer	éolienne flottante

1. Grand dictionnaire terminologique, Office québécois de la langue française : <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/>

2. Termium plus, Gouvernement du Canada : <https://www.btb.termiumplus.gc.ca>

environmental justice	équité environnementale, justice environnementale	–	justice environnementale
kick stage, kickstage	étage complémentaire	–	étage d'impulsion
cosmic microwave background (CMB), cosmic microwave background radiation (CMBR)	fond diffus cosmologique, FDC, rayonnement fossile	rayonnement cosmologique fossile	fond diffus cosmologique micro-onde, fond diffus cosmologique, CMB, FDC, rayonnement cosmologique
cohousing	habitat participatif	cohabitat	–
hydrogen igniter	igniteur d'hydrogène	–	allumeur d'hydrogène
tight junction	jonction étanche	–	jonction serrée
flowline	ligne d'écoulement	conduite d'écoulement	conduite d'écoulement, conduite d'évacuation, conduite d'aménée, ligne de production
crash pad	matelas (portatif) de sécurité, tapis de réception	matelas d'escalade	–
crux	passage-clé	passage-clé	crux, terrain difficile
proof of stake (PoS)	preuve par l'enjeu	preuve d'enjeu	preuve d'enjeu, preuve de participation, preuve par l'enjeu
drop shipper, drop-shipper, dropshipper	vendeur, -euse (en ligne) sans stock	parachuteur, parachuteuse	intermédiaire en gros

Par ailleurs, au-delà des divergences de désignations, existent aussi des divergences dans le choix des notions retenues. Ces divergences se justifient en particulier lorsque les réalités que l'on souhaite dénommer sont propres aux zones géographiques associées aux bases de données. Ainsi, sur les **37** notions relevant de l'ingénierie nucléaire, parmi lesquelles un certain nombre de termes spécifiques à la gestion du nucléaire en France, publiées au *Journal officiel* en 2023, **10** seulement figuraient dans le *GDT*.

Il arrive que la couverture d'un domaine soit moindre outre-Atlantique : sur les **13** notions publiées en 2023 par la Commission sur proposition du collège Spatiologie, seules **3** étaient présentes dans le *GDT*. Enfin, sur les **17** notions relevant du domaine de la glisse urbaine, publiées au *Journal officiel* en 2023, **3** seulement étaient enregistrées par le *GDT*.

Si l'on considère la totalité des publications au *Journal officiel*, **59,3 %** des notions proposées par le dispositif français¹ (soit 156 sur 263 notions) sont absentes du *GDT*. Sur les **20,9 %** de notions communes, **30,77 %** ont au moins une désignation identique, **19,8 %** n'ont pas la même désignation, les divergences de choix concernant essentiellement le vocabulaire de l'économie et de la finance, du droit et des télécommunications. Sur 24 listes publiées par le dispositif français, 15 comportent moins de **50 %** de notions présentes dans le *GDT*. Il s'agit notamment des domaines de l'éducation et de l'enseignement supérieur, du nucléaire, des relations internationales et des sports (rugby, glisse urbaine, parapente).

Dans le cas de *Termium*, **53,61 %** des notions proposées par le dispositif français (soit 141 sur 263 notions) sont absentes de la base canadienne. Sur les **46,39 %** de notions communes, **18 %** ont au moins une désignation identique, **35 %** n'ont pas la même désignation, les divergences de choix concernant principalement les domaines du droit, des énergies, du nucléaire et des relations internationales.

La contribution du public à l'enrichissement

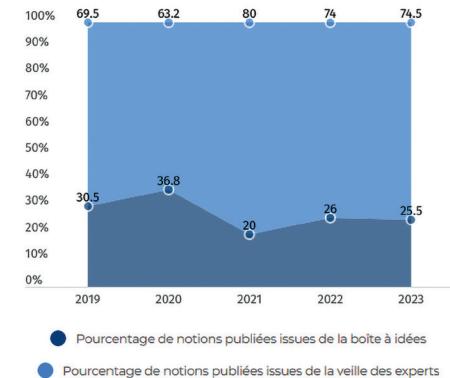
Parmi les notions publiées au *Journal officiel* en 2023, **68** ont été signalées par des internautes, très souvent en phase avec les propositions des experts.

- **accaparement des mers, ocean grab ou ocean grabbing ou sea grabbing**
- **agilité canine, agility ou dog agility**
- **analytique des apprentissages, learning analytics**
- **animation graphique ou conception d'animation graphique, motion design**
- **approche par-dessous (spatiologie), fly-under ou fly under manœuvre ou fly-under manoeuvre**
- **artiste de la lumière, light artist**
- **bilan (pédagogique), feedback**
- **chantage sexuel (numérique), sextortion ou sexual extortion**
- **chimie clic, click chemistry**
- **chimiobiologie ou biologie chimique, chemical biology ou chemobiology**
- **clinique juridique ou centre d'assistance juridique universitaire (CAJU), law clinic ou legal clinic**
- **codeur, -euse en LPC ou codeur, -euse en langage parlé complété, cued speech transliterator**
- **coécriture, co-authoring**
- **coup d'effroi (audiovisuel), jumpscare**
- **désimperméabilisation des sols**
- **divulgation malveillante (d'informations personnelles), doxing ou doxxing**
- **dynamique littorale ou dynamique littorale sédimentaire**
- **échange entre véhicules et réseau électrique (VRE) ou système d'échange entre véhicules et réseau électrique, vehicle-to-building ou vehicle-to-grid (V2G)**
- **effet de rebond ou effet rebond (environnement), rebound effect**
- **énergie de récupération, recovered energy**
- **ennui professionnel ou ennui au travail, bore-out**
- **entrepôt relais, dark store**
- **équité environnementale ou justice environnementale, environmental justice**

1. Ce pourcentage reste proche des niveaux des années antérieures : 60,2 % en 2019, 68,5 % en 2020, 60 % en 2021 et 53,85 % en 2022.

- **esplanade de glisse urbaine, skate plaza ou street plaza**
- **fantomisation ou rupture à l'anglaise, ghosting**
- **fiction de fan, fan fiction ou fanfiction**
- **géomarquage, geotagging**
- **guerre juridique, lawfare**
- **habitat partagé, coliving**
- **habitat participatif, cohousing**
- **hameçonnage par minimessage ou hameçonnage par texto, smishing**
- **incontournable, must have**
- **infodémie, infodemic**
- **lac de données, data lake**
- **légistique**
- **ligne d'écoulement (pétrole et gaz), flowline**
- **maîtrise discursive, oracy**
- **métadonnée, metadata**
- **microfluidique (physique-chimie), microfluidics**
- **mise à jour à distance (automobile), ota programming ou over-the-air update ou programmed ota updating**
- **ni ici, ni ailleurs (NINA), not in anybody's back yard (NIABY)**
- **non au projet ici (NAPI), not in my back yard (NIMBY)**
- **obligation climatique (finance), climate bond**
- **obligation de rendre compte, accountability**
- **obligation verte (finance), green bond**
- **orphelin, -e d'enfant**
- **perte de sens professionnelle ou perte du sens de son travail, brown-out**
- **photovoyeurisme, upskirting**
- **physique et en ligne ou en magasin et en ligne, click and mortar**
- **planchodrome, skateboard park ou skate park**
- **plateforme de données, data hub**
- **pluriactif, -ive (emploi), slasher**
- **preuve par l'enjeu (numérique), proof of stake (PoS)**
- **prévision immédiate ou proxivision (économie), nowcasting**
- **principe d'équivalence (recherche médicale), clinical equipoise ou equipoise**
- **récepteur artificiel activé par ligand de synthèse (RALS), designer receptor exclusively activated by designer drugs (DREADD)**
- **réseau métalloorganique (RMO) (matériaux), metal-organic framework (MOF)**
- **retraité, -e actif, -ive, unretired**
- **roman policier léger ou polar léger, cosy crime ou cosy murder ou cosy mystery**
- **sac publicitaire ou sac promotionnel ou sac en toile ou sac fourre-tout ou fourre-tout, tote bag**
- **(service de) rattrapage ou rattrapage, replay**
- **supercontaminateur-trice ou superpropagateur, -trice, superspreaders**
- **tiroir-caisse fiscal, cash-box**
- **tourisme doux ou tourisme lent, slow tourism**
- **transition énergétique, Energiewende ou energy transition**
- **transtextualité numérique, distant reading**
- **vendeur, -euse (en ligne sans stock), drop shipper ou drop-shipper ou dropshipper**
- **vente (en ligne) sans stock, drop shipping ou drop-shipping ou dropshipping**

Le nombre de notions publiées au *Journal officiel* issues de suggestions déposées dans la boîte à idées de FranceTerme est plutôt stable par rapport à l'année précédente. **La part de ces suggestions s'élève à 25,5 % en 2023** sur un total de 268 recommandations publiées au *Journal officiel* (contre 26 % en 2022 sur un total de 206 recommandations officielles et 20 % en 2021 sur un total de 234 recommandations).



27 % des 128 notions en cours d'examen à la Commission d'enrichissement en 2023, dont la publication au *Journal officiel* est attendue en 2024, sont issues de la boîte à idées.

Apport des suggestions aux travaux des groupes d'experts

	Suggestions pub. JO en 2023	Recomm. pub. JO en 2023	% 2023	% 2022	% 2021	% 2020
Agriculture	2	8	25 %	–	47 %	–
Aménagement, Habitat et Mobilités	3	9	33 %	25 %	11 %	63 %
Automobile	0	0	–	–	–	30 %
Biologie	1	18	5,5 %	–	12,5 %	–
Chimie et Matériaux	4	12	33 %	14 %	15 %	40 %
Culture et Médias	12	24	50 %	72 %	100 %	58 %
Défense	0	0	–	–	–	77 %
Droit et Justice	7	10	70 %	–	33,5 %	–
Économie et Finances	9	22	41 %	19,5 %	19 %	–
Éducation et Enseignement supérieur	4	15	26,5 %	37,5 %	18 %	–
Énergie nucléaire	0	37	0 %	–	0 %	0 %
Énergies	1	15	6,5 %	–	0 %	0 %
Environnement et Développement durable	8	11	73 %	44 %	17,5 %	–
Informatique	3	5	60 %	55,5 %	27 %	–
Relations internationales	2	9	22 %	27 %	–	55 %
Santé et Affaires sociales	7	14	50 %	53,5 %	–	45 %
Spatiologie	1	13	7,5 %	–	–	0 %
Sport	2	37	5,5 %	–	–	93 %
Télécommunications	2	9	22 %	66,5 %	22 %	55 %

Sans surprise, les collèges Biologie et Énergie nucléaire, dont le champ d'activités est par essence scientifique, ne font l'objet que de peu de suggestions. Leur veille néologique est donc essentiellement endogène, assurée par leurs membres. Dans le cas du collège Santé et Affaires sociales, les recommandations publiées au *Journal officiel* issues de la veille exogène ne relèvent pas tant du volet médical, que du volet social et sociétal : **ennui professionnel** pour l'anglais *bore-out*, **retraité actif**, pour l'anglais *unretired*, ou **orphelin d'enfant**.

À l'inverse, la veille exogène a largement alimenté les collèges dont l'activité concerne des termes qui peuvent être portés à la connaissance du grand public : 73 % des termes du collège Environnement et Développement durable sont issus de la boîte à idées, 70 % pour le collège Droit et Justice, 60 % pour le collège Informatique, 50 % pour le collège Culture et Médias, 41 % pour le collège Économie et Finances et 33 % pour le collège Aménagement, Habitat et Mobilités.

L'implantation des termes

Seul le recul et le recours à des indicateurs objectifs et comparables peuvent nous permettre de mesurer le degré d'implantation des termes recommandés au *Journal officiel*. Le fait que des termes entrent dans le langage courant, notamment grâce à leur présence dans la presse ou dans les dictionnaires de langue générale, est déjà en soi un critère d'implantation réussie. L'implantation de trois termes – **financement participatif**, **mégadonnées** et **mot-dièse** –, recommandés il y a une dizaine d'années par le dispositif d'enrichissement, a été passée au crible par la délégation générale à la langue française et aux langues de France. Les études complètes, dont les relevés d'occurrences ont été réalisés entre le 31 décembre 2023 et le 18 avril 2024 avec Google, peuvent être consultées en contactant la délégation.

Financement participatif

Terme publié au *Journal officiel* du 18 mai 2013, dont l'étude a été engagée en 2010 et qui a été choisi parmi de nombreux concurrents, dont «financement (collaboratif / collectif / communautaire / de masse / par les masses / par la foule)» ou «levée de fonds en ligne», qui ne sont pas implantés.

Occurrences dans l'internet: en 10 ans, l'usage de **financement participatif** a augmenté de 70 %. Le terme a rapidement supplanté, dans l'usage, ses concurrents synonymiques. Il présente la particularité d'être apparu simultanément chez les professionnels et dans le grand public.

Dictionnaires de langue générale: **financement participatif** est attesté dans les dictionnaires d'usage tels que le Dictionnaire de l'Académie française, le Petit Robert et le Petit Larousse. Il est enregistré par ces deux derniers depuis 2016¹.

Bases de données terminologiques: **financement participatif** est présenté comme équivalent français de *crowdfunding* dans les principales bases de données terminologiques, le Grand dictionnaire terminologique², Termium³ et IATE⁴ qui citent la Commission d'enrichissement comme référence pour ce terme. Les Canadiens et les Québécois le présentent comme entrée privilégiée dans leur base respective.

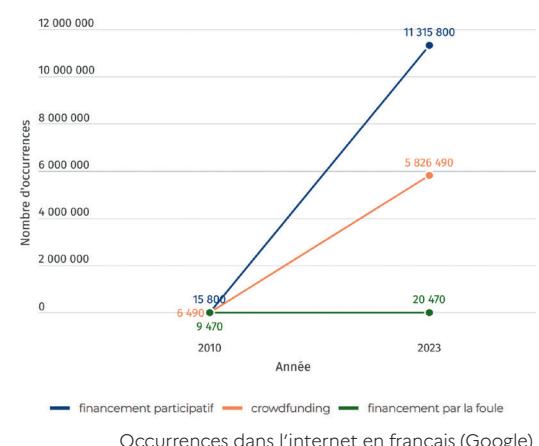
Presse grand public: **financement participatif** s'est largement imposé dans la presse grand public et a supplanté l'usage de *crowdfunding*. Un an après la publication du terme au *Journal officiel*, tous les articles du *Monde.fr* qui font référence au *crowdfunding* mentionnent le terme **financement participatif**.

1. <https://www.orthogrenoble.net/mots-nouveaux-dictionnaires/>

2. Québec

3. Canada

4. Union européenne



10 ans plus tard, en 2023, le nombre d'articles du *Monde.fr* dans lesquels figure **financement participatif** (39) est 4 fois plus important que ceux dans lesquels figure *crowdfunding* (9). La plupart des articles de presse mentionnent désormais **financement participatif** sans faire référence à son équivalent anglais *crowdfunding*, ce qui démontre que le terme recommandé par le dispositif s'est non seulement parfaitement implanté dans l'usage, qu'il est lexicalisé, mais aussi qu'il a supplanté son concurrent anglais.

Presse spécialisée : financement participatif est bien attesté dans la presse spécialisée. En revanche, plus de 25 % des articles des deux corpus spécialisés étudiés (*La Tribune.fr* et *Les Échos*) citent les termes anglais et français, pourcentage plus élevé que pour la presse généraliste. Toutefois, le nombre d'articles mentionnant **financement participatif** dans ces corpus est plus élevé que le nombre d'articles ne citant que *crowdfunding*.

Sites institutionnels : si **financement participatif** est employé sur les sites institutionnels, il y est cependant concurrencé par le terme anglais, souvent mentionné comme synonyme. À rebours de l'usage, les sites concernés au premier chef par cette notion (Banque de France, Autorité des marchés financiers, etc.) semblent en effet systématiquement conserver la mention du terme anglais dans leurs documents et pages en ligne consacrés au **financement participatif**. L'anglicisme y est même parfois privilégié. Tous contiennent pourtant des renvois aux textes règlementaires (ordonnance, décrets) relatifs au **financement participatif**. La recherche des occurrences des désignations française et anglaise sur les pages de ces sites démontre cependant que **financement participatif** est bien plus utilisé que *crowdfunding*.

Mégadonnées

Terme publié au *Journal officiel* du 22 août 2014, dont l'étude avait été entreprise en 2013 au moment où le gouvernement français lançait le plan *Big Data*, destiné à promouvoir le développement de l'économie française dans ce secteur. **Mégadonnées** a été préféré au concurrent québécois, **données massives**, déjà en usage.

Occurrences dans l'internet : en 10 ans environ, sur les pages France, on constate une forte augmentation des occurrences de **mégadonnées** (multipliées par plus de 466), qui connaissait un tout petit usage en 2013, alors que l'augmentation n'est que de 8,7 pour **données massives** qui reste en 2023 le plus utilisé.

Il est intéressant de voir que parmi les 175 000 occurrences de **mégadonnées** sur les pages en français, 112 000 occurrences ne sont pas accompagnées de *big data*, ce qui laisse à penser que le terme français est suffisamment implanté pour se passer de sa traduction anglaise.

Dictionnaires de langue générale et dictionnaires bilingues : **mégadonnées** possède son entrée propre dans le Petit Robert et le Petit Larousse 2023. Il a fait son entrée dans le premier en 2016 (comme entrée principale), soit seulement deux ans après sa recommandation officielle, et dans



Occurrences dans l'internet, pages France* et pages en français** (Google)

le second en 2019, curieusement indiqué comme québécois¹. **Mégadonnées** est également attesté dans les dictionnaires bilingues français-anglais, où il est donné comme traduction de *big data*.

Glossaires et dictionnaires spécialisés : **mégadonnées** est attesté dans les dictionnaires et bases de données spécialisés, tels que le dictionnaire de l'Académie nationale de médecine ou le portail terminologique multilingue de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (Wipoppearl). Il y est reconnu, avec **données massives**, comme l'équivalent français de *big data*.

Bases de données terminologiques : **mégadonnées** est également l'équivalent de *big data* dans les bases de données terminologiques, francophones notamment (Grand dictionnaire terminologique et Termium), dans la base de l'Union européenne (IATE), ainsi que dans celle de l'OTAN. Le terme y est présenté comme une référence (voir notamment les remarques dans les fiches du Grand dictionnaire terminologique et les critères de fiabilité donnés dans la fiche IATE). Il est à noter que les Canadiens et les Québécois mettent désormais en avant le terme **mégadonnées** dans leur base respective, après avoir initialement fait des choix de termes français différents.

Sites institutionnels : l'usage de **mégadonnées** est plus faible dans les sites institutionnels que celui de **données massives** et *big data* reste encore prédominant. Cependant, on remarque la présence de **mégadonnées** dans des sites prescripteurs tels que ceux de l'INSEE, de la CNIL et les sites du Gouvernement ou de la Commission européenne.

Dans la presse généraliste et spécialisée : il est intéressant de noter que lorsqu'il s'agit de s'exprimer en français pour désigner les *big data*, **mégadonnées** et **données massives** sont utilisés quasiment dans les mêmes proportions dans la presse, preuve s'il en est que le terme **mégadonnées** est aussi clair que son concurrent **données massives**, et qu'il s'est lexicalisé, au point d'être repris aussi bien dans la presse généraliste que spécialisée.

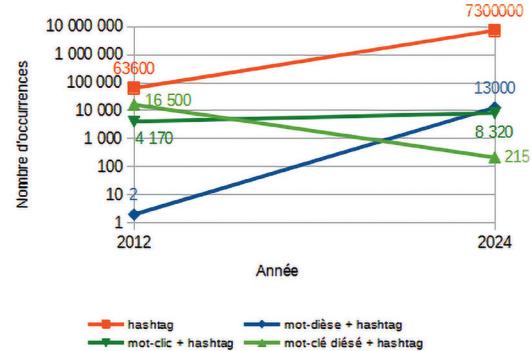
Sites de recherche académique : même si **données massives** est plus fréquent, **mégadonnées** a été trouvé dans tous les sites et moteurs de recherche académiques consultés. Le terme est utilisé dans la communauté scientifique.

Sites professionnels et sites de formation : s'il est encore difficile de constater, à l'échelle de cette étude, que **mégadonnées** s'est imposé dans le monde professionnel, celui des entreprises qui utilisent et traitent des **mégadonnées**, on remarque que le terme apparaît dans des intitulés de formation, seul, sans la mention de *big data*.

Mot-dièse

Terme publié au *Journal officiel* du 23 janvier 2013, qui lors de l'étude a été préféré au concurrent québécois, **mot-clic**, connaissant déjà un petit usage.

Occurrences dans l'internet : le nombre d'occurrences (pages en français) de **mot-dièse** (en cooccurrence avec le terme anglais *hashtag*) a augmenté de manière exponentielle



Occurrences dans l'internet en français (Google)

depuis 2012: 2 cooccurrences en 2012 contre 13 000 en 2024, soit un coefficient multiplicateur de 6 500. À titre de comparaison, le nombre d'occurrences de **mot-clic** combiné avec *hashtag* n'a été multiplié que par 2 sur la même période, passant de 4 170 à 8 320. Les occurrences de *hashtag*, dont l'usage reste massif, n'ont été multipliées que par 114.

Dictionnaires de langue générale : **mot-dièse** est indiqué en tant que « recommandation officielle » par le Petit Larousse (depuis l'édition de 2014) et le Petit Robert (depuis 2015), dans la microstructure de l'article *hashtag*, ce qui constitue un marqueur d'institutionnalisation.

Bases de données terminologiques : le Grand dictionnaire terminologique et Termium proposent **mot-clic** pour *hashtag*. Depuis 2018, **mot-dièse** figure aussi dans Termium. Quant à Wipopearl et à IATE, ces bases de données enregistrent la définition parue au *Journal officiel*.

Ouvrages : Ngram Viewer montre que la fréquence de **mot-dièse** a augmenté de 596,8 % dans un corpus¹ d'ouvrages en français entre 2013 et 2019 alors qu'elle est moindre, de 240,42 %, pour *hashtag* au cours de la même période.

Sites de recherche académique : une recherche sur Cairn.info permet de conclure que, dans les domaines des sciences humaines et sociales francophones, *hashtag* (466 occurrences, dont 433 dans les 10 dernières années, 238 dans les 5 dernières années et 119 dans les 3 dernières années) est nettement plus utilisé que **mot-dièse** (52 occurrences, dont 50 dans les 10 dernières années, 20 dans les 5 dernières années et 8 dans les 3 dernières années). Dans certains des contextes repérés, **mot-dièse** est explicitement relié au *Journal officiel* et à la base de données FranceTerme.

Médias : les occurrences de **mot-dièse** s'élèvent à 15 000 dans Europresse, contre 378 000 pour *hashtag*. La distribution de **mot-dièse** dans le corpus Europresse est la suivante: 96 % presse, 2 % médias sociaux, 1 % télévision et radio. La présence du terme (inférieure à 1 %) est aussi signalée dans la section « études et rapports ». Le pic médiatique a été atteint le 6 août 2020 avec 59 documents. Sa fréquence d'usage dans le corpus Europresse est en diminution depuis 2020. Sans surprise, **mot-dièse** est utilisé principalement dans des sources journalistiques ou institutionnelles hexagonales. La distribution de *hashtag* dans le corpus d'Europresse est de 80 % « presse », de 17 % « médias sociaux » et de 3 % « télévision et radio ». Le pic médiatique a été atteint le 8 mars 2014 avec 1 900 occurrences. *Hashtag* est toujours présent malgré une légère diminution de la fréquence d'usage en 2022. Cet anglicisme est utilisé principalement dans le réseau social X (ex Twitter) et dans des sources journalistiques états-unies et canadiennes.

Les termes recommandés dans les dictionnaires

Si l'objet d'une base de données terminologiques, qui recense les termes (des mots ou des groupes de mots) d'un domaine technique, est distinct de celui d'un dictionnaire d'usage, qui répertorie les mots de la langue courante, certains termes passent plus ou moins vite de la base au dictionnaire avec la vulgarisation de techniques ou la commercialisation à grande échelle.

Les termes recommandés sont peu repris dans les dictionnaires, sauf si un éditeur considère qu'ils sont devenus d'usage courant. Les définitions des lexicographes, sans être inexactes, sont rarement aussi précises que celles rédigées par les spécialistes pour le dispositif. Et lorsqu'une définition est fausse, le terme peut exceptionnellement faire l'objet d'une publication officielle, comme pour la **vitrocéramique** en 2014.

Le **méthaniseur** (énergies renouvelables), recommandé en 2018, entre dans le Petit Larousse 2020, où il est défini par le seul mot « digesteur », et dans le Petit Robert 2021, où il est défini comme un type de digesteur. Seule la définition officielle permet de comprendre la relation hiérarchique entre digesteur et méthaniseur.

Le sens par extension de la **jouabilité** (d'un jeu vidéo), recommandée en 2010, n'entre que dans le Petit Larousse 2023, dont l'article paraphrase celui du dispositif. C'est aussi le cas du **patrimoine culturel immatériel**, recommandé en 2010, qui n'entre que dans le Petit Larousse 2023. En revanche, l'**aquaponie**, recommandée en 2021, absente du Petit Robert, entre dans le Petit Larousse 2023 avec une définition aussi précise que celle proposée par les experts du dispositif. Enfin, **culture de l'effacement**, publiée en 2021, entre dans le Petit Robert 2023, signalée comme « *recomm. offic.* » et assortie d'une définition très largement inspirée de la définition officielle de 2021.

culture de l'effacement

Forme abrégée : effacement, n.m.

Domaine : COMMUNICATION.

Définition : Pratique de personnes ou de groupes de personnes qui s'efforcent, au nom de certaines valeurs, de bannir de l'espace public ou de la mémoire collective tant des personnalités que des œuvres, historiques ou contemporaines.

Voir aussi : mise au pilori.

Équivalent étranger : cancel culture.

Commission d'enrichissement de la langue française, *Journal officiel* du 9 juillet 2021

effacement [efasmā] nom masculin

ÉTYM. *esfacement* XIII^e ◊ de *effacer*

♦

① Action d'effacer ; son résultat. *Effacement accidentel d'un fichier informatique.* → **destruction, disparition.**

② LING. Ellipse syntaxique.

♦ FIG. *L'effacement d'un souvenir. Culture de l'effacement*, visant à bannir de l'espace public ou de la mémoire collective des personnalités, des œuvres, au nom de certaines valeurs (*recomm. offic.* pour remplacer l'anglicisme *cancel culture*).

③ Action de s'effacer, attitude effacée. « *ils avaient manqué de cette modestie, de cet effacement de soi* » (Proust).

Le Petit Robert de la Langue française, 2023, Éditions Le Robert

Il arrive aussi que des termes passent très vite des milieux professionnels au grand public, notamment ceux relevant des secteurs de l'audiovisuel, du commerce, du numérique, des sciences sociales, des sports..., ou, plus récemment, ceux qui ont trait à l'environnement. La publication au *Journal officiel* et l'attestation dans les dictionnaires sont alors concomitantes comme pour **collapsologie**, en 2021, **déradicalisation**, en 2018, ou, signe d'anglicisation, **atelier collaboratif**, recommandé en 2017, quand les dictionnaires retiennent l'anglais **fablab**. Ces derniers reflètent donc l'expansion des anglicismes dans le langage quotidien. Ils montrent notamment le poids des sigles en anglais, tel le **VPN**, lié à la progression du télétravail, entré dans le Petit Robert 2023, alors que **réseau privé virtuel**, recommandé en 2006, est devenu d'usage courant à la différence de son sigle **RPV**.

1. Google Books

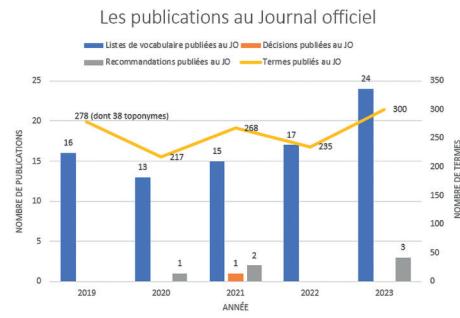
La diffusion des termes nouveaux

La publication au *Journal officiel*

La publication au *Journal officiel* constitue l'étape finale des travaux de la Commission d'enrichissement de la langue française. Les listes de termes sont publiées dans la rubrique « Commission d'enrichissement de la langue française », en deux parties : une liste de termes et définitions, et un index sous forme de table d'équivalence à double entrée : terme étranger – équivalent français / terme français – équivalent étranger (voir l'ensemble des listes publiées en 2023 en Annexe C.3).

La publication est reprise à l'identique par le *Bulletin officiel de l'Éducation nationale* et par celui de l'*Enseignement supérieur et de la Recherche* (art. 10), garantissant ainsi à la terminologie officielle une diffusion générale dans le monde enseignant, premier prescripteur pour la diffusion d'un vocabulaire spécialisé, en français.

Au 31 décembre 2023, le nombre total de termes publiés au *Journal officiel* était de 9 342.



FranceTerme

Le site

La Délégation générale à la langue française et aux langues de France rend disponible l'intégralité des termes nouveaux qui enrichissent le vocabulaire scientifique et technique sur le site *FranceTerme* du ministère de la Culture (www.franceterme.culture.fr).

La Mission du développement et de l'enrichissement de la langue administre le site qui comprend la base de données terminologiques regroupant tous les termes publiés au *Journal officiel*, et diverses rubriques d'information. Elle alimente le site qui permet la gestion des données terminologiques de bout en bout, de la veille néologique à la publication des termes au *Journal officiel*. Elle supervise la transmission de données issues de *FranceTerme* à d'autres organismes.

Si le site *FranceTerme* est destiné premièrement aux administrations, afin qu'elles puissent utiliser des termes français précis et compréhensibles en lieu et place de termes étrangers – elles ont en la matière, plus encore qu'une obligation, une responsabilité d'exemplarité –, il répond aussi aux besoins de nombreuses professions, dans de multiples domaines. Cet outil contribue à



la diffusion du français scientifique et technique d'aujourd'hui et représente une référence pour les pays francophones.

Le site contient, dans la partie publique, le moteur de recherche, diverses pages d'information consacrées à la terminologie – les « Infolettres parues », les billets sur des termes d'actualité dans « Clin d'œil », les communiqués présentant les parutions au *Journal officiel* dans « En français dans le texte », et enfin l'annonce des « Colloques, manifestations et parutions » –, les recommandations d'usage, une rubrique « Toutes nos publications » où celles-ci sont téléchargeables au format « pdf », deux rubriques, « Boîte à idées » et « Contact », qui contribuent à faire du dispositif d'enrichissement de la langue française un dispositif actif, à l'écoute des demandes du public (voir Le dialogue avec les internautes, p. 52). Le site comporte également une rubrique « Les termes recommandés, objets de recherche » répertoriant un certain nombre d'articles récents parus dans des ouvrages et des revues de linguistique, qui analysent la production et les méthodes du dispositif d'enrichissement de la langue française. Pour finir, deux sections offrent la possibilité aux internautes de s'abonner pour recevoir l'infolettre *FranceTerme* et les alertes de publication au *Journal officiel* (derniers termes publiés).

Enfin, dans la partie administrative du site, la Délégation alimente une boîte à outils mise à la disposition des experts du dispositif. Cette section contient des documents de référence (décret, *Guide des bonnes pratiques*...), les relevés de décisions et comptes rendus des séances de la Commission, la liste exhaustive des domaines, les adresses des partenaires du dispositif, les bilans d'activité des groupes d'experts...

Une base de données terminologiques de référence

Le site contient tout d'abord la base de données terminologiques, administrée et actualisée en continu par la Mission du développement et de l'enrichissement de la langue française.

Le baromètre 2023 des « Audiences des sites internet du ministère de la Culture » relève que l'audience du site *FranceTerme* s'élève à 401 547 visites, avec une moyenne de 1 100 visites quotidiennes, en hausse de 50 % par rapport à 2022.

Divers organismes et institutions ont établi sur leur site de l'internet un lien vers *FranceTerme*, relayant ainsi les recommandations du dispositif. En outre, les termes publiés au *Journal officiel* sont intégrés dans le *Grand dictionnaire terminologique* de l'Office québécois de la langue française, la Mission transmettant chaque année un export complet des termes publiés à l'Office qui les verse dans sa propre base de données. Certains sont repris également dans *TerMef*, du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, dans la banque terminologique du Bureau de la Traduction du Canada, *Termium plus*, dans *Termdat*, la base de données de la Chancellerie fédérale suisse, ainsi que dans *IATE*, la base de données terminologiques des institutions européennes (voir Les organismes des autres pays francophones, p. 16). La version numérique du *Dictionnaire de l'Académie française* comporte des liens hypertextuels reliant ses articles aux termes correspondants dans *FranceTerme*. Enfin, le *Dictionnaire des francophones* propose les termes extraits de *FranceTerme* (www.dictionnairedesfrancophones.org).

L'enquête de satisfaction 2023

Une nouvelle enquête de satisfaction a été conduite du 15 novembre au 22 décembre 2023 auprès des utilisateurs de *FranceTerme* dans le cadre du « Programme Services publics + » qui vise à inscrire tous les services publics dans une démarche d'amélioration continue de l'expérience des usagers. Les résultats 2023 viennent confirmer le haut niveau de satisfaction déjà mesuré en 2022.

259 répondants, 52 % de femmes et 48 % d'hommes

- ils sont majoritairement actifs (58 %), et parmi ceux-ci, 38 % travaillent dans un service de l'État, 50 % dans le secteur privé, 7 % dans une collectivité, 5 % dans une organisation internationale ou européenne, 32 % sont retraités, 5 % élèves ou étudiants et 4 % à la recherche d'un emploi;
- 3 % d'entre eux consultent quotidiennement la base, 18 % au moins une fois par semaine, 26 % au moins une fois par mois, les autres de manière occasionnelle;
- 76 % ont bien conscience que *FranceTerme* ne concerne que les vocabulaires scientifiques et techniques nouveaux, et n'est ni un dictionnaire bilingue ni un dictionnaire de langue générale;
- l'accès facile aux informations, leur simplicité et leur organisation font l'objet d'une satisfaction élevée, proche des 90 % d'avis favorables;
- la **satisfaction globale des usagers atteint 93 %, le taux de recommandation moyen passant de 7,6 en 2022 à 8,3 sur 10 en 2023**;
- les usagers sont quasi unanimes pour déclarer préférer le nouveau site à l'ancien : l'adaptation a été rapide pour 94 % des usagers, il est beaucoup mieux pour 23 % ou plutôt mieux pour 74 %.

Le dialogue avec les internautes

Le courrier : des questions de terminologie et de langue

Les internautes disposent de plusieurs moyens pour faire connaître au dispositif d'enrichissement leurs suggestions, remarques ou questions sur les travaux de ce dernier, ou encore sur la politique d'enrichissement de la langue française : la boîte à idées de *FranceTerme*, l'application pour mobiles, le formulaire de contact du site ou la messagerie électronique. La Mission du développement répond à chacune de ces sollicitations.

Alors que la plupart des suggestions déposées dans la boîte à idées en 2023 ou faisant l'objet de courriels adressés à *FranceTerme* relèvent des travaux du dispositif d'enrichissement et sont transmises aux collèges concernés (voir Apport de la boîte à idées de *FranceTerme*, p. 23), une part d'entre elles ne le sont pas et appellent une réponse, notamment :

- des suggestions qui portent sur une notion déjà recommandée par le dispositif que l'auteur ignore, ou pour laquelle il soumet une contre-proposition qu'il estime plus à même de s'implanter que celle recommandée officiellement, ou encore qu'il critique.
 - Dans le premier cas, la Mission rédige une réponse rappelant le terme recommandé et justifiant le choix de la Commission.
 - Dans le deuxième cas, ce sont les experts des collèges, à qui les remarques sont transmises, qui sont invités à répondre à l'auteur.
 - Dans le dernier cas, l'internaute est informé par les experts ou par la Mission des raisons pour lesquelles sa proposition ne peut être retenue, en rappelant notamment les critères à respecter (voir Les critères retenus pour le choix des termes, p. 18). La Mission a notamment rappelé que **code 2D** (2018) et **classe de maître** (2021) étaient respectivement recommandés comme équivalents de *QR code* et *master class*, que «magasin fantôme» n'avait pas été retenu comme équivalent de *dark store* par les experts qui avaient préféré **entrepôt relais** (2023), en adéquation avec la définition, et enfin, a transmis aux experts concernés, pour réponse, les critiques portant sur la définition d'**expologie** (2012). Elle a également répondu à un internaute qui critiquait l'emploi de l'adjectif «communautaire» dans le terme **santé communautaire** (2022).

- des suggestions qui portent sur des mots ou des anglicismes de la langue courante, enregistrés dans les dictionnaires d'usage ou les dictionnaires bilingues, tels que «brunch», «flashback», «freelance», «jeans», «thriller», «toast» ou «week-end» (pour lequel les internautes ont proposé «samanche» et «samdim»). Dans ce cas, la Mission rappelle les principes de l'enrichissement de la langue française, et en particulier la publication de la Décision du 2 juillet 2021, qui prévoit que les anglicismes présents dans les dictionnaires de référence que sont celui de l'Académie française et le Trésor de la langue française ne relèvent pas du dispositif d'enrichissement.
- des créations de mots nouveaux, néologismes de la langue courante, tels «abboque» (sommolence après le repas), «aviaceau» (pour désigner un individu qui n'a jamais pris l'avion), «coétané» (pour désigner des individus du même âge), «confirmative», «confusant», «exaberrant», «explendissant» ou «risqueux» (pour qualifier un individu aimant prendre des risques).

Dans ses réponses, la Mission signale que ces mots ne relèvent pas de la terminologie, qu'ils ne correspondent pas à une notion nouvelle, en précisant qu'ils ne comblent pas une lacune de vocabulaire, d'autres mots ou expressions étant attestés en français dans le même sens, comme dans le cas de «risqueux», ou encore qu'ils ne respectent pas la morphosyntaxe du français et ne sont donc pas transparents.

Au-delà des réponses aux suggestions de mots, la Mission est amenée à répondre à des demandes de nature diverse, telles que :

- celles portant sur les raisons qui ont amené le dispositif à privilégier telle désignation plutôt qu'une autre. En 2023, cela a été particulièrement le cas des termes relatifs à la glisse urbaine. Dans ce cas, la Mission expose les motifs du choix du terme recommandé et, le cas échéant, renvoie les internautes aux responsables des collèges concernés par les termes en question.
- celles relatives aux questions de langue, graphie, genre, morphologie, etc., comme celles portant sur l'orthographe des mots «diésel» et «mentor». En 2023, plusieurs interrogations visaient également la désignation de noms de villes ou de pays (Kiev, Biélorussie, Lettonie...). Ces messages ont fait l'objet de réponses étayées par la Mission, en concertation avec le collège Relations internationales et le président de la Commission nationale de toponymie.
- Certaines questions auxquelles la Mission est amenée à répondre ne concernent pas des termes à proprement parler mais le fonctionnement du dispositif interministériel, ses acteurs et la nature de ses travaux. D'autres encore portent sur la réutilisation des recommandations de la Commission d'enrichissement. Leurs auteurs sont généralement des chercheurs et des étudiants, qui s'informent dans le cadre de leurs travaux de recherche (mémoires ou thèses), ou encore des développeurs informatiques.

Par ailleurs, un certain nombre d'interrogations relevant de la défense de la langue française ont porté sur l'emploi, en particulier dans les médias et dans la publicité, d'anglicismes présents dans la langue générale ou ayant fait l'objet d'une recommandation au *Journal officiel*. Elles ont été transmises au service compétent de la Délégation pour l'emploi du français dans la sphère publique et aux hauts fonctionnaires chargés de la terminologie et de la langue française lorsque ces signalements concernaient leurs ministères. En 2023, la DGLFLF a ainsi alerté la Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes, au ministère chargé de l'Économie, de la question soulevée par un internaute sur l'emploi du mot *cranberry* par le secteur de l'agro-alimentaire.

La Mission est également amenée à répondre à ses partenaires francophones et institutionnels, lorsque ces derniers l'interrogent sur des questions qui ne relèvent pas directement du dispositif d'enrichissement ou pour lesquelles il n'existe pas, au sein des ministères

concernés, de correspondants. Elle a ainsi échangé avec des traducteurs de la Direction générale de la traduction de la Commission européenne à propos de la traduction de *cyber commander*.

La Mission, qui assure l'animation du site *FranceTerme*, a par ailleurs dû répondre à de nombreux messages concernant les fonctionnalités du site, et en particulier le fonctionnement de la boîte à idées et la gestion des abonnements aux alertes de termes publiés au *Journal officiel*.

Enfin, la Mission peut être amenée à répondre aux internautes qui l'interpellent sur les réseaux sociaux.

La publication de vocabulaires thématiques

La Délégation générale à la langue française et aux langues de France édite ou réédite régulièrement des vocabulaires thématiques (voir Annexe D.1). Elle a poursuivi en 2023 son programme d'ouvrages thématiques avec six nouvelles publications :

- 1972-2022 : *50 termes clés du dispositif d'enrichissement de la langue française*, qui célèbre le cinquantenaire du dispositif d'enrichissement de la langue française et retrace par la même occasion un demi-siècle d'évolutions scientifiques, techniques et économiques – d'**ablation**, terme paru début 1973 dans le domaine de la spatiologie, à **accélérateur quantique**, fin 2022 –, via leur répercussion dans la langue.
- 100 termes clés utiles aux *collectivités locales*, édité à l'occasion du Salon des maires et des collectivités locales, qui présente une série de termes recommandés à destination de tous les élus soucieux de communiquer de manière claire et précise avec leurs administrés. Les cent termes proposés ont été sélectionnés en fonction des champs de compétence des collectivités : urbanisme et infrastructures, mobilité et transports, préoccupations environnementales, installations sportives, vie culturelle et loisirs, communication aux administrés...
- Devant le succès du recueil *60 termes clés pour les négociations climatiques*, que la Délégation avait conçu en 2022 pour une diffusion par l'Institut de la francophonie pour le développement durable de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), à l'attention des négociateurs des diverses conférences des Nations unies sur le climat ou la biodiversité, l'opération a été reconduite à plus grande échelle. La Délégation a donc édité un recueil numérique pour la 28^e Conférence des parties sur les changements climatiques à Doubaï, préfacé par la Ministre de la Culture et la Secrétaire générale de la Francophonie : *260 termes clés pour les négociations environnementales et climatiques*. Ce recueil trilingue rassemble des termes publiés au *Journal officiel*, assortis de leurs équivalents en anglais et en arabe – ces derniers grâce au concours de l'Université d'Alexandrie.



- *La mode en français*, publié en 2019, réédité en 2020, a fait l'objet d'une nouvelle réédition augmentée.
- La DGLFLF a produit pour la Coupe du Monde de rugby, en puisant largement dans les recommandations du dispositif, le *Vocabulaire panlatin du rugby – langues romanes et basque*, qui compte plus de 200 termes. Grâce à une collaboration avec le réseau panlatin de terminologie REALITER, l'Office public de la langue occitane, le Congrès permanent de la lenga occitana et le Centre basque de terminologie et lexicographie (UZEI), le vocabulaire propose des équivalents en catalan, en espagnol d'Espagne et d'Argentine, en français québécois, en galicien, en italien, en portugais du Portugal et du Brésil, en roumain, mais aussi dans les langues occitanes (occitan commun, auvergnat, gascon, languedocien, limousin, provençal), et en basque.

- Enfin, le recueil *Les mots de l'information 60 termes clés*, introduit par une réflexion d'Éric Fottorino, a été édité en vue d'une diffusion programmée en 2024 dans le cadre des États généraux de l'information. Tout en faisant œuvre de pédagogie en proposant des équivalents français à des concepts souvent véhiculés en anglais, cette compilation dessine le panorama de l'information au XXI^e siècle et de ses enjeux : acteurs du domaine, frontière entre information et communication, et bien sûr questions sociales, juridiques et politiques soulevées à l'ère du numérique et des réseaux sociaux.

La Délégation a également engagé la production à la demande de dépliants présentant un échantillon d'une vingtaine de termes illustrant la diversité du vocabulaire abordé dans un domaine. Ces dépliants – *Quelques termes de la santé et de la médecine* et *Quelques termes du droit et de la justice* – sont élaborés en concertation avec les responsables des groupes d'experts et diffusés à l'occasion de manifestations réunissant des professionnels : par exemple journées de formation ou conférences, comme « La langue française au service d'une justice innovante » organisée au ministère de la Justice.

Sensibiliser les administrations, les milieux professionnels et le grand public

Une fois les termes publiés au *Journal officiel*, la Commission « concourt à la diffusion de l'ensemble des termes, expressions et définitions élaborés [...] et rend le public sensible aux apports de la terminologie à l'évolution de la langue française » (art. 8). La publication entraînant en particulier l'obligation pour les services de l'État d'employer les termes français recommandés par la Commission en lieu et place de leurs équivalents étrangers, il appartient aux administrations, avant tout aux hauts fonctionnaires chargés de la terminologie et de la langue française, ainsi qu'aux experts, de diffuser le plus largement possible aux administrations et dans les milieux professionnels les listes de terminologie publiées au *Journal officiel* (art. 10). La Délégation assure, quant à elle, la promotion et la diffusion auprès du grand public. Ainsi, les modes et circuits de diffusion les plus à même de toucher les publics intéressés sont définis et la promotion des termes officiels est clairement répartie.

Ministère-DGLFLF
@languesFR
Que vous encouragiez la France ou l'Italie, vous trouverez dans ces publications les mots pour le faire dans la langue des joueurs !
Vocabulaire panlatin culture.fr/franceterme/Ac...
Parlez-vous rugby ? sports.gouv.fr/college-termin...
#CoupeDuMonde #rugby #RWC2023 #languesromanes #basque



La diffusion par les groupes d'experts

Le numérique, complété par des moyens traditionnels, est le principal vecteur de diffusion. Quelques collèges ont su trouver des relais dans des publications scientifiques – tel le partenariat entre le collège Chimie et Matériaux et le *Bulletin de la Société de chimie* –, mais, le plus souvent, ils diffusent auprès des professionnels les publications éditées et imprimées par la Délégation. Les actions conduites par les collèges et les ministères sont néanmoins variées ; à titre d'exemples :

- des conférences et des journées d'information :
 - conférence « La langue française au service d'une justice innovante » à l'intention des agents du ministère de la Justice, organisée à l'initiative de Vincent Chabin, l'adjoint de la HFTLF du ministère, et relayée par le site village-justice.fr
 - 5^e journée nationale de l'écrivain public, au ministère de la Justice
 - conférence « Dire la mode en français », organisée à l'initiative de François-Marie Grau, Délégué général de la Fédération Française du Prêt à Porter Féminin (FFPPF), avec le soutien du ministère de la Culture, de la FFPPF, de la Fédération de la Haute Couture et de la Mode, du DÉFI La Mode en France et de Culture(s) de Mode, le 30 novembre à l'École du Louvre
 - comptoir sur le site ministériel de Bercy lors des « Journées européennes du patrimoine »



- des publications :
 - dépliants en ligne *Parlez-vous escalade sportive?*, *Parlez-vous glisse?*, *Parlez-vous parapente?* et *Parlez-vous rugby?* édités par le ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques avec la collaboration de la DGLFLF, qui complètent la série commencée avec *Parlez-vous break?* et *Parlez-vous surf?*
- via les infolettres, les intranets et les messageries ministérielles :
 - rubrique sur un terme mis à l'honneur dans l'infolettre mensuelle des ministères sociaux, *Transversale*, ou dans les infolettres hebdomadaires, *info-profs* et *info-personnels*, du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

- des pages spéciales dans les intranets et dans l'internet :

- pages des intranets du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (Diplonet), du ministère de la Justice, des ministères sociaux, de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire...
- développement d'un outil sous forme de foire aux questions sur l'emploi de la langue française, destinée à un usage interne aux services des ministères sociaux

- des outils informatiques :

- application facilitant le repérage de termes ayant des équivalents recommandés au *Journal officiel* par les traitements de texte, en cours de développement au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
- module de sensibilisation aux enjeux de la langue française et de la terminologie dans Diplomatica, la plateforme de formation en ligne de l'Institut diplomatique et consulaire chargé de la formation des diplomates [en cours de développement]
- TerMef (<https://terminologie.finances.gouv.fr>), qui agrège une partie du contenu de FranceTerme et celui des référentiels terminologiques de la direction générale des finances publiques et de l'INSEE, au ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique
- module reliant Microsoft Office et Chrome avec TerMef, disponible pour les agents du même ministère
- ConfMef (<https://video.finances.gouv.fr/conferences>), qui repose sur l'indexation des termes présents dans les publications et vidéos en ligne du ministère, toujours pour le même ministère

- des blogues :

- *Observatoire des usages de la langue française* (<https://obusalf.hypotheses.org/>), le blogue de Franck Neveu, président du collège Éducation et Enseignement supérieur

- des jeux :

- quiz sur les termes récemment recommandés à l'attention des agents des ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, de la Transition énergétique, de la Mer
- questionnaire à choix multiples hebdomadaire durant neuf semaines d'été dans l'infolettre du Secrétariat général et sur des panneaux lumineux du site ministériel de Bercy
- quiz sur le vocabulaire recommandé des nouveaux sports olympiques et paralympiques
- quiz dans l'infolettre de la Cité de l'économie, Citéco

La diffusion par la DGLFLF

La Mission du développement et de l'enrichissement de la langue française s'efforce de bâtir un réseau de relais actifs et impliqués dans les questions de terminologie et de langue française, et convaincus de l'intérêt d'une terminologie précise aisément compréhensible.

Les communiqués et les clins d'œil

À chaque publication d'une nouvelle liste au *Journal officiel*, un communiqué de présentation des termes paraît sur le site FranceTerme (dans la rubrique « En français dans le texte »), et est adressé au haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française dans le ministère concerné, ainsi qu'au président du collège, qui peut l'utiliser, tel quel ou modifié, pour la promotion des termes auprès de ses services et des milieux professionnels.

En 2023, la rédaction de 26 communiqués a permis de promouvoir les nouveaux termes des groupes suivants: Aménagement, Habitat et Mobilités; Agriculture; Biologie (2); Chimie et Matériaux; Culture et Médias (2); Droit et Justice; Économie et Finances; Éducation et Enseignement supérieur (2); Énergie nucléaire (2); Énergies; Environnement et Développement durable (2); Hydrogène; Informatique; Relations internationales; Santé et Affaires sociales; Spatiologie; Sport (4); Télécommunications.

Vocabulaire de la mode : quelques termes bientôt iconiques

Disposer d'un lexique français, adapté aux besoins et aux goûts actuels, revêt une importance particulière dans le secteur de la mode, fleuron de la culture et de l'industrie nationales. Les experts de l'habillement ont donc élaboré une liste de termes ainsi que deux recommandations pour en découdre avec des anglicismes assez répandus. Découvrez ce vocabulaire prêt à employer, publié par la Commission d'enrichissement de la langue française au *Journal officiel* du 25 janvier 2023.

En cette période de soldes, de nouveaux termes de la mode arrivent à point nommé pour décrire tant les pratiques commerciales du secteur que les produits et accessoires en vogue.

Dis-lui comment tu vends, FranceTerme te dira qui tu es

Plutôt commerce en ligne ou magasin physique? Les deux, mon **amiral!** répondront les distributeurs physiques et en ligne – terme bien plus transparent pour des francophones que l'anglais *click and mortar*.

Du côté des **distributeurs en ligne**, un nouveau type de marque qui fait florès est baptisé **marque intégrée née en ligne** (*digital native vertical brand, DNVB*) – appellation que la Commission assortit de son acronyme **MINEL**.

Comme tous les commerces présents sur la toile, les **MINEL** peuvent proposer à leurs clients l'**essayer-acheter** (*try before you buy*), une offre commerciale de plus en plus répandue. Les experts ont opté pour une forme infinitive plutôt que pour un participe passé (sur le modèle de **vu-acheté** ou **cliqué-retiré**) qui aurait laissé entendre que les articles sont systématiquement achetés après avoir été essayés.

Enfin, non plus sur la toile mais sous les toits, il convient désormais de distinguer la **boutique hébergée** (*shop-in-shop*), parfois appelée **espace-boutique** par les professionnels, qui implique deux magasins, du simple **emplacement promotionnel** (*corner*).

Objets et sujets de mode

Les experts proposent également une série d'équivalents à des anglicismes en vogue pour décrire l'univers de la mode. Un univers que connaissent bien les **icônes de la mode** (*it-boy, it-girl*), dont l'allure et le style vestimentaire font référence. Ces personnes possèdent généralement tous les **incontournables** (*must have*), par exemple le **sac iconique** (*it-bag*) que s'arrachent tous les **passionnés de mode**. Ce dernier terme fait partie des différents équivalents que l'on préférera aux anglicismes tels que *fashion victim* ou *fashionista*.

Prisé par un bien plus large public, pour son aspect pratique ou par sympathie pour la marque ou l'évènement qui en a fait un support promotionnel, le célèbre *tote bag* peut être plus explicitement désigné par des termes tels que **fourre-tout**, **sac en toile** ou encore **sac publicitaire**.

Enfin, au-delà de la mode vestimentaire, ce sont les modes de vie et les communautés de goûts et d'intérêts qui sont ciblés par les marques ou boutiques **style de vie** (*lifestyle*).

Pour étoffer votre connaissance de ce vocabulaire de la mode, consultez les définitions et les recommandations dans *FranceTerme*!

L'infolettre *La Langue s'enrichit*

L'infolettre *La Langue s'enrichit* paraît en fin de mois. Les communiqués de présentation des nouveaux termes y sont toujours relayés, entre autres informations. En 2023, 11 infolettres ont été envoyées.

La croissance du nombre d'abonnés à l'infolettre reste soutenue. Adressée à 4 042 abonnés lors de la relance de la lettre en juillet 2020, à 6 567 en janvier 2021, à 9 803 en janvier 2022, à 10 563 en janvier 2023, elle était envoyée à **11 840 destinataires** fin décembre.

L'animation de *FranceTerme*

Une attention particulière est portée à l'actualisation permanente du site *FranceTerme*, vitrine des travaux du dispositif, récents ou plus anciens. Ainsi, outre la publication des communiqués à chaque parution de liste, les « *Termes en vedette* » sont mis à jour une fois par mois, voire deux, en fonction de l'actualité (3 termes appartenant à 2 domaines différents), et le « *Clin d'œil* » (billet d'humour en lien avec l'actualité et rédigé à partir de termes du dispositif) est renouvelé tous les mois, à l'exception de la coupure estivale : 11 clins d'œil ont été ainsi mis en ligne en 2023.

Le Clin d'œil de mars Dix termes à tous les temps

Ce mois de mars où les temps changent – la saison comme l'heure –, nous réserve fort à propos une *Semaine de la langue française* « à tous les temps ».

Il est vrai que, par les temps qui courrent, tel un **hyperaccéléré**, nous aspirerions parfois à laisser du temps au temps. Mieux profiter du **moment** présent, en nous libérant du diktat du **temps impari** et des **créneaux horaires**. Accepter la **navigation ralenti**, celle du **temps réel** comme celle du temps virtuel de la **toile**. Puisque le temps ne fait rien à l'affaire, instaurer de nouveaux **codes temporels** jusque dans l'industrie, dans le droit fil de la **mode durable**. Et bien sûr transposer ce modèle dans notre sphère privée : si le temps c'est de l'argent, le **temps partagé** avec nos proches ne vaut-il pas toutes les **minutes en or** du monde ?

Les réseaux sociaux

En 2023, la Mission a publié en moyenne un à deux minimessages par semaine sur le compte X (anciennement Twitter) de la Délégation. Ces publications mettent en avant des termes recommandés, que ce soit à l'occasion de la parution de listes ou en lien direct avec l'actualité. Toutefois, le manque de visibilité et de relais sur ce réseau a amené à une moindre implication dans cette activité de communication, alors que la création de comptes officiels sur d'autres réseaux, par exemple LinkedIn, est envisagée.

Les interventions en public et les participations aux conférences

Les rencontres des représentants de la Délégation avec le public, qu'il soit universitaire (en particulier, étudiants des filières de linguistique et de langues étrangères appliquées) ou professionnel (rédacteurs, traducteurs, terminologues, lexicographes...), à l'occasion de manifestations principalement consacrées à la terminologie ou à la néologie, permettent de mieux informer l'auditoire des forces du dispositif que sont la contribution déterminante de spécialistes et une production essentiellement consacrée à la néologie.

En 2023, la Délégation est intervenue en France et à l'étranger, notamment :

- 20 janvier, présentation aux étudiants en master de l'ESIT
- 6 mars, conférence « 50 ans de normalisation terminologique en France : l'équipement des vocabulaires scientifiques et techniques pour affronter la modernité », à l'invitation du Service de traduction du Conseil de l'Union européenne à Bruxelles, Belgique
- 21 mars, célébration du cinquantenaire du dispositif, « Le français, l'affaire de tous »
- 24 mars, intervention à la 33^e Journée des mots d'or
- 28 mars, présentation aux étudiants de linguistique française du *Dipartimento di Lingue e Letterature Straniere* de l'université de Vérone, Italie
- 20 avril, présentation aux étudiants en master de l'ISIT à Arcueil, France
- 20 et 21 avril, communication « Perte de domaine et aménagement linguistique : l'exemple de la France et du dispositif d'enrichissement de la langue française » lors de la conférence « Terminologie : perte et gain de domaine » à Bruxelles, Belgique
- 15 juin, communication « Continuer de dire la mode en français, un enjeu d'aujourd'hui » lors de la conférence « Constitution de corpus pour les besoins du marketing numérique dans le domaine de la mode » à Naples, Italie
- 3 novembre, communication *La terminología y la neología oficiales en Francia desde 1972: una lucha sin tregua para enriquecer los vocabularios científicos y técnicos* lors de la journée scientifique de l'Asociación Española de Terminología « Pérdida de dominios terminológicos: estrategias colaborativas para su recuperación e implantación »
- 15 novembre, présentation lors de la conférence « La langue française au service d'une justice innovante »
- 21 au 23 novembre, présentation de « 100 termes clés utiles aux collectivités locales » au Salon des Maires et des Collectivités locales
- 28 novembre, communication « Maintenance des données du dispositif d'enrichissement de la langue française » lors de la conférence Gestion et maintenance des données terminologiques organisée par la Direction générale de la traduction à Bruxelles, Belgique
- 30 novembre, conférence « Dire la mode en français » à l'École du Louvre

Les rendez-vous dans les médias

Dans son émission « Les mots de l'actualité » (RFI), en partenariat avec la Délégation, M. Yvan Amar met régulièrement en avant des termes recommandés.

« Les mots de l'actualité » (RFI)

Ainsi, en 2023, ont fait écho à des termes officiels les chroniques « Collapsologie » (pour le terme recommandé **collapsologie**), « Erreur de casting » (pour les termes recommandés **audition** et **régisseur de distribution**), « Exoplanète » (**exoplanète**), « Permaculture » (**permaculture**), « Major » ([**compagnie**] **majeure**), « Affaire gelée » (**affaire gelée**), « Fashion » (recommandation sur les termes formés avec *fashion*), « Iconique » (**icône de la mode** et **sac iconique**), « Embarqué » (**journaliste embarqué**), « Tank » (**pétrolier, réservoir, navire-citerne**), « Tote bag » (recommandation sur les équivalents de *tote bag*), « Données » (**donnée, banque de données, base de données, lac de données, marécage de données**), « Cadastre solaire » (**cadastre solaire**), « Burn out » (**syndrome d'épuisement professionnel**), « Dégaine » (**dégaine**), « Désinformation » (**infox**), « Habitat » (**habitat partagé** et **habitat participatif**), « Vélorue » (**vélorue**), « Passage clé » (**passage-clé**), « Survivaliste »

(**survivalisme**), « Atterrir, alunir » (**atterrissement**), « Flux » (**en flux**), « Fantomisation » (**fantomisation**), Electron (**électron découplé du plasma**), Sandwich (**sandwich de combustible**) et « Tacle » (**tacle**).

Le blogue « Langue sauce piquante » (<https://www.lemonde.fr/blog/correcteurs/>), dont l'une des autrices est M^{me} Martine Rousseau-Oger, membre de la Commission, n'est pas en reste pour promouvoir les termes du dispositif, comme avec le billet *Amérité, amérités* du 5 janvier 2023.

Enfin, la Délégation a repéré au moins 92 articles sur les travaux du dispositif parus en 2023. 80 mentionnent la Commission ou le dispositif, 52 mentionnent le *Journal officiel*, 25, l'Académie française, et 16, *FranceTerme*. Deux titres se distinguent parmi ceux qui relayent l'actualité du dispositif, *ActuaLitté* (11 articles) et *le Figaro* (6 articles). Mais celle-ci trouve aussi un écho au-delà de nos frontières, dans le *Daily telegraph* ou *Afrikipresse*, et dans les médias spécialisés (*Numérama*, *L'Hôtellerie restauration*, *Boursorama*, *FranceInfo Sport...*).

Les termes recommandés à l'honneur dans *ActuaLitté* et dans *le Figaro*

Dans *ActuaLitté*, on relève notamment *Comment dire tote bag en français*, et autres questions de modeux, le 25 janvier, *En français, les NFT sont des jetons identifiants*, le 3 juillet, *Fantomisation, Rupture à l'anglaise, Coup d'effroi...* Les nouveaux termes de la culture, le 6 septembre, *Coupe du monde de rugby : la langue française se joint à la mêlée*, le 12 septembre, *Sortir du nucléaire, quand la langue française y fait son entrée?*, le 26 septembre, *Molière sur un skate : le vocabulaire de la « glisse urbaine »*, le 5 décembre, *De l'éducation à la cyberformation, tout un vocabulaire*, le 12 décembre, *Jeux paralympiques à l'horizon : le paraport à l'honneur*, le 18 décembre, *Géomarquage, stockage à la demande : le jargon de la tech en français*, le 21 décembre, *En diplomatie, préférer la langue française à la langue de bois*, le 22 décembre.

Dans *le Figaro*, on retiendra « *Comodal* », « *maîtrise discursive* » : découvrez le vocabulaire de l'enseignement 2.0, paru le 8 février, *Qu'est-ce qu'un « sensitivity reader » en français ?*, le 28 mars, « *Dark store* », « *dark kitchen* »... *Par quoi faut-il remplacer ces anglicismes ?*, le 3 juillet, *Ne dites plus « ghoster » mais...*, le 31 août.

La diffusion des publications imprimées

La DGLFLF ayant privilégié en 2023 l'édition d'ouvrages uniquement numériques (260 termes clés pour les négociations environnementales et climatiques, *Vocabulaire panlatin du rugby – langues romanes et basque*), la diffusion des publications est naturellement moindre (- 54 %) qu'en 2022, année qui avait débuté par l'édition et la diffusion massive de plusieurs vocabulaires auprès de publics ciblés. Néanmoins, les deux recueils lancés fin novembre – la réédition de *La Mode en français* et *100 termes clés utiles aux collectivités locales* – ont déjà été distribués en nombre en décembre. Ajoutons que le florilège *1972-2022, 50 termes clés du dispositif d'enrichissement de la langue française* a vocation à être diffusé au fil de l'eau, puisqu'il n'est pas touché par l'obsolescence propre aux compilations exhaustives que sont les vocabulaires.

Comme les autres années, le faire-savoir par courriel et via les différents supports de communication de la Mission a suscité des demandes, et des distributions en nombre ont également pu être réalisées à l'occasion de colloques, d'événements et de salons spécialisés.

Tous domaines et titres confondus, **8 272** exemplaires imprimés de publications terminologiques ont ainsi été diffusés par la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (voir Annexe D.2).

Annexes

**Journal officiel de la République française
du 5 juillet 1996**

MINISTÈRE DE LA CULTURE

**Décret n° 96-602 du 3 juillet 1996
relatif à l'enrichissement de la langue française**

NOR : MCCB9600333D

Version consolidée au 31 décembre 2015

Le Premier ministre,
Sur le rapport du ministre de la culture,
Vu la loi n° 94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française ;
Vu le décret n° 89-403 du 2 juin 1989 modifié instituant un Conseil supérieur de la langue française et une délégation générale à la langue française ;
Vu l'avis de l'Académie française en date du 19 octobre 1995 ;
Après avis du Conseil d'État (section de l'intérieur),

Décrète :

Art. 1^{er}. - En vue de favoriser l'enrichissement de la langue française, de développer son utilisation, notamment dans la vie économique, les travaux scientifiques et les activités techniques et juridiques, d'améliorer sa diffusion en proposant des termes et expressions nouveaux pouvant servir de référence, de contribuer au rayonnement de la francophonie et de promouvoir le plurilinguisme, il est créé une commission d'enrichissement de la langue française.

Cette commission travaille en liaison avec les organismes de terminologie et de néologie des francophones et des organisations internationales ainsi qu'avec les organismes de normalisation.

Modifié par décret n°2015-341 du 25 mars 2015 - art. 3

Art. 2. - La commission d'enrichissement de la langue française est placée auprès du Premier ministre. Elle comprend, outre son président :

1^o Le délégué général à la langue française et aux langues de France ou son représentant ;

2^o Le secrétaire perpétuel de l'Académie française ou un membre de l'Académie française désigné par lui ; un des secrétaires perpétuels de l'Académie des sciences ou un membre de l'Académie des sciences désigné par eux ;

3^o Un représentant de l'Organisation internationale de la francophonie désigné par son secrétaire général ;

4^o Dix personnalités qualifiées désignées par le ministre chargé de la culture sur proposition des ministres chargés respectivement de la justice, des affaires étrangères, de la culture, de la communication, de l'éducation nationale, de l'économie, de l'industrie, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la francophonie ;

5^o Deux personnalités qualifiées désignées par le ministre chargé de la culture sur proposition du délégué général à la langue française et aux langues de France ;

6^o Le président du Conseil supérieur de l'audiovisuel ou son représentant ;

7^o Le président de l'Association française de normalisation (Afnor) ou un représentant désigné par lui.

La commission peut se faire assister, en tant que de besoin, d'experts choisis par le président en raison de leur compétence.

Le secrétariat de la commission est assuré par la délégation générale à la langue française et aux langues de France.

Les dépenses de fonctionnement de la commission sont prises en charge par la délégation générale à la langue française et aux langues de France.

Modifié par décret n°2015-341 du 25 mars 2015 - art. 4

Art. 3. - Le président de la commission est nommé pour quatre ans par arrêté du Premier ministre.

Les membres de la commission mentionnés aux 4^o et 5^o de l'article 2 sont nommés pour quatre ans par arrêté du ministre chargé de la culture.

En cas de décès, d'empêchement constaté par le président ou de démission d'un membre, il est pourvu à son remplacement dans les mêmes conditions pour la durée du mandat restant à courir.

Art. 4. - Le délégué général à la langue française et aux langues de France prépare les travaux de la commission d'enrichissement de la langue française.

À cette fin, il peut constituer sur un sujet et pour une durée déterminée des groupes d'experts composés de représentants des administrations intéressées et de personnalités choisies en raison de leurs compétences. Il peut inviter des représentants de l'Académie française à participer à leurs travaux.

Les groupes d'experts qu'il constitue ont pour mission :

1^o D'établir l'inventaire des cas dans lesquels il est souhaitable de compléter le vocabulaire français, compte tenu des besoins exprimés ;

2^o De recueillir, analyser et proposer les termes et expressions nécessaires, notamment ceux équivalents à des termes et expressions nouveaux apparaissant dans les langues étrangères, accompagnés de leur définition.

Art. 5. - Chaque ministre désigne un haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française aux fins de susciter et de coordonner les actions d'enrichissement de la langue française dans les domaines relevant de son administration. Il charge l'un des services de son administration centrale d'assister ce haut fonctionnaire pour l'exercice de ses missions, en vue, notamment, de veiller à la diffusion des termes publiés et à leur emploi.

Le haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française est le correspondant dans chaque ministère du délégué général à la langue française et aux langues de France.

Il participe aux travaux des groupes d'experts dans les domaines de compétence de son ministère. Il a également pour missions :

- d'identifier les personnalités susceptibles de participer aux travaux des groupes d'experts ;

- de veiller à la représentation dans ces groupes des services et organismes intéressés ;

- de proposer la création de groupes d'experts sur les sujets qui lui paraissent le nécessiter.

Il peut en outre être consulté sur toutes questions intéressant l'emploi de la langue française.

Art. 6.
Abrogé par décret n°2015-341 du 25 mars 2015 - art. 8

Art. 7.
Abrogé par décret n°2015-341 du 25 mars 2015 - art. 8

Art. 8. - La commission d'enrichissement de la langue française examine les termes, expressions et définitions dont elle est saisie par le délégué général à la langue française et aux langues de France ou dont elle se saisit elle-même.

Lorsque la commission examine des termes, expressions et définitions qui ont été proposés par un groupe d'experts, un membre de ce groupe d'experts peut être désigné pour participer aux réunions de la commission.

Les hauts fonctionnaires chargés de la terminologie et de la langue française participent à ces réunions pour l'examen des termes relevant des domaines de compétence de leur ministère.

La commission veille à l'harmonisation des termes, expressions et définitions proposés avec ceux des autres organismes de terminologie, de néologie et de normalisation et avec ceux des pays francophones et des organisations internationales dont le français est langue officielle ou langue de travail.

Elle concourt à la diffusion de l'ensemble des termes, expressions et définitions élaborés conformément au présent décret et rend le public sensible aux apports de la terminologie à l'évolution de la langue française.

Modifié par décret n°2015-341 du 25 mars 2015 - art. 9

Art. 9. - La commission d'enrichissement de la langue française soumet les termes, expressions et définitions qu'elle retient à l'Académie française.

Après avoir recueilli l'avis de l'Académie française, la commission le fait connaître au ministre intéressé. Celui-ci peut, dans le délai d'un mois, indiquer à la commission les raisons qui s'opposent à la publication de certains termes, expressions ou définitions.

Les termes, expressions et définitions proposés par la commission ne peuvent être publiés au *Journal officiel* sans l'accord de l'Académie française. Si celle-ci n'a pas formulé d'avis dans un délai de quatre mois à compter de sa saisine, son accord est réputé acquis.

Modifié par décret n°2015-341 du 25 mars 2015 - art. 10

Modifié par décret n°2015-341 du 25 mars 2015 - art. 2

Art. 10. - Sauf si un ministre a fait connaître son opposition en application du deuxième alinéa de l'article 9, la commission établit la liste des termes, expressions et définitions ayant reçu l'accord de l'Académie française qu'elle transmet pour publication au *Journal officiel* de la République française.

Les administrations donnent la plus large diffusion aux listes de terminologie publiées au *Journal officiel*. Ces listes sont également publiées au *Bulletin officiel* du ministère de l'éducation nationale.

Modifié par décret n°2015-341 du 25 mars 2015 - art. 2

Art. 11. - Les termes et expressions publiés au *Journal officiel* sont obligatoirement utilisés à la place des termes et expressions équivalents en langues étrangères :

1^o Dans les décrets, arrêtés, circulaires, instructions et directives des ministres, dans les correspondances et documents, de quelque nature qu'ils soient, qui émanent des services et des établissements publics de l'État ;

2^o Dans les cas prévus aux articles 5 et 14 de la loi du 4 août 1994 susvisée relative à l'emploi de la langue française.

La commission observe l'usage prévu au présent article des termes et expressions publiés.

Modifié par décret n°2015-341 du 25 mars 2015 - art. 2

Art. 12. - Les listes de termes et expressions approuvés en vertu des dispositions réglementaires relatives à l'enrichissement de la langue française précédemment en vigueur sont assimilées aux listes publiées en vertu du présent décret. Elles peuvent être modifiées selon la procédure prévue aux articles 8 à 10 du présent décret.

Modifié par décret n°2015-341 du 25 mars 2015 - art. 11

Art. 13. - La commission d'enrichissement de la langue française soumet à l'Académie française les termes et expressions qu'elle envisage de retirer des listes précédemment approuvées, les expressions complémentaires qu'elle propose d'y ajouter et les définitions qu'elle propose de modifier. Elle en informe le ministre intéressé. Aucune révision ne peut être publiée sans l'accord de l'Académie française. Les listes révisées sont arrêtées et publiées selon les modalités prévues aux articles 9 et 10 du présent décret, à l'exception de la disposition de l'article 9 selon laquelle l'accord de l'Académie française est réputé acquis au terme d'un délai de quatre mois.

Modifié par décret n°2015-341 du 25 mars 2015 - art. 12

Art. 14. - Chaque haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française établit, avant le 15 janvier de chaque année, un rapport annuel sur ses activités ainsi que sur la diffusion et l'utilisation des termes, expressions et définitions publiés dans son champ de compétence.

La commission d'enrichissement de la langue française fait la synthèse de ces documents et établit un rapport annuel sur l'action menée par les administrations pour l'enrichissement de la langue française. Ce rapport est annexé au rapport annuel d'activité de la délégation générale à la langue française et aux langues de France.

Modifié par décret n°2015-341 du 25 mars 2015 - art. 2

Modifié par décret n°2015-341 du 25 mars 2015 - art. 13

Art. 15. - Le décret n° 86-439 du 11 mars 1986 relatif à l'enrichissement de la langue française est abrogé.

Art. 16. - Le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministre de la défense, le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme, le ministre des affaires étrangères, le ministre du travail et des affaires sociales, le ministre de l'intérieur, le ministre de l'économie et des finances, le ministre de l'environnement, le ministre de la culture, le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications, le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration, le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat, le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'État et de la décentralisation, le ministre délégué à l'outre-mer, le ministre délégué à la jeunesse et aux sports, le ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement, le secrétaire d'État à la recherche et le secrétaire d'État chargé de la francophonie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 juillet 1996.

Alain JUPPE

A.2: Liste des membres de la Commission d'enrichissement au 31 décembre 2023

Président

par arrêté du 3 mars 2023,

M. Frédéric VITOUX, de l'Académie française.

Membres de droit

M. Amin MAALOUF, secrétaire perpétuel de l'Académie française;

M. Étienne GHYS et M. Antoine TRILLER, secrétaires perpétuels de l'Académie des sciences;

M. Guy MAUGIS, président de l'Association française de normalisation;

M^{me} Nivine KHALED, représentant l'Organisation internationale de la francophonie;

M. Roch-Olivier MAISTRE, président de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique;

M. Paul de SINETY, délégué général à la langue française et aux langues de France.

Membres nommés

par arrêté du 10 décembre 2018,

M^{me} Emmanuelle d'ACHON, ministre plénipotentiare honoraire, sur proposition du ministre chargé de l'économie;

M. Jean-Pierre de BEAUMARCAIS, professeur des universités, sur proposition du ministre chargé de la culture;

M. Philippe BOULANGER, éditeur et journaliste scientifique, sur proposition du délégué général à la langue française et aux langues de France;

M. Jean-Michel GAUSSOT, ministre plénipotentiare, sur proposition du ministre chargé des affaires étrangères;

M. Alexandre GRANDAZZI, professeur des universités, sur proposition du ministre chargé de l'enseignement supérieur;

M^{me} Isabelle JARRY, romancière et essayiste, sur proposition du ministre chargé de la francophonie;

M^{me} Michèle LEDUC, physicienne, directrice de recherche émérite au CNRS, sur proposition du délégué général à la langue française et aux langues de France;

M^{me} Christine PÉNICHON, avocate générale à la Cour de cassation, sur proposition du ministre de la justice;

M^{me} Anne-Marie ROMULUS, inspectrice générale de l'éducation nationale, sur proposition du ministre chargé de l'éducation nationale;

M^{me} Martine ROUSSEAU-OGER, correctrice-réviseuse, sur proposition du ministre chargé de la communication;

M. Philippe SAINT RAYMOND, ingénieur général des mines, sur proposition du ministre chargé de l'industrie;

M^{me} Anne VARENNE, professeure des universités, sur proposition du ministre chargé de la recherche.

A.3: Liste des collèges au 31 décembre 2023

MINISTÈRES	COLLÈGES
Agriculture et Souveraineté alimentaire haut fonctionnaire: M. Grégoire THOMAS	Collège Agriculture constitution: 8 novembre 2015; renouvellement: 14 juin 2021 rappel de la date de création de la CST*: arrêté du 1 ^{er} décembre 1998 – JO du 10 décembre 1998 Président: M. Emmanuel CHANTRY jusqu'au 31 décembre 2023 Secrétariat: Secrétariat général (M ^{me} Sophie LARDENOIS)
Armées haut fonctionnaire: N.	Collège Défense constitution: 8 novembre 2015 rappel de la date de création de la CST: arrêté du 8 novembre 1996 – JO du 3 décembre 1996 Président: N. Secrétariat: Direction de la mémoire, de la culture, du patrimoine et des archives (M ^{me} Khadija BENOTMANE)
Culture haut fonctionnaire: M. Bertrand-Pierre GALEY	Collège Culture et Médias constitution: 2 novembre 2015; renouvellement: 7 juin 2021 rappel de la date de création de la CST: arrêté du 2 mars 1998 – JO du 12 mars 1998 Présidente: M ^{me} Alice DEVELEY Secrétariat: N.
Économie, Finances et Souveraineté industrielle et numérique haut fonctionnaire: M. Pierre JAILLARD	Collège Automobile constitution: 2 novembre 2015; renouvellement: 7 juin 2021 rappel de la date de création de la CST: arrêté du 20 octobre 1998 – JO du 28 octobre 1998 Président: M. Marc SZULEWICZ Secrétariat: Automobile Club de France (M. Emmanuel PIAT) Collège Chimie et Matériaux constitution: 2 novembre 2015; renouvellement: 29 novembre 2022 rappel de la date de création de la CST: arrêté du 5 août 1997 – JO du 23 août 1997 Président: M. Hervé ARRIBART Secrétariat: (M. Jacques JUPILLE) Collège Économie et Finances constitution: 2 novembre 2015; renouvellement: 7 juin 2021 rappel de la date de création de la CST: arrêté du 20 janvier 1997 – JO du 31 janvier 1997 Président: M. Pierre-Charles PRADIER Secrétariat: Service du haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française Collège Informatique constitution: 2 novembre 2015; renouvellement: 7 juin 2021 rappel de la date de création de la CST: arrêté du 5 août 1997 – JO du 23 août 1997 Président: M. Jean-Marie CHAUDET Secrétariat: M. Patrice FOURNIER Collège Télécommunications constitution: 2 novembre 2015; renouvellement: 7 juin 2021 rappel de la date de création de la CST: arrêté du 21 mai 1997 – JO du 29 mai 1997 Président: N. Secrétariat: M. Patrice FOURNIER
Économie, Finances et Souveraineté industrielle et numérique haut fonctionnaire: M. Pierre JAILLARD	Collège Énergie nucléaire constitution: 2 novembre 2015 ; renouvellement : 7 juin 2021 rappel de la date de création de la CST : arrêté du 23 mai 1997 – JO du 3 juin 1997 Président: M. Francis VITTON Secrétariat: Commissariat à l'énergie atomique (M. Frédéric BORDAS)
Transition énergétique haut fonctionnaire: M. Patrick FEVRIER	Collège Énergies constitution : 2 novembre 2015; renouvellement: 7 juin 2021 rappel de la date de création de la CST: arrêté du 19 janvier 1998 – JO du 27 janvier 1998 Président: M. Jérôme FERRIER Secrétariat: (M. Jean TRAPY)

MINISTÈRES	COLLÈGES
Éducation nationale et Jeunesse Enseignement supérieur et Recherche haut fonctionnaire: M. Pascal-Raphaël AMBROGI	Collège Biologie constitution: 2 novembre 2015; renouvellement: 7 juin 2021 Président: M. Bernard DUJON Secrétariat: Académie des sciences (M. Éric POSTAIRE) Collège Éducation et Enseignement supérieur constitution: 2 novembre 2015; renouvellement: 7 juin 2021 rappel de la date de création de la CST: arrêté du 26 juillet 2004 – JO du 4 août 2004 Président: M. Franck NEVEU Secrétariat: Service de l'action administrative et des moyens (M ^{me} Joëlle ABEL) Collège Spatiologie constitution: 2 novembre 2015; renouvellement: 7 juin 2021 rappel de la date de création de la CST: arrêté du 21 mai 1997 – JO du 29 mai 1997 Président: M. Gérard BRACHET Secrétariat: Centre national d'études spatiales (M. Jacques ARNOULD)
Europe et Affaires étrangères haut fonctionnaire: M. Matthieu PEYRAUD	Collège Relations internationales constitution: 8 novembre 2015; renouvellement: 7 juin 2021 rappel de la date de création de la CST: arrêté du 20 mai 1999 – JO du 10 juin 1999 Présidente: M ^{me} Véronique BUJON-BARRÉ Secrétariat: Mission de la langue française et de l'éducation (M. Sébastien BROYART)
Intérieur et Outre-mer haut fonctionnaire: M ^{me} Laurence GIOVACCHINI	Collège Intérieur Président: M. Olivier JACOB Secrétariat: Service de la haute fonctionnaire chargée de la terminologie et de la langue française
Justice haut fonctionnaire: M ^{me} Carine CHEVRIER	Collège Droit et Justice constitution: 1 ^{er} juin 2016; renouvellement: 20 mai 2022 rappel de la date de création de la CST: arrêté du 16 février 1998 – JO du 25 février 1998 Président: M. Dominique LATOURNERIE Secrétariat: Secrétariat général (M. Vincent CHABIN)
Sports et Jeux olympiques et paralympiques haut fonctionnaire: M. Daniel ZIELINSKI	Collège Sport constitution: novembre 2015; renouvellement: 21 décembre 2021 rappel de la date de création de la CST : arrêté du 27 mars 2001 – JO du 1 ^{er} avril 2001 Président: M. Arnaud RICHARD Secrétariat: Direction des sports (M ^{me} Solène CHARUAU)
Transition écologique et Cohésion des territoires Transition énergétique Mer haut fonctionnaire: M. Patrick FEVRIER	Collège Aménagement, Habitat et Mobilités constitution: 8 novembre 2015; renouvellement: 20 juillet 2021 rappel de la date de création de la CST: arrêté du 7 juillet 1999 – JO du 29 juillet 1999 Président: M. Pascal MIGNEREY Secrétariat: N. Collège Environnement et Développement durable constitution: 8 novembre 2015; renouvellement: 20 juillet 2021 rappel de la date de création de la CST: arrêté du 20 avril 2000 – JO du 3 mai 2000 Président: M. Éric BINET Secrétariat: N.
Travail, Plein emploi et Insertion Santé et Prévention Solidarités et Familles haut fonctionnaire: M ^{me} Isabelle REYNIER	Collège Santé et Affaires sociales constitution: 25 novembre 2015; renouvellement: 7 juin 2021 rappel de la date de création de la CST: arrêté du 20 mai 1997 – JO du 30 mai 1997 Président: M. Philippe LECHAT Secrétariat: Secrétariat général

*CST: Commission spécialisée de terminologie et de néologie

A.4 : Liste des membres des collèges au 31 décembre 2023

COLLÈGE AGRICULTURE

- Président: M. Emmanuel Chantry (ingénieur divisionnaire honoraire de l'agriculture et de l'environnement) [jusqu'au 31 décembre 2023], M^{me} Frédérique Angevin (ingénierie de recherche à la direction scientifique Agriculture INRAE, membre de l'Académie d'agriculture) [à compter du 1^{er} janvier 2024]
- Secrétariat: Secrétariat général du MASA⁵ (M^{me} Sophie Lardenois, chargée de mission à la Délégation du soutien aux services)

MEMBRES DE DROIT

- Le Délégué général à la langue française et aux langues de France (M. Paul de Sinety) ou son représentant¹
- Le Haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française au MASA⁵ (Professeur Grégoire Thomas, inspecteur général CGAAER, membre de l'Académie d'agriculture)
- Un représentant de l'Académie française²
- Un représentant de l'Académie des sciences (N.)
- Un représentant de l'Association française de normalisation-AFNOR (N.)
- Un représentant du Centre de recherche en linguistique appliquée-CeRLA³

DIRECTIONS ET SERVICES DU MINISTÈRE, INSTITUTIONS ET ORGANISMES PROFESSIONNELS

- Académie d'agriculture de France (Professeure Nadine Vivier, membre titulaire et présidente honoraire 2021)
- Académie vétérinaire de France (M^{me} Anne-Marie Vanelle, inspectrice générale de santé publique vétérinaire honoraire)
- Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail-ANSES (M. Gilles Salvat, Directeur général délégué)
- Assemblée permanente des chambres d'agriculture-APCA (N.)
- Collège Environnement et Développement durable (M. Patrick Février, administrateur général honoraire, membre associé de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable, Haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française aux MTECT-MTE-M⁶)
- Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement-INRAE (voir présidente)
- MASA⁵ / Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux-CGAAER (M^{me} Marie-Frédérique Parant, inspectrice générale de santé publique vétérinaire)

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

- M. Pierre-Emmanuel Chantry (président honoraire du collège, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement)
- M. Jacques Gasquez (directeur de recherches honoraire INRAE, membre de l'Académie d'agriculture)
- M. Marcel Lejosne (exploitant agricole, membre de l'Académie d'agriculture)
- M^{me} Nathalie Malik (inspectrice générale de la santé publique vétérinaire honoraire)
- M. Pierre Morelon (ingénieur de recherches INRAE honoraire)
- M. Philippe Prové (membre de Végéphyl, ex AFPP)
- M. Kilien Stengel (enseignant-chercheur à l'Université de Tours, administrateur du réseau AGAP)

COLLÈGE AMÉNAGEMENT, HABITAT ET MOBILITÉS

- Président: M. Pascal Mignerey (ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts honoraire, précéd. directeur de l'Autorité de la qualité de service dans les transports)
- Secrétariat: (N.)

MEMBRES DE DROIT

- Le Délégué général à la langue française et aux langues de France (M. Paul de Sinety) ou son représentant¹

- Le Haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française aux MTECT-MTE-M⁶ (M. Patrick Février, administrateur général honoraire, membre associé de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable)
- Un représentant de l'Académie française²
- Un représentant de l'Association française de normalisation-AFNOR (M. Jean-Michel Rémy, responsable du département Construction et cycle de l'eau)
- Un représentant du Centre de recherche en linguistique appliquée-CeRLA³

DIRECTIONS ET SERVICES DU MINISTÈRE, INSTITUTIONS ET ORGANISMES PROFESSIONNELS

- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie-ADEME (N.)
- Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement-CEREMA (N.)
- Collège Automobile (M. Jean-Marie Réveillé, consultant en analyse concurrence, précéd. Renault)
- Collège Environnement et Développement durable (M. Bernard Barraqué, directeur de recherche au CNRS émérite, AgroParisTech, M. Jean-François Lévy, ingénieur général des ponts et chaussées honoraire)
- MIO¹⁴ / Délégation à la sécurité routière (N.)
- MTECT-MTE-M⁶ / Commissariat général au développement durable-CGDD (M. Michel Garreau)
- MTECT-MTE-M⁶ / Inspection générale de l'environnement et du développement durable-IGEDD (M^{me} Marie Deketelaere-Hanna, inspectrice générale du développement durable, M^{me} Marianne Leblanc-Laugier, inspectrice générale du développement durable)
- MTECT-MTE-M⁶ / Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature-DGALN
 - Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages-DHUP (M. Yves-Laurent Sapoval, conseiller du directeur)
- MTECT⁶ / Direction générale de l'aviation civile-DGAC (M. Ilangovane Tambidore, chargé de mission)
- MTECT⁶ / Direction générale de l'énergie et du climat-DGEC (N.)
- MTECT⁶ / Direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités-DGITM (M. Pierre-Yves Appert, adjoint à la sous-directrice multimodalité, innovation, numérique, territoires)
- MTECT-MTE-M⁶ / Direction des affaires européennes et internationales-DAEI (M^{me} Hanane Zarrouki, chargée de mission traduction, terminologie et veille)
- MTECT-MTE-M⁶ / Inspection générale des affaires maritimes-IGAM (N.)

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

- M^{me} Brigitte Arnould (inspectrice générale de l'administration du développement durable honoraire)
- M. Bruno de Becdelièvre (contre-amiral en deuxième section)
- M^{me} Danièle Benadon (inspectrice générale de l'administration du développement durable honoraire, membre du Cercle des transports)
- M. Jean-Didier Blanchet (ingénieur général des ponts et chaussées honoraire, précéd. président du collège et du Cercle des transports)
- M. Marc Ellenberg (précéd. expert au Centre scientifique et technique du bâtiment-CSTB)
- M. Philippe Grand (inspecteur général de l'administration du développement durable honoraire)
- M. Michel Hagège (conseiller éditorial)
- M. Thierry Lavoux (précéd. Haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française aux MTECT-MTE-M⁶)
- M. Alain Lecomte (inspecteur général de l'administration du développement durable honoraire, membre du bureau de France ville durable)
- M. Christian Lévy (inspecteur général de l'administration du développement durable honoraire)
- M. Pierre Narring (ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts honoraire)
- M. Jean-Marcel Piétri (ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts honoraire)
- M. Jean-Louis Rohou (précéd. secrétaire général de Réseau Ferré de France-RFF, vice-président de l'association Rail et histoire)
- M. Hervé de Tréglodé (ingénieur général des mines honoraire, précéd. DGA de Réseaux ferrés de France)
- M. Alain Weber (inspecteur général de l'administration du développement durable honoraire)

COLLÈGE AUTOMOBILE

- Président: M. Marc Szulewicz (consultant MS consulting, précéd. directeur général Plastic Omnium auto exterior)
- Secrétariat: Automobile Club de France (M. Emmanuel Piat, directeur du patrimoine historique et automobile)

MEMBRES DE DROIT

- Le Délégué général à la langue française et aux langues de France (M. Paul de Sinety) ou son représentant¹
- Le Haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française au MEFSIN⁷ (M. Pierre Jaillard, administrateur hors classe)
- La Haute fonctionnaire chargée de la terminologie et de la langue française au MIO¹⁴ (M^{me} Laurence Giovacchini)
- Un représentant de l'Académie française²
- Un représentant de l'Académie des sciences (M. Olivier Pironneau)
- Un représentant du Bureau de normalisation de l'automobile (M^{me} Valérie Maupin)
- Un représentant du laboratoire Langues, Textes, Traitements informatiques, Cognition-LATTICE⁴

DIRECTIONS ET SERVICES DU MINISTÈRE, INSTITUTIONS ET ORGANISMES PROFESSIONNELS

- Collège Aménagement, Habitat et Mobilités (M. Pascal Mignerey, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts honoraire, précéd. directeur de l'Autorité de la qualité de service dans les transports)
- Collège Énergies (M. Jean Trapy, précéd. ingénieur principal IFP Énergies nouvelles)
- Fédération des industries des équipements pour véhicules-FIEV (N.)
- MESR⁸(N.)
- MTECT⁶ / Sous-direction de la sécurité et des émissions des véhicules (N.)
- Renault (M. Philippe Bouré, chef de produit stratégie, aides à la conduite)
- Renault Trucks (M. Bernard Lancelot, communication institutionnelle)
- Société des ingénieurs de l'automobile-SIA (M. Frédéric Charon, directeur général; également directeur stratégie innovation Forvia)
- Stellantis (M. Philippe Lauth, acheteur senior)
- Valeo (M. Jean-Luc Di Paola-Galloni, directeur Affaires publiques et développement durable, M. Gilles Elmozzino, *Media relations department*)

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

- M. Denis Astagneau (journaliste, précéd. rédacteur en chef Radio France)
- M. Mathieu Flonneau (maître de conférences, chercheur, universités Paris I et IV)
- M. Jean-Éric Raoul (rédacteur en chef Mondadori France, Sport-Auto et Auto-Journal)
- M. Jean-Marie Réveillé (consultant en analyse concurrence, précéd. Renault)

COLLÈGE BIOLOGIE

- Président: M. Bernard Dujon (directeur de recherche honoraire à l'Institut Pasteur, membre de l'Académie des sciences)
- Secrétariat: Académie des sciences (M. Éric Postaire)

MEMBRES DE DROIT

- Le Délégué général à la langue française et aux langues de France (M. Paul de Sinety) ou son représentant¹
- Le Haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française aux MENJ-MESR⁸ (M. Pascal-Raphaël Ambrogi, inspecteur général)
- Un représentant de l'Académie française²
- Un représentant de l'Académie des sciences [voir «Président»]
- Un représentant du Centre de recherche en linguistique appliquée-CeRLA³

DIRECTIONS ET SERVICES DU MINISTÈRE, INSTITUTIONS ET ORGANISMES PROFESSIONNELS

- Collège Santé et Affaires sociales (N.)

- MENJ-MESR⁸ / Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche-IGÉSR (M. Bertrand Pajot)

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

- M^{me} Catherine Boileau (professeure des universités-PUPH, hôpital Bichat, APHP)
- M^{me} Françoise Budar (directrice de recherche à l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement-INRAE)
- M. Alexandre Maucuer (directeur du laboratoire Structure et activité des biomolécules normales et pathologiques, université d'Évry-Val d'Essonne)
- M^{me} Arlette Nougarède (professeure honoraire, correspondante de l'Académie des sciences)
- M. Olivier Schischmanoff (professeur des universités-PUPH, hôpital Avicenne)
- M. Jean Soulier (professeur des universités-PUPH, hôpital Saint-Louis)
- M^{me} Angela Sutton (professeure des universités-PUPH, hôpital Avicenne)
- M. Bernard Zalc (spécialiste de biologie moléculaire et cellulaire, directeur de recherche émérite à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale-INSERM)

COLLÈGE CHIMIE ET MATERIAUX

- Président: M. Hervé Arribart (professeur honoraire à l'École supérieure de physique et de chimie industrielles-ESPCI, ancien directeur scientifique de Saint-Gobain)
- Secrétariat: M. Jacques Jupille (directeur de recherche émérite au CNRS, Institut des nanosciences de Paris-CNRS-Sorbonne Université)

MEMBRES DE DROIT

- Le Délégué général à la langue française et aux langues de France (M. Paul de Sinety) ou son représentant¹
- Le Haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française au MEFSIN⁷ (M. Pierre Jaillard, administrateur hors classe)
- Un représentant de l'Académie française²
- Un représentant de l'Académie des sciences (M. Ludwik Leibler)
- Un représentant de l'Association française de normalisation-AFNOR (M. Yan Archambeau)
- Un représentant du Centre de recherche en linguistique appliquée-CeRLA³

DIRECTIONS ET SERVICES DU MINISTÈRE, INSTITUTIONS ET ORGANISMES PROFESSIONNELS

- MEFSIN⁷ / Direction générale des entreprises-DGE (N.)
- MENJ-MESR⁸ / Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche-IGÉSR (M^{me} Cécile Bruyère, M. Antoine Éloi)
- Société chimique de France-SCF (M. Jean-Pierre Foulon, précéd. professeur, membre du Comité de rédaction de l'Actualité Chimique)
- Société de chimie thérapeutique (M. Olivier Lafont, professeur, faculté de médecine et de pharmacie de Rouen)

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

- M. Claude Andrieux (directeur de recherche honoraire au CNRS, université Paris Diderot, précéd. président du collège Chimie et Matériaux)
- M. Michel Boussuge (maître de recherches, Mines ParisTech)
- M. Rémi Chauvin (professeur, université Paul Sabatier de Toulouse)
- M. Daniel Cuzin (ingénieur chimiste, précéd. directeur de recherche adjoint Atofina)
- M. Alain Genty (précéd. directeur du Bureau de normalisation des plastiques et de la plasturgie-BNPP)
- M. Jean-François Gérard (professeur à l'université de Lyon, Institut national des sciences appliquées)
- M. Jean-Pierre Houdaer (directeur général honoraire de l'Institut du verre) [membre correspondant]
- M. Bernard Legendre (professeur émérite, université Paris-Saclay) [membre correspondant]
- M. Gérard Mignani (ancien directeur de recherche chez Rhodia et Solvay)
- M. Jean Musso (maître de conférences, université de Toulon)
- M. Thierry Ollevier (professeur titulaire, université Laval, Canada)
- M^{me} Louisette Priester (professeure émérite, université Paris-Saclay)

- M. Daniel Thévenot (professeur émérite, université Paris-Est Créteil)
- M. Jean Toullec (précéd. directeur de recherche au CNRS, université de Saint-Quentin-en-Yvelines)

COLLÈGE CULTURE ET MÉDIAS

- Présidente: M^{me} Alice Develey (journaliste, *Le Figaro*)
- Secrétariat: en attente de désignation

MEMBRES DE DROIT

- Le Délégué général à la langue française et aux langues de France (M. Paul de Sinety) ou son représentant¹
- Le Haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française au MC⁹ (M. Bertrand-Pierre Galey, inspecteur général des affaires culturelles)
- Un représentant de l'Académie française²
- Un représentant de l'Association française de normalisation-AFNOR (M^{me} Séverine Hamiot)
- Un représentant du Centre de recherche en linguistique appliquée-CeRLA³

DIRECTIONS ET SERVICES DU MINISTÈRE, INSTITUTIONS ET ORGANISMES PROFESSIONNELS

- Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique-ARCOM (N.)
- Autorité de régulation professionnelle de la publicité-ARPP (M. Guillaume Dubelloy, juriste conseil)
- Bibliothèque nationale de France (M. Olivier Bosc)
- Centre national du cinéma et de l'image animée-CNC (M. Olivier Fontenay, direction du numérique-service de la création numérique)
- MC⁹ / Direction générale des médias et des industries culturelles-DGMIC (M. Matthieu Couranjou, délégué à la régulation des plateformes numériques)
- MC⁹ / Direction générale de la création artistique-DGCA (M^{me} Stéphanie Chaillou, inspectrice de la création artistique)
- MC⁹ / Direction générale des patrimoines-DGP (M. Philippe Cieren, directeur de l'École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg)
- MC⁹ / Secrétariat général, Délégation à l'information et à la communication-DIC (M^{me} Évelyne Laquit, déléguée à l'information et à la communication)
- MENJ-MESR⁸ / Haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française ou son représentant (M. Pascal-Raphaël Ambrogi, inspecteur général)
- MENJ-MESR⁸ / Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche-IGÉSR (M. Thierry Grognet)

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

- M. Yvan Amar (journaliste)
- M. Laurent Catach (consultant en édition numérique)
- M. François-Marie Grau (délégué général de la Fédération française du prêt-à-porter féminin)
- M^{me} Sophie Kurkdjian (directrice du réseau Culture(s) de mode)
- M^{me} Saveria Mendella (doctorante)
- M^{me} Line Sommant (lexicographe)

COLLÈGE DÉFENSE

- Président: N.
- Secrétariat: Direction de la mémoire, de la culture et des archives-DMCA du MA¹⁰ (M^{me} Khadija Benotmane)

MEMBRES DE DROIT

- Le Délégué général à la langue française et aux langues de France (M. Paul de Sinety) ou son représentant¹
- Le Haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française au MA¹⁰ (N.)
- Un représentant de l'Académie française²
- Un représentant de l'Académie des sciences (M. Antoine Danchin)
- Un représentant de l'Association française de normalisation-AFNOR (M. Jean-Claude Tourneur)
- Un représentant du laboratoire Langues, Textes, Traitements informatiques, Cognition-LATTICE⁴

DIRECTIONS ET SERVICES DU MINISTÈRE, INSTITUTIONS ET ORGANISMES PROFESSIONNELS

- Direction générale de la gendarmerie nationale-DGGN (M. Jean-Philippe Demange)
- MA¹⁰ / Centre de doctrine d'enseignement du commandement-CDEC (N.)
- MA¹⁰ / Centre d'études stratégiques aérospatiales-CESA (N.)
- MA¹⁰ / Centre de normalisation de la défense-CND (N.)
- MA¹⁰ / Centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations-CICDE (Colonel Patrick Chanliau)
- MA¹⁰ / Contrôle général des armées-CGA (M^{me} Stéphanie Bardèche)
- MA¹⁰ / Délégation à l'information et la communication de la défense-DICOD (M^{me} Isabelle Arnold)
- MA¹⁰ / Direction générale de l'armement-DGA (N.)
- MA¹⁰ / Direction générale des relations internationales et de la stratégie-DGRIS (N.)
- MA¹⁰ / État-major de l'armée de l'air-EMAA (N.)
- MA¹⁰ / État-major de l'armée de terre-EMAT (N.)
- MA¹⁰ / État-major de la marine nationale-EMM (N.)

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

- M. Philippe Callé (traducteur)
- Général (2S) Bernard Cruzet
- M. André Dagneaux (précéd. Commission européenne-Direction générale de la traduction)

COLLÈGE DROIT ET JUSTICE

- Président: M. Dominique Latournerie (Conseiller d'État honoraire)
- Secrétariat: Secrétariat général du MJ¹¹ (M. Vincent Chabin, adjoint de la Haute fonctionnaire chargée de la terminologie et de la langue française)

MEMBRES DE DROIT

- Le Délégué général à la langue française et aux langues de France (M. Paul de Sinety) ou son représentant¹
- La Haute fonctionnaire chargée de la terminologie et de la langue française au MJ¹¹ (M^{me} Carine Chevrier, Secrétaire générale)
- La Haute fonctionnaire chargée de la terminologie et de la langue française au MIO¹⁴ (M^{me} Laurence Giovacchini)
- Un représentant de l'Académie française²
- Un représentant du laboratoire Langues, Textes, Traitements informatiques, Cognition-LATTICE⁴

DIRECTIONS ET SERVICES DU MINISTÈRE, INSTITUTIONS ET ORGANISMES PROFESSIONNELS

- MJ¹¹ / Direction de l'administration pénitentiaire-DAP (N.)
- MJ¹¹ / Direction de la protection judiciaire de la jeunesse-DPJ (N.)
- MJ¹¹ / Direction des affaires civiles et du Sceau-DACS (M^{me} Catherine Raynouard, cheffe de service, adjointe au directeur des affaires civiles et du Sceau)
- MJ¹¹ / Direction des affaires criminelles et des grâces-DACG (M. Xavier Leonetti, chef de la mission de prévention et de lutte contre la cybercriminalité)
- MJ¹¹ / Direction des services judiciaires-DSJ (N.)
- MJ¹¹ / Inspection générale des services judiciaires-IGSJ (N.)

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

- M^{me} Nadia Antonin (membre de l'Académie des sciences commerciales)
- M^{me} Nataliya Barysheva (avocate, précéd. experte en terminologie de Lexis Nexis)
- M. Alain Bauer (professeur de criminologie, Conservatoire national des arts et métiers-CNAM)
- M. Vincent Braud (magistrat, Cour d'appel de Paris)
- M. Philippe Davadie (colonel de gendarmerie, directeur de l'enseignement et de la recherche Pôle Judiciaire de la Gendarmerie nationale)
- M. Christian Descheemaeker (président de chambre honoraire, Cour des comptes)
- M. Hani Féghali (éditions Dalloz, département des ouvrages professionnels)
- M. Luc Ferrand (magistrat et déontologue de la profession des commissaires de justice, Chambre nationale des huissiers de justice)

- M. Sylvain Legrand (adjoint au directeur des affaires européennes et internationales à la chambre nationale des commissaires de Justice, précéd. adjoint au haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française du MJ¹¹)
- M^{me} Bénédicte Madinier (précéd. cheffe de la mission du développement et de l'enrichissement de la langue française, MC⁹)
- Maître Alain Marter (avocat, Conférence des bâtonniers)
- M. Christian Siatka (professeur à l'université de Nîmes)
- M. Lucien Weiszberg (expert-comptable)

COLLÈGE ÉCONOMIE ET FINANCES

- Président: M. Pierre-Charles Pradier (chercheur associé au Centre d'économie de la Sorbonne, président du conseil de surveillance de *FIFA Clearing House*)
- Vice-président : M. Didier Marteau (professeur, École supérieure de commerce de Paris-ESCP, membre du Conseil scientifique de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution-ACPR, conseiller Aon France)
 - Secrétariat: Service du Haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française au MEFSIN⁷

MEMBRES DE DROIT

- Le Délégué général à la langue française et aux langues de France (M. Paul de Sinety) ou son représentant¹
- Le Haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française au MEFSIN⁷ (M. Pierre Jaillard, administrateur hors classe)
- Un représentant de l'Académie française²
- Un représentant de l'Association française de normalisation-AFNOR (M. Morgan Carabeuf)
- Un représentant du laboratoire Langues, Textes, Traitements informatiques, Cognition-LATTICE⁴

DIRECTIONS ET SERVICES DU MINISTÈRE, INSTITUTIONS ET ORGANISMES PROFESSIONNELS

- Association pour le management des risques et des assurances de l'entreprise-AMRAE (N.)
- Autorité de contrôle prudentiel et de résolution-ACPR (M. François-Frédéric Ducos, chef de brigade à la 1^{re} direction du contrôle des assurances)
- Autorité de régulation professionnelle de la publicité-ARPP (M. Guillaume Dubelloy, juriste conseil)
- Autorité des marchés financiers-AMF (M^{me} Patricia Choquet, conseillère experte contentieux régulation)
- Autorité des normes comptables-ANC (N.)
- Banque de France (M^{me} Renée Perche, réviseuse)
- Caisse des dépôts et consignations-CDC (M^{me} Carole Ghilardi, responsable de la relation de place et partenariats)
- Commission européenne-Direction générale de la traduction (M^{me} Laurence Pradoura, traductrice experte senior)
- Conseil économique, social et environnemental-CESE (N.)
- Institut national de la statistique et des études économiques-INSEE (M. Christian Cuvier, administrateur)
- MEFSIN⁷ / Centre de traduction (M. Thomas Ruiz, traducteur)
- MEFSIN⁷ / Direction du budget (N.)
- MEFSIN⁷ / Direction générale des entreprises-DGE (N.)
- MEFSIN⁷ / Direction générale des finances publiques-DGFIP (M^{me} Anne Galmace, inspectrice des finances publiques)
- MEFSIN⁷ / Direction générale du Trésor-DGT (M. Martin Guesdon)

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

- M. Jean-François Chanlat (professeur émérite à l'université Paris Dauphine et à HEC Montréal)
- M. Jean Marcel Lauginie (inspecteur d'académie honoraire, président d'Actions pour promouvoir le français des affaires-APFA) [membre correspondant]

- M. Yves Magné (administrateur civil honoraire, précéd. MEFSIN⁷ / Direction générale des entreprises-DGE)
- M. Guy Nouailhat (professeur agrégé de mercatique, Lycée Fulbert de Chartres)
- M. Patrick Sainte-Marie (administrateur général)

COLLÈGE ÉDUCATION ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- Président: M. Franck Neveu (professeur des universités, Sorbonne Université, Faculté des Lettres)
- Secrétariat: Service de l'action administrative et des moyens des MENJ-MESR⁸ (M^{me} Joëlle Abel)

MEMBRES DE DROIT

- Le Délégué général à la langue française et aux langues de France (M. Paul de Sinety) ou son représentant¹
- Le Haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française aux MENJ-MESR⁸ (M. Pascal-Raphaël Ambrogi, inspecteur général)
- Un représentant de l'Académie française²
- Un représentant de l'Académie des sciences (M. Edgardo D. Carosella)
- Un représentant de l'Association française de normalisation-AFNOR (M^{me} Christine Kertesz)
- Un représentant du Centre de recherche en linguistique appliquée-CeRLA³

DIRECTIONS ET SERVICES DU MINISTÈRE, INSTITUTIONS ET ORGANISMES PROFESSIONNELS

- France Éducation International (M. Sébastien Georges)
- France Universités (M^{me} Annick Allaire)
- MC⁹ / Haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française (M. Bertrand-Pierre Galey, inspecteur général des affaires culturelles)
- MENJ-MESR⁸ / Délégation à la communication (M. Marc Bost)
- MENJ-MESR⁸ / Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance-DEPP (M^{me} Hélène Durand de Monestrol, cheffe du pôle Lettres second degré)
- MENJ-MESR⁸ / Direction générale de l'enseignement scolaire-DGESCO (M^{me} Florence Bernigole)
- MENJ-MESR⁸ / Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle-DGESIP (M. François Brissy)
- MENJ-MESR⁸ / Direction générale des ressources humaines (M. Benoît Cornu)
- MENJ-MESR⁸ / Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche-IGÉSR (M. Thierry Grognet, M. Laurent Mayet, M. Henri de Rohan-Csermak, inspecteurs généraux)

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

- M. Jean-Baptiste Amadieu (chargé de recherche au CNRS)
- M^{me} Souâd Ayada (inspectrice générale, précéd. présidente du Conseil supérieur des programmes)
- M. Jean-Michel Besnier (professeur de philosophie, Sorbonne Université, Faculté des Lettres)
- M^{me} Hélène Biu (maîtresse de conférences en linguistique médiévale et philologie romane, Sorbonne Université, Faculté des Lettres)
- M. Jean-Paul Brachet (maître de conférences, Sorbonne Université, Faculté des Lettres)
- M. Romuald Fonkoua (professeur de littérature francophone, Sorbonne Université, Faculté des Lettres, directeur du Centre international d'études francophones)
- M. Ludovic Fort (inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional de lettres de l'Académie de Paris)
- M. Paul Mathias (inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, doyen du groupe de philosophie de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche-IGÉSR)
- M^{me} Sylvie Monjean-Decaudin (professeure à l'UFR LEA, Sorbonne Université, Faculté des Lettres, juriste linguiste)
- M. Sami Mustapha (doyen de la Faculté de mathématiques, université Paris Diderot)
- M. Jean Pruvost (professeur des universités émérite, université CY Cergy Paris Université)
- M. Jean Szlamowicz (professeur des universités, linguiste, université de Bourgogne)
- M. Charles Torossian (directeur de l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation)

COLLÈGE ÉNERGIE NUCLÉAIRE

- Président: M. Francis Vitton (docteur en physique des réacteurs, expert près l'Autorité de sûreté nucléaire-ASN)
- Vice-président: M. Didier Delmont (ingénieur en sciences et techniques des matériaux, précéd. directeur adjoint CEA)
- Secrétariat: Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives-CEA (M. Frédéric Bordas, ingénieur en sciences et technologies nucléaires, conseiller scientifique auprès de la direction scientifique Énergies/DSE du CEA-Direction des énergies/DES, spécialité déchets et exploitation des installations nucléaires)

MEMBRES DE DROIT

- Le Délégué général à la langue française et aux langues de France (M. Paul de Sinety) ou son représentant¹
- Le Haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française au MEFSIN⁷ (M. Pierre Jaillard, administrateur hors classe)
- Le Haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française aux MTECT-MTE-M⁶ (M. Patrick Février, administrateur général honoraire, membre associé de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable)
- Un représentant de l'Académie française²
- Un représentant de l'Académie des sciences (N.)
- Un représentant de l'Association française de normalisation-AFNOR (M^{me} Julie Mongellaz)
- Un représentant du laboratoire Langues, Textes, Traitements informatiques, Cognition-LATTICE⁴

DIRECTIONS ET SERVICES DU MINISTÈRE, INSTITUTIONS ET ORGANISMES PROFESSIONNELS

- Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs-ANDRA (M^{me} Virginie Wasselin, cheffe de service)
- Assystem (M. Michel Duguey, directeur Sûreté nucléaire)
- Autorité de sûreté nucléaire-ASN (M. Fabien Féron, directeur du transport et des sources, M^{me} Odile Palut-Laurent, docteure ès sciences)
- Autorité de sûreté nucléaire défense-ASND (M. Jean-Yves Reculeau, ingénieur, expert en sûreté nucléaire et transport nucléaire)
- Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives-CEA (M. Daniel Boutet, ingénieur Qualité du service, M^{me} Marie-Paule Elluard, ingénierie, directrice de l'Inspection générale du nucléaire, M. André Grosmann, chef à l'Institut de Recherche sur la fusion par confinement magnétique-IRFM, M. Michel Kerdelhue, ingénieur, responsable cellule Sûreté, M. Christian Latgé, docteur ingénieur en génie chimique, professeur INSTN, M. Pascal Loiseau expert Fusion, M. Hugues Servière, docteur ingénieur en sciences physiques, expert senior)
- EDF (M. François Cabane, ingénieur, attaché au directeur délégué à la sûreté)
- Framatome (M. Étienne Courtin, ingénieur, adjoint au chef du département Sûreté de la direction Ingénierie et projets)
- Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire-IRSN (M^{me} Élisa Mancia, chargée d'affaires ITER, M. Emmanuel Wattelle, adjoint à la directrice Systèmes, nouveaux réacteurs et démarche de sûreté)
- MENJ-MESR⁸ / Service du Haut fonctionnaire de défense et de sécurité (M. Frédéric Marie, coordonnateur défense et sécurité pour la DGRI)
- MESR⁸ (M. Stéphane Grandjean, chargé de mission – Énergie nucléaire)
- MTE⁶ (N.)
- Orano (M. Jean-Marie Chabran, ingénieur, responsable de l'unité interface opérationnelle et projets, M. Hervé Issard, docteur ingénieur expert senior en déchets nucléaires et transport nucléaire, M^{me} Séverine Morillon, coordinatrice Référentiel de sûreté)
- Société française d'énergie nucléaire-SFEN (N.)
- Union européenne / Fusion for Energy (M. Alain Volpert, ingénieur en sûreté nucléaire ITER)
- Zenon Research (M. Greg de Temmerman, directeur général, expert en fusion nucléaire, ancien coordinateur scientifique d'ITER)

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

- M. Rémy Bertrand (ingénieur, précéd. IRSN)
- M. Guy Brunel (ingénieur, expert Communication déchets nucléaires et décontamination nucléaire, précéd. CEA)
- M. Jean-Pierre Carreton (ingénieur, expert en sûreté nucléaire, précéd. assistant du directeur de l'expertise-IRSN)
- M. Michel Debes (consultant senior MDJ-Energy consulting, précéd. EDF)
- M. Jacques Devos (expert en sûreté nucléaire, précéd. Autorité de sûreté nucléaire-ASN)
- M. Michel Hugon (consultant, précéd. Commission européenne, Direction générale de l'énergie-ENER)
- M^{me} Sylvie Jacquemot (chargée de mission Affaires européennes, coordinatrice du réseau européen Laserlab Europe)
- M. Georges Van Goethem (conseiller scientifique senior, Commission européenne)

COLLÈGE ÉNERGIES

- Président: M. Jérôme Ferrier (président de Gaz Méditerranée Développement)
- Secrétariat: M. Jean Trapy (ingénieur principal, précéd. IFP Énergies nouvelles)

MEMBRES DE DROIT

- Le Délégué général à la langue française et aux langues de France (M. Paul de Sinety) ou son représentant¹
- Le Haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française au MEFSIN⁷ (M. Pierre Jaillard, administrateur hors classe)
- Le Haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française aux MTECT-MTE-M⁶ (M. Patrick Février, administrateur général honoraire, membre associé de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable)
- Un représentant de l'Académie française²
- Un représentant de l'Académie des sciences (N.)
- Un représentant du Bureau de normalisation du pétrole (M. Philippe Macon)
- Un représentant du Centre de recherche en linguistique appliquée-CeRLA³

DIRECTIONS ET SERVICES DU MINISTÈRE, INSTITUTIONS ET ORGANISMES PROFESSIONNELS

- MESR⁸ / Direction générale de la recherche et de l'innovation-DGRI, secteur Énergie, Développement durable, Chimie et procédés (M. Xavier Montagne, détaché IFP Énergies nouvelles)
- MTECT-M⁶ / Direction générale de l'énergie et du climat-DGEC (M^{me} Lise Cadix-Gilbain, chargée de mission à la tutelle des parcs nationaux)

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

- M. Jean Bié (ingénieur, précéd. directeur de l'exploration Maurel & Prom)
- M. Jean-Marie Botte (précéd. Total)
- M. Bernard Flamin (interprète de conférences)
- M. Jean-François Gérard (professeur à l'université de Lyon, Institut national des Sciences appliquées de Lyon)
- M. Richard Lavergne (ingénieur général des mines, membre associé du Conseil général de l'économie)
- M^{me} Geneviève Mouillerat (précéd. directrice des projets et construction de Total Exploration Production, membre de l'Académie de marine)
- M^{me} Isabelle Muller (précéd. Total Énergies, déléguée UFIP)
- M. Alain Quenelle (ingénieur, vice-président de Total Professeurs Associés) †
- M. Jean Ropers (ingénieur, précéd. Total Énergies, président du GEP EVOLEN)
- M. Michel Valdelièvre (ingénieur des mines, professeur de Total Professeurs Associés)

COLLÈGE ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Président: M. Éric Binet (précéd. Haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la néologie)
- Secrétariat: (N.)

MEMBRES DE DROIT

- Le Délégué général à la langue française et aux langues de France (M. Paul de Sinety) ou son représentant¹
- Le Haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française aux MTECT-MTE-M⁶ (M. Patrick Février, administrateur général honoraire, membre associé de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable)
- Un représentant de l'Académie française²
- Un représentant de l'Académie des sciences (M. Yvon Le Maho)
- Un représentant de l'Association française de normalisation-AFNOR (M^{me} Pauline Joris)
- Un représentant du Centre de recherche en linguistique appliquée-CeRLA³

DIRECTIONS ET SERVICES DU MINISTÈRE, INSTITUTIONS ET ORGANISMES PROFESSIONNELS

- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie-ADEME (N.)
- Collège Agriculture et Pêche (M. Denis Feignier, précéd. Haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française au MASA⁵)
- Collège Aménagement, Habitat et Mobilités (M. Jean-François Lévy, ingénieur général des ponts et chaussées honoraire)
- Collège Chimie et Matériaux (M. Daniel Thévenot, professeur émérite, université Paris-Est Créteil)
- Collège Énergies (M. Jean Trapy, ingénieur principal, précéd. IFP Énergies nouvelles)
- Institut national de l'environnement industriel et des risques-INERIS (N.)
- Office français de la biodiversité-OFB (N.)
- MTECT-MTE-M⁶ / Commissariat général au développement durable-CGDD (M. Thomas Guéret, chargé de la prospective)
- MTECT-MTE³ / Conseil général de l'environnement et du développement durable-CGEDD (N.)
- MTECT⁶ / Direction de l'eau et de la biodiversité-DEB (N.)
- MTECT-MTE-M⁶ / Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature-DGELN (N.)
- MTECT-M⁶ / Direction générale de l'énergie et du climat-DGEC (N.)
- MTECT⁶ / Direction générale de la prévention des risques-DGPR (N.)
- MTECT-MTE-M⁶ / Direction des affaires européennes et internationales-DAEI (M^{me} Hanane Zarrouki, chargée de mission traduction, terminologie et veille)

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

- M^{me} Brigitte Arnould (inspectrice générale de l'administration du développement durable honoraire)
- M. Bernard Barraqué (directeur de recherche au CNRS émérite, AgroParisTech)
- M^{me} Solange Bidou (conservatrice du patrimoine, Archives nationales)
- M. Jean-Marie Bouchereau (ingénieur chimiste)
- M. Jacques Boudon (consultant)
- M. Michel Cohas (droit privé)
- M. Frédéric Denhez (écrivain scientifique et journaliste)
- M. Luc Foulquier (précéd. conseiller scientifique au Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives-CEA)
- M. Laurent Godefroy (précéd. conseiller d'ambassade «environnement»)
- M^{me} Marie-Odile Grandchamp (vice-présidente de la Société nationale de protection de la nature)
- M^{me} Suzanne Hugon
- M^{me} Nicole Jensen (précéd. chargée de mission à la délégation au développement durable)
- M. Thierry Lavoux (précéd. Haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française)
- M. Mark Tuddenham (chargé de communication, Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution-CITEPA)
- M. Jean Wencker (représentant de France Nature Environnement-FNE)

COLLÈGE INFORMATIQUE

- Président: M. Jean-Marie Chauvet (ingénieur des télécommunications, précéd. directeur associé de Neuron Data)
- Secrétariat: M. Patrice Fournier (précéd. Haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française) et service du Haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française au MEFSIN⁷

MEMBRES DE DROIT

- Le Délégué général à la langue française et aux langues de France (M. Paul de Sinety) ou son représentant¹
- Le Haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française au MEFSIN⁷ (M. Pierre Jaillard, administrateur hors classe)
- Un représentant de l'Académie française²
- Un représentant de l'Académie des sciences (M. Patrick Flandrin)
- Un représentant de l'Association française de normalisation-AFNOR (M^{me} Mélissa Jean)
- Un représentant du laboratoire Langues, Textes, Traitements informatiques, Cognition-LATTICE⁴

DIRECTIONS ET SERVICES DU MINISTÈRE, INSTITUTIONS ET ORGANISMES PROFESSIONNELS

- Collège Télécommunications (M. Jean Schwob, ingénieur en chef des télécommunications honoraire, précéd. France Télécom)
- MEFSIN⁷ / Service du Haut fonctionnaire de défense et de sécurité-SHDFS (M. Max Pauron, ingénieur de l'École supérieure d'informatique, architecte d'entreprise)
- MEFSIN⁷ / Service numérique au Secrétariat général des ministères économiques et financiers (M. Walter Goguillon)

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

- M^{me} Danielle Candel (chercheuse CNRS honoraire)
- M. Laurent Catach (consultant en édition numérique)
- M. François Gondard (ingénieur, précéd. Azur assurances)
- M. Éric-Marc Mahé (précéd. fondateur Massiverand) [membre correspondant]
- M. Jean Joskowicz (ingénieur, précéd. Experian)
- M^{me} France Lafargue (administratrice honoraire, Office de développement par l'automatisation et la simplification du commerce extérieur-ODASCE)
- M. Philippe Roy (conseil en innovation numérique, précéd. délégué adjoint du Pôle de compétitivité de Cap-Digital Paris-Région)
- M. Alain Staron (conseil stratégique, conférencier) [membre correspondant]

COLLÈGE INTÉRIEUR

- Président: M. Olivier Jacob (Préfet, secrétaire général adjoint, directeur du management de l'administration territoriale et de l'encadrement supérieur (DMATES), assisté de sa cheffe de cabinet M^{me} Maud Guérin)
- Secrétariat: Service de la Haut fonctionnaire chargée de la terminologie et de la langue française au MIO¹⁴

MEMBRES DE DROIT

- Le Délégué général à la langue française et aux langues de France (M. Paul de Sinety) ou son représentant¹
- La Haute fonctionnaire chargée de la terminologie et de la langue française au MIO¹⁴ (M^{me} Laurence Giovacchini)
- Un représentant de l'Académie française²

DIRECTIONS ET SERVICES DU MINISTÈRE, INSTITUTIONS ET ORGANISMES PROFESSIONNELS

- Un représentant de la direction générale de la police nationale (DGPN)
- Un représentant de la direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)
- Un représentant de la direction générale des outre-mer (DGOM)
- Un représentant de la direction générale de la sécurité intérieure (DGSI)
- Un représentant de la direction générale des collectivités locales (DGCL)

- Un représentant de la direction des libertés publiques et des affaires juridiques (DLPAJ)
- Un représentant de la direction des ressources humaines (DRH)
- Un représentant de la direction de l'évaluation de la performance, de l'achat, des finances et de l'immobilier (DEPAFI)
- Un représentant de la direction du numérique (DNUM)
- Un représentant de la délégation à la sécurité routière (DSR)
- Un représentant du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR)
- Un représentant de l'institut des hautes études du ministère de l'intérieur (IHÉMI)
- Un représentant du service du haut fonctionnaire de défense (SHFD)
- Un représentant du service central des armes et des explosifs (SCAE)

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

- M^{me} Monique Trédé (membre de l'Institut)

COLLÈGE RELATIONS INTERNATIONALES

- Présidente: M^{me} Véronique Bujon-Barré (précéd. ambassadrice)
- Secrétariat: Mission de la langue française et de l'éducation du MEAE¹² (M. Sébastien Broyart)

MEMBRES DE DROIT

- Le Délégué général à la langue française et aux langues de France (M. Paul de Sinety) ou son représentant¹
- Le Haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française au MEAE¹² (M. Matthieu Peyraud, directeur de la culture, de l'enseignement, de la recherche et du réseau)
- Un représentant de l'Académie française²
- Un représentant de l'Association française de normalisation-AFNOR (M. Philippe Bolusset, M^{me} Christel Rodelet)
- Un représentant du laboratoire Langues, Textes, Traitements informatiques, Cognition-LATTICE⁴

DIRECTIONS ET SERVICES DU MINISTÈRE, INSTITUTIONS ET ORGANISMES PROFESSIONNELS

- Commission européenne-Direction générale de la traduction (M. Benjamin Heyden, M^{me} Françoise Pichonnier, M^{me} Sandrine Senaneuch jusqu'au 05/12/23, M^{me} Marietta Williams à compter du 05/12/23)
- Commission nationale de toponymie (M. Pierre Jaillard, président)
- MEAE¹² / Département de la traduction (M^{me} Marion Douay, M^{me} Delphine Lida, chargée de mission, M^{me} Anne-Maël Rougee-Garcia, M^{me} Oriane Vanseveren)
- MEAE¹² / Centre d'analyse, de prévision et de stratégie-CAPS (M. Pierre Bulher, consultant permanent, M. Raphaël Droszewski, chargé de mission)
- MEAE¹² / Direction du développement durable (M. Serge Graziani, chargé de mission)
- MEAE¹² / Direction générale des affaires politiques et de sécurité / Direction des Nations unies, des organisations internationales, des droits de l'homme et de la francophonie-DGP / NUOI / P (M. Mohamed Bouabdallah, sous-directeur des affaires politiques)
- MEAE¹² / Sous-direction de la communication (M^{me} Marie-Lise Tréhiou)
- MENJ-MESR⁸ / Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche-IGÉSR (M^{me} Joëlle Jean)
- Organisation internationale de la Francophonie (M^{me} Nivine Khaled, directrice de la langue française et de la diversité des cultures francophones, M^{me} Claudia Pietri)

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

- M. Ange Bizet (enseignant)
- M^{me} Danielle Candel (chercheuse CNRS honoraire)
- M. François Gauthier (ancien ambassadeur)
- M. Renaud Girard (chroniqueur international, Le Figaro)
- M^{me} Nicole Gnesotto (professeure au Conservatoire national des arts et métiers-CNAM)
- M. Éric de la Moussaye (ancien ambassadeur, assesseur à la Cour nationale du droit d'asile)
- M^{me} Hélène Rivoal Mateescu (traductrice, précéd. AFNOR)

- M. Philippe Sainteny (ancien directeur de l'information à RFI)
- M^{me} Marie-Josée de Saint Robert (précéd. cheffe du service linguistique de l'ONU à Genève)

COLLÈGE SANTÉ ET AFFAIRES SOCIALES

- Président: M. Philippe Lechat (professeur de pharmacologie, université Paris VII/Hôpital Saint-Louis, président de la commission des médicaments et dispositifs médicaux de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris – COMEDIMS AP-HP)
- Secrétariat : Secrétariat général des ministères sociaux (M^{me} Corinne Occhibelli, chargée d'appui, Pôle modernisation)

MEMBRES DE DROIT

- Le Délégué général à la langue française et aux langues de France (M. Paul de Sinety) ou son représentant¹
- La Haute fonctionnaire chargée de la terminologie et de la langue française aux MTPEI-MSP-MSAPH¹³ (M^{me} Isabelle Reynier)
- Un représentant de l'Académie française²
- Un représentant de l'Académie des sciences (M. Alain-Jacques Valleron)
- Un représentant de l'Association française de normalisation-AFNOR (M^{me} Stéphanie Dayot)
- Un représentant du Centre de recherche en linguistique appliquée-CeRLA³

DIRECTIONS ET SERVICES DU MINISTÈRE, INSTITUTIONS ET ORGANISMES PROFESSIONNELS

- Académie nationale de médecine (M. Jacques Rouessé)
 - Académie nationale de pharmacie (M. Alain Gouyette, professeur honoraire d'oncologie, faculté de pharmacie Université Paris-Saclay, membre de l'Académie nationale de pharmacie, M. Pierre Faure, docteur en pharmacie, praticien hospitalier, centre hospitalo-universitaire Saint-Louis)
 - Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé-ANSM (M. David Morelle, directeur de la maîtrise des flux et des référentiels, titulaire, M^{me} Mouna Houdon, adjointe au directeur, suppléante)
 - Haute autorité de santé-HAS (N.)
 - Institut national de la santé et de la recherche médicale-INSERM (M^{me} Marie Lhosmot-Marquet)
 - MTPEI-MSP-MSAPH¹³ / Délégation du numérique en santé-DNS (M^{me} Sandrine Gaborel)
 - MTPEI-MSP-MSAPH¹³ / Direction du numérique-DNUM (M^{me} Thérèse Fouques-Duparc)
 - MTPEI-MSP-MSAPH¹³ / Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle-DGEFP (M^{me} Laurence Buisson)
 - MTPEI-MSP-MSAPH¹³ / Direction générale du travail-DGT (M^{me} Carine Chemouny)
 - MTPEI-MSP-MSAPH¹³ / Direction des affaires juridiques-DAJ (N.)
 - MTPEI-MSP-MSAPH¹³ / Direction générale de la cohésion sociale-DGCS (M^{me} Sylvia Jacob)
 - MTPEI-MSP-MSAPH¹³ / Direction générale de l'offre de soins-DGOS (M^{me} Anne Bellanger)
- NB: pour les directions des MTPEI-MSP-MSAPH¹³ n'ayant pas désigné d'interlocuteur permanent, le chef de service sera sollicité en tant que de besoin.

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

- M. Philippe Arnaud (professeur des universités, université Paris-Descartes, pharmacien des Hôpitaux, vice-président du Syndicat national des pharmaciens praticiens hospitaliers et praticiens hospitaliers universitaires-SNPHPU)
- M^{me} Danielle Candel (chercheuse CNRS honoraire)
- M. Marc-Antoine Crocq (médecin psychiatre, praticien hospitalier, centre Hospitalier de Rouffach)
- M^{me} Anne Gayot (professeure des universités, faculté de pharmacie Université Lille 2)
- M. Claude-Pierre Giudicelli (médecin interniste, professeur agrégé du Val de Grâce, membre de l'Académie nationale de médecine, vice-président du Comité langage médical (dictionnaire, bibliothèque) de l'Académie nationale de médecine)†
- M. Dominique Hauteville (précéd. professeur agrégé du Service de santé des armées, membre de la Société française du cancer)
- M^{me} Armelle Martin (docteure en pharmacie, responsable du centre de documentation médico-pharmaceutique et de la documentation médico-scientifique à l'AP-HP)

- M. Ronald Nossintchouk (professeur honoraire en odontologie, université Paris Descartes, expert honoraire agréé par la Cour de Cassation, expert près la Cour d'Appel de Paris, lauréat de l'Académie nationale de médecine)
- M. Pascal Pfister (docteur en médecine, précéd. représentant de la Direction générale de l'offre de soins)
- M. Yannick Pilatte (précéd. Institut national de la santé et de la recherche médicale-INSERM)
- M^{me} Nathalie Renevier (traductrice-terminologue indépendante spécialisée dans le domaine médical)
- M. Éric Schmieder (inspecteur général des affaires sociales honoraire)
- M. Stéphane Schmitt (directeur de recherche au CNRS, université Paris 7 UMR 7219)
- M. Bernard Trillat (chef de projet SIH, Hôpital Foch)

PERSONNALITÉS INVITÉES ET ASSOCIÉES AUX TRAVAUX

- M^{me} Annie-Claude Carel (Direction générale du travail (DGT), ministère du Travail du Plein emploi et de l'Insertion)
- M. Hans Peter Dauben, M. Iñaki Gutierrez Ibarluzea, M. Maximilian Otte (International Health Scan, i-HTS EuroScan)
- M^{me} Marianne Duperray (directrice des Recommandations et du Médicament à l'Institut national du cancer)
- M^{me} Claire Korb, M. Esteban Merlette (Direction générale de la cohésion sociale (DGS), ministère de la Santé et de la Prévention)

COLLÈGE SPATIOLOGIE

- Président: M. Gérard Brachet (précéd. directeur général du Centre national d'études spatiales-CNES)
- Secrétariat: Centre national d'études spatiales-CNES (M. Jacques Arnould)

MEMBRES DE DROIT

- Le Délégué général à la langue française et aux langues de France (M. Paul de Sinety) ou son représentant¹
- Le Haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française aux MENJ-MESR⁸ (M. Pascal-Raphaël Ambrogi, inspecteur général)
- Un représentant de l'Académie française²
- Un représentant de l'Académie des sciences (M. Pierre Encrenaz)
- Un représentant du Bureau de normalisation de l'aéronautique et de l'espace-BNAE (M. Karim Benmeziane)
- Un représentant du Centre de recherche en linguistique appliquée-CeRLA³ (M. Adam Renwick)

DIRECTIONS ET SERVICES DU MINISTÈRE, INSTITUTIONS ET ORGANISMES PROFESSIONNELS

- Agence spatiale européenne-ESA (M^{me} Miriam Hamidi)
- Centre national d'études spatiales-CNES (M. Christophe Bastien-Thiry, M. Christophe Bonnal, M. Vincent Taponier)
- Collège Télécommunications (M. Jean Schwob, ingénieur en chef des télécommunications honoraire, précéd. France Télécom)
- Laboratoire d'études spatiales et d'instrumentation en astrophysique-LESIA Observatoire Paris-Meudon (M. Jean-Louis Bougeret)
- MESR⁸ / Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche-IGÉSR (M. François Vandenbrouck)
- Ministère chargé de l'industrie (M. Emmanuel Bourdoncle, chef de projets à la sous-direction du spatial, de l'électronique et du logiciel de la direction générale des entreprises)
- Musée de l'Air et de l'Espace (N.)

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

- M^{me} Danielle Candel (chercheuse CNRS honoraire)
- M. Marc Lachièze-Rey (directeur de recherche émérite au CNRS, laboratoire Astroparticule et Cosmologie, UMR 7164)
- M. Jean-Luc Lefebvre (colonel de l'armée de l'air (CR), directeur du domaine spatiologie de l'Encyclopédie Sciences, éditions ISTE)

- M. Xavier de Maistre (précéd. Bureau de normalisation de l'aéronautique et de l'espace-BNAE)

COLLÈGE SPORT

- Président: M. Arnaud Richard (professeur, université de Toulon, président de l'académie nationale olympique française-ANOF)
- Secrétariat: Mission des affaires européennes et internationales du MSJOP¹⁵ (M^{me} Solène Charuau)

MEMBRES DE DROIT

- Le Délégué général à la langue française et aux langues de France (M. Paul de Sinety) ou son représentant¹
- Le Haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française au MSJOP¹⁵ (M. Daniel Zielinski)
- Un représentant de l'Académie française²
- Un représentant de l'Association française de normalisation-AFNOR (M. Stéphane Moulière)
- Un représentant du laboratoire Langues, Textes, Traitements informatiques, Cognition-LATTICE⁴

DIRECTIONS ET SERVICES DU MINISTÈRE, INSTITUTIONS ET ORGANISMES PROFESSIONNELS

- Agence nationale du Sport-ANS (M. Benoît Dupin, conseiller Haute performance)
- Association des écrivains sportifs-AES (M. Thomas Bauer, maître de conférences, université de Limoges)
- Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 (M. Jorge Perez, *International Relations Project Manager*)
- Comité national olympique et sportif français-CNOSF (M. ÉRIC MONNIN, ADMINISTRATEUR)
- Comité paralympique et sportif français-CPSF (M. Jean Minier)
- Délégation interministérielle aux Jeux olympiques et paralympiques-DIGES (M. Thierry Maudet)
- MSJOP¹⁵ / Bureau de la communication (M. Adrien Dumas, chargé de communication)
- MSJOP¹⁵ / Bureau des fédérations (M. Bruno Genard, chef de bureau)
- MSJOP¹⁵ / Direction des sports-Mission d'appui à la transformation et à l'animation du Lab (N.)
- Institut national du sport, de l'expertise et de la performance-INSEP (M. Sean Gandrille, chargé de mission)

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

- M. Patrick Bacry (grammairien)
- M. Gérard Deshayes (Fédération française des retraites sportives)
- M. Vincent Duluc (Union des journalistes du sport en France-UJSF)
- M. Pierre Galy (journaliste, chef du service Sport de l'AFP)
- M. Daniel Glon (interprète, professeur, expert des Jeux olympiques d'hiver à l'Université des langues de Pékin, 2018-2022)

COLLÈGE TÉLÉCOMMUNICATIONS

- Président par intérim: M. Jean-Marie Chauvet (président du collège Informatique)
- Secrétariat: M. Patrice Fournier (précéd. Haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française) et service du Haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française au MEFSIN⁷

MEMBRES DE DROIT

- Le Délégué général à la langue française et aux langues de France (M. Paul de Sinety) ou son représentant¹
- Le Haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française au MEFSIN⁷ (M. Pierre Jaillard, administrateur hors classe)
- Un représentant de l'Académie française²
- Un représentant de l'Académie des sciences (M. Patrick Flandrin)
- Un représentant de l'Association française de normalisation-AFNOR (M^{me} Mélissa Jean)

- Un représentant du laboratoire Langues, Textes, Traitements informatiques, Cognition-LATTICE⁴

DIRECTIONS ET SERVICES DU MINISTÈRE, INSTITUTIONS ET ORGANISMES PROFESSIONNELS

- Autorité de régulation des communications électroniques et des postes-ARCEP (N.)
- Institut Mines-Télécom / Télécom EM (N.)
- MEFSIN⁷ / Service du Haut fonctionnaire de défense et de sécurité-SHFDS (M. Max Pauron, ingénieur de l'École supérieure d'informatique, architecte d'entreprise)
- MEFSIN⁷ / Service numérique au Secrétariat général des ministères économiques et financiers (M. Walter Goguillon)
- MESR⁸ (N.)

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

- M. Nigel Barnett (enseignant-chercheur honoraire, précéd. Institut Mines-Télécom / Télécom EM)
- M. Daniel Battu (consultant, précéd. université Paris IX-Dauphine)
- M. Philippe Bertran (ingénieur en chef des mines honoraire)
- Mme Danielle Candel (chercheuse CNRS honoraire)
- M. Jean Schwob (ingénieur en chef des télécommunications honoraire, précéd. France Télécom)

GROUPE AD HOC BATTERIES

- Président: le Délégué général à la langue française et aux langues de France (M. Paul de Sinety) ou son représentant
- Secrétariat: Délégation générale à la langue française et aux langues de France¹

MEMBRES DE DROIT

- Le Délégué général à la langue française et aux langues de France (M. Paul de Sinety) ou son représentant¹
- Le Haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française au MEFSIN⁷ (M. Pierre Jaillard, administrateur hors classe)
- Le Haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française aux MTECT-MTE-M⁶ (M. Patrick Février, administrateur général honoraire, membre associé de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable)
- Un représentant de l'Académie française²

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

- M. Claude Andrieux (directeur de recherche honoraire au CNRS, université Paris Diderot, précéd. président du collège Chimie et Matériaux)
- M. Hervé Arribart (professeur honoraire à l'École supérieure de physique et de chimie industrielles-ESPCI, ancien directeur scientifique de Saint-Gobain)
- M. Éric Binet (précéd. Haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la néologie au MTECT-MTE-M⁶)
- M. Jérôme Ferrier (président de Gaz Méditerranée Développement)
- M. Jean-Pierre Foulon (précéd. professeur, membre du Comité de rédaction de l'Actualité Chimique)
- M. Jean-François Gérard (professeur à l'université de Lyon, Institut national des Sciences appliquées de Lyon)
- M. Jacques Jupille (directeur de recherche émérite au CNRS, Institut des nanosciences de Paris-CNRS-Sorbonne Université)
- M. Pascal Mignerey (ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts honoraire, précéd. directeur de l'Autorité de la qualité de service dans les transports)
- M. Xavier Montagne (MESR⁸ / Direction générale de la recherche et de l'innovation-DGRI, secteur Énergie, Développement durable, Chimie et procédés, détaché IFP Énergies nouvelles)
- M. Emmanuel Piat (directeur du patrimoine historique et automobile)
- M. Jean-Marie Réveillé (consultant en analyse concurrence, précéd. Renault)
- M. Marc Szulewicz (consultant MS consulting, précéd. directeur général Plastic Omnium auto exterior)

- M. Daniel Thévenot (professeur émérite, université Paris-Est Créteil)
- M. Hervé de Tréglodé (ingénieur général des mines honoraire, précéd. DGA de Réseaux ferrés de France)

LÉGENDE

1. Mission du développement et de l'enrichissement de la langue: Mme Julie Andreu, Mme Emmanuelle Bédécarrasburu, M. Valerio Emanuele, Mme Nathalie Lanckriet et M. Étienne Quillot
Adresse postale: 3, rue de Valois, 75001 Paris
2. Service du Dictionnaire: Mme Meritxell Argence, Mme Marie Pérouse et Mme Sophie Tonolo
3. Équipe universitaire désignée par le Délégué général à la langue française et aux langues de France, représentation sous la coordination de Mme Julie Makri-Morel
4. Équipe universitaire désignée par le Délégué général à la langue française et aux langues de France, représentée par M. Benjamin Fagard
5. MASA = Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire
6. MTECT-MTE-M = Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires – Ministère de la Transition énergétique – Secrétariat d'État chargé de la Mer
7. MEFSIN = Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique
8. MENJ-MESR = Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse – Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
9. MC = Ministère de la Culture
10. MA = Ministère des Armées
11. MJ = Ministère de la Justice
12. MEAE = Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
13. MTEI-MSP-MSAPH = Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion – Ministère de la Santé et de la Prévention – Ministère des Solidarités et des familles
14. MIO = Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer
15. MSJOP = Ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques

† membre décédé en cours d'année

A.5: Coordonnées des hauts fonctionnaires chargés de la terminologie et de la langue française

Premier Ministre Commission d'enrichissement de la langue française	Délégation générale à la langue française et aux langues de France 3, rue de Valois 75001 Paris Mél.: franceterme@culture.gouv.fr ou terminologie. dgflf@culture.gouv.fr	Intérieur et Outre-mer haute fonctionnaire: Mme Laurence GIOVACCHINI	Ministère de l'intérieur et des Outre-mer Secrétariat général DMATES Place Beauvau 75800 Paris cedex 08 Mél.: laurence.giovacchini@interieur.gouv.fr
Agriculture et Souveraineté alimentaire <i>haut fonctionnaire:</i> M. Grégoire THOMAS	Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire CGAAER 251, rue de Vaugirard 75015 Paris Mél.: gregoire.thomas@agriculture.gouv.fr	Justice <i>haute fonctionnaire:</i> Mme Carine CHEVRIER <i>adjoint de la haute fonctionnaire:</i> M. Vincent CHABIN	Ministère de la justice Secrétariat général Service de l'expertise et de la modernisation Département évaluation et projets de modernisation 13, place Vendôme 75001 Paris Mél.: vincent.chabin@justice.gouv.fr
Armées <i>haut fonctionnaire:</i> N.	[en attente de désignation]		
Culture <i>haut fonctionnaire:</i> M. Bertrand-Pierre GALEY	Ministère de la culture Inspection générale des affaires culturelles 3, rue de Valois 75001 Paris Mél.: bertrand-pierre.galey@culture.gouv.fr	Sports et Jeux olympiques et paralympiques <i>haut fonctionnaire:</i> M. Daniel ZIELINSKI	Ministère des sports et des Jeux olympiques et paralympiques Jeux de la francophonie 95, avenue de France 75650 Paris cedex 13 Mél.: daniel.zielinski@igesr.gouv.fr
Économie, Finances et Souveraineté industrielle et numérique <i>haut fonctionnaire:</i> M. Pierre JAILLARD	Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique Service du HFTLF 67, rue Barbès BP 80001 94201 Ivry-sur-Seine cedex Mél.: pierre.jaillard@finances.gouv.fr	Transition écologique et Cohésion des territoires <i>haut fonctionnaire:</i> M. Patrick FÉVRIER	IGEDD Tour Séquoia 92055 La Défense cedex Mél.: Patrick.Fevrier@developpement-durable.gouv.fr
Éducation nationale et Jeunesse Enseignement supérieur et Recherche <i>haut fonctionnaire:</i> M. Pascal-Raphaël AMBROGI	Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse – Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche IGESR 110, rue de Grenelle 75357 Paris 07 SP Mél.: pascal-raphael.ambrogi@education.gouv.fr	Travail, Santé et Solidarités <i>haute fonctionnaire:</i> Mme Isabelle REYNIER	Secrétariat général des ministères sociaux Pièce 5343 14, avenue Duquesne 75350 Paris 07 SP Mél.: isabelle.reynier@sg.social.gouv.fr
Europe et Affaires étrangères <i>haut fonctionnaire:</i> M. Matthieu PEYRAUD	Ministère de l'Europe et des affaires étrangères DGM/DCERR 27, rue de la Convention CS 91533 75372 Paris cedex 15 Mél.: matthieu.peyraud@diplomatie.gouv.fr		

A.6: Coordonnées de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France et de la Commission d'enrichissement de la langue française

Délégation générale à la langue française et aux langues de France

M. Paul de SINETY
Délégué général à la langue française et aux langues de France
3, rue de Valois
75001 Paris
Tél. 33 (0)1 40 15 36 70
Mél. paul.de-sinety@culture.gouv.fr

Mission du développement et de l'enrichissement de la langue française

Tél. 33 (0)1 40 15 36 95
Mél. franceterme@culture.gouv.fr
terminologie.dgflf@culture.gouv.fr (toute demande concernant les publications et la diffusion)

Chef de la mission
M. Étienne QUILLOT
Mél. etienne.quillot@culture.gouv.fr

Secrétariat
Mme Flore SOTER

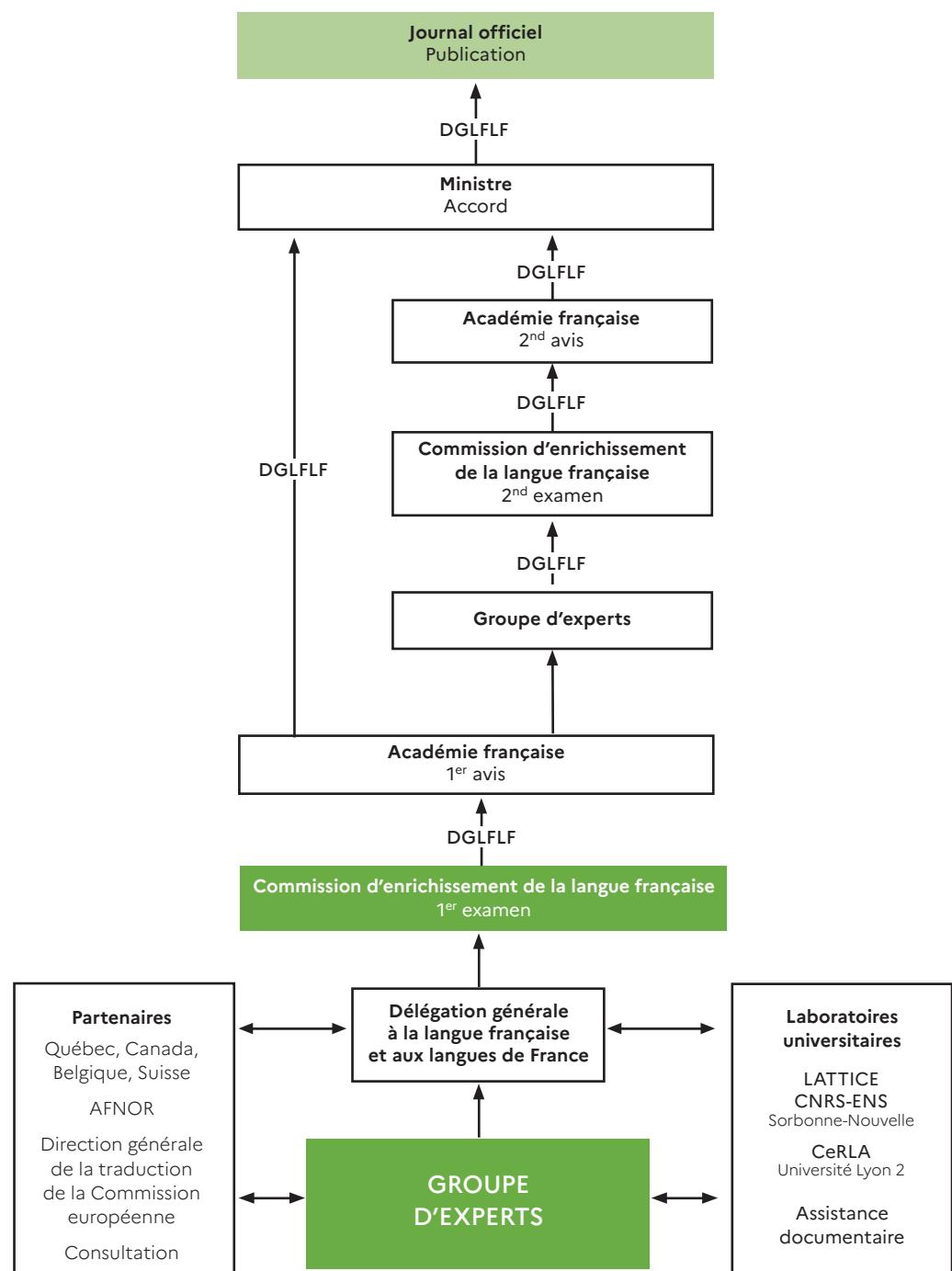
Terminologues
Mme Julie ANDREU
M. Valerio EMANUELE
Mme Nathalie LANCKRIET

Chargée de mission pour la promotion de la terminologie officielle
Mme Emmanuelle BÉDÉCARRASBURU

Commission d'enrichissement de la langue française

M. Frédéric VITOUX
Président de la Commission d'enrichissement de la langue française
Délégation générale à la langue française et aux langues de France
3, rue de Valois
75001 Paris
Tél. 33 (0)1 40 15 36 95
Mél. franceterme@culture.gouv.fr

A.7: La procédure



CONSULTER LES PARTENAIRES

Les groupes d'experts enrichissent leur documentation en consultant les partenaires du dispositif : universitaires, francophones et organismes de normalisation.

Ils commandent une recherche documentaire aux **équipes universitaires** qui contribuent au dispositif. Le dossier documentaire apporte un éclairage indispensable au débat à chaque étape de la procédure d'élaboration d'un terme, au cours des réunions des groupes d'experts puis lors des séances de la Commission d'enrichissement.

Les équipes universitaires peuvent fournir les informations suivantes :

- des définitions extraites de dictionnaires de langue générale en français, voire en anglais, lorsque les termes scientifiques et techniques y sont déjà attestés.
- des définitions ou des contextes définitoires (encyclopédies, glossaires scientifiques, bases de données terminologiques, extraits de revues ou de sites scientifiques et techniques...) en français, et en anglais lorsque les informations font défaut en français.
- des chiffrages d'occurrences datés pour les termes français et les termes anglais. Il est essentiel de pouvoir comparer les résultats (par exemple : le synonyme proposé est 10 fois plus répandu que le terme principal, on ne rencontre pas le terme anglais dans les pages francophones, etc.).
- si le domaine s'y prête, des schémas ou des illustrations.
- le cas échéant, des attestations qui peuvent être utiles lorsque l'on ne dispose pas de définitions ou de contextes explicatifs, ou lorsque la catégorie grammaticale du terme est difficile à déterminer...
- un résumé explicatif mettant l'accent sur les éléments d'information les plus utiles.

Les groupes d'experts consultent les **organismes de politique linguistique des pays francophones** (Bureau de la traduction au Canada, Communauté française en Belgique, OQLF au Québec...), et le département linguistique de langue française de la Direction générale de la Traduction à la Commission européenne. Les groupes posent des questions précises sur des termes en s'adressant directement aux correspondants et interlocuteurs dans ces organismes.

Ils s'adressent aux représentants des **organismes de normalisation** partenaires – l'AFNOR principalement – de manière à repérer les termes déjà définis dans des normes ou faisant l'objet de travaux de normalisation car il importe d'harmoniser autant que possible les termes et les définitions entre le dispositif et les organismes de normalisation.



Les groupes d'experts adressent directement leurs demandes d'information aux correspondants francophones, à leurs correspondants de l'AFNOR et des équipes universitaires lors des réunions auxquelles ils participent ou par courriel (en rédigeant un message collectif pour gagner du temps) :

- en indiquant le délai de réponse souhaité,
- en regroupant les demandes autant que faire se peut,
- en précisant, en l'absence de définition, suffisamment le contexte pour faciliter les recherches.



Voir dans le document *Coordonnées des responsables* le nom des correspondants de chaque groupe d'experts.

SE CONCERTER ENTRE GROUPES D'EXPERTS

Lorsqu'un terme relevant de plusieurs domaines de compétence concerne d'autres groupes d'experts du dispositif d'enrichissement, un groupe peut :

- inviter à l'une des réunions des experts d'un autre groupe pour étudier conjointement la notion,
- décider de confier l'étude du terme à un autre groupe,
- demander à un autre groupe un avis sur une proposition qu'il envisage de transmettre à la Commission d'enrichissement,
- participer à un groupe ad hoc réuni à l'initiative du délégué général (voir page 7).

La Commission d'enrichissement, lorsqu'elle reçoit une liste proposée par un groupe d'experts, est également amenée à vérifier auprès d'autres groupes que certains termes et définitions, à la frontière de plusieurs domaines de compétence, satisfont pleinement l'ensemble des experts. La Mission du développement et de l'enrichissement de la langue de la DGLFLF soumet alors les propositions du groupe d'experts aux autres groupes concernés. Lorsqu'elle reçoit la réponse, la DGLFLF la communique au groupe d'experts concerné, en même temps que celle des autres instances consultées (le plus souvent dans le dossier de synthèse diffusé lors du 1^{er} examen de la liste par la Commission d'enrichissement).

QUELLES NOTIONS ÉTUDIER ET PUBLIER AU *JOURNAL OFFICIEL* ?

Le dispositif d'enrichissement **définit et nomme des réalités nouvelles**.

Il ne lui appartient pas de traiter les termes spécialisés en usage de longue date ou tous les termes étrangers rencontrés dans un milieu professionnel ou scientifique donné pour lesquels on peut trouver définition et traduction dans des bases ou des ouvrages spécialisés ou multilingues. Le but n'est pas de rédiger un dictionnaire donnant pour un mot tous les sens qu'il prend dans tous les domaines, ni de rédiger le glossaire exhaustif d'un domaine. De même, le vocabulaire de la langue générale n'est pas concerné.

Pour **déterminer si une notion mérite d'être étudiée**, les experts peuvent vérifier qu'elle répond à plusieurs critères :

- elle ne figure pas encore, ou très peu, dans les bases de données, dictionnaires, glossaires et autres inventaires de termes d'une langue de spécialité.
- elle est absente des dictionnaires de français courant – ou langue générale – en particulier le Petit Larousse, le Petit Robert et le Dictionnaire Hachette, ainsi que des dictionnaires de français de référence que sont le Dictionnaire de l'Académie française (9^e édition) et le Trésor de la langue française. Par exemple, « revenant, -e » pour l'anglais *returnee*.
- elle est présente dans certains de ces dictionnaires généraux ou inventaires de spécialité, mais l'article, trop succinct ou approximatif, peut induire en erreur et n'est pas satisfaisant pour les experts. La publication au *Journal officiel* a alors pour but d'établir, voire de rétablir la norme et de faire référence. Par exemple, « vitrocéramique ».
- elle est appelée à se répandre au-delà du petit cercle – service d'une entreprise ou d'une organisation, laboratoire de recherche ou universitaire, etc. – des spécialistes qui ont contribué à son émergence. Par exemple, « contrôleur naturel du VIH » pour *HIV controller*.
- elle est véhiculée par un terme d'origine étrangère qui ne dispose pas encore de désignation en français et qui demande à être défini en fonction de l'état de l'art. Et s'il ne s'agit pas d'un terme étranger, c'est un nom de marque, comme *iPad* ou *Segway* qui ont conduit à forger « tablette » et « gyropode ».
- elle a déjà une désignation en français, mais les spécialistes considèrent qu'elle n'est pas satisfaisante en raison de son absence de transparence (par exemple « guidage génétique » recommandé de préférence à *forçage génétique*) et de sa formation qui n'est pas conforme au système morphologique et syntaxique du français (par exemple, « oxybiodegradable » plutôt qu'*oxobiodégradable*).



Les groupes d'experts peuvent proposer des termes qui figurent déjà dans des normes techniques (AFNOR, ISO...). En revanche, la CELF estime que rien ne s'oppose à ce que les définitions publiées au *Journal officiel* s'écartent, dans leur formulation, des désignations et des définitions exhaustives à caractère technique contenues dans les normes, le public visé et les besoins étant différents.



La CELF s'interdit de publier certaines notions trop réglementaires, juridiques ou administratives, qui sont manifestement en dehors de son domaine de compétence, puisque la définition de ces notions évolue au gré des modifications apportées par les autorités de régulation d'un secteur – par exemple le nucléaire ou la pharmacie –, les administrations ou le législateur.

Il reste toutefois souhaitable de trouver des équivalents français pour traduire certaines notions nouvelles, issues de droits étrangers ou provenant de directives européennes (la CELF a ainsi publié les termes « action de groupe » pour *class action*, « recueil légal » pour *kafala* ou « rapport sur les conditions d'exposition » pour *facility report*).

RÉPONDRE À UNE QUESTION DE TRADUCTION PAR UNE RECOMMANDATION D'USAGE

Occasionnellement, la Commission d'enrichissement publie une recommandation à caractère général lorsqu'un même terme étranger a tendance à se répandre dans différents domaines alors qu'il existe déjà un ou plusieurs termes français parfaitement explicites permettant d'exprimer toutes les nuances nécessaires dans des contextes précis. Plutôt que de retenir une formulation unique, peu intelligible, il est recommandé d'apporter des solutions au cas par cas, en privilégiant la clarté et la précision et en faisant appel aux ressources lexicales existantes.

Les projets de recommandation d'usage proposés par les groupes d'experts sont d'abord examinés par le groupe de travail de la Commission d'enrichissement (voir page 7).

Recommandation sur les équivalents français à donner au mot *flyer*

(*Journal officiel* du 3 février 2011)

La vogue du mot anglais *flyer* pour désigner ce qui est littéralement une « feuille volante » est un exemple parmi d'autres d'une méconnaissance des possibilités de la langue française. Il est employé à seule fin de donner un air de nouveauté à une technique publicitaire des plus anciennes. En effet, distribuée de la main à la main à l'entrée des théâtres ou des magasins, glissée dans les boîtes aux lettres ou posée en pile sur un comptoir, une simple feuille de papier reste, à l'ère de l'internet et de la téléphonie mobile, un moyen simple et efficace pour diffuser une information et appeler l'attention du public.

Ainsi, une annonce peut avoir des supports divers, désignés par des mots différents, du plus général - **feuillet, feuille, imprimé** - au plus précis : **dépliant, papillon ou brochure**, si l'on s'en tient à la forme du document, **coupon, prospectus, tract, invitation** ou **programme**, si l'on s'attache à son contenu, qu'il soit commercial, politique ou culturel.

Le lexique offrant une large gamme de mots évocateurs, la Commission générale recommande de ne pas s'en tenir à un mot unique et de puiser sans réserve dans les ressources de la langue française.



Voir dans *FranceTerme* les recommandations d'usage publiées au *Journal officiel* sur les équivalents français des mots *beach, coach, e-, euro, fake news, flyer, gender, learning centre, live, low cost, podcasting, s'miles, street, travel retail...* ou d'autres recommandations publiées par la DGLFLF sur des expressions équivalentes des mots *fooding* ou *pitch* ou du terme « nègre (littéraire) ».

LISTES	Collège → CELF CELF	CELF → Partenaires	CELF → 1 ^{er} examen AF → CELF	CELF → AF	CELF → Collège Collège → CELF	CELF → 2 nd examen AF → CELF	CELF → AF	CELF → AF	CELF → ministre → CELF	CELF → ministre → CELF	Publication au JO	(au Bon)
AGRICULTURE ET PÊCHE	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10 ^e liste	14/04/20 22/04/20	02/11/20	05/01/21	14/01/21	15/02/21	10/03/21	15/03/21	19/03/21	12/04/21	19/05/21	27/05/21	(24/06/21)
11 ^e liste	21/02/23	19/03/23	25/04/23	09/05/23	26/05/23	08/06/23	28/06/23	04/07/23	06/07/23	12/07/23	01/09/23	12/09/23
AMÉNAGEMENT, HABITAT ET MOBILITÉS	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
14 ^e liste	19/02/18 28/02/18	25/04/18	15/06/18	21/06/18	12/07/18	14/11/18	19/11/18	03/12/18	12/12/18	—	14/01/19	29/01/19 (02/05/19)
15 ^e liste	06/06/19 31/05/19	03/07/19	05/07/19	14/07/19	18/07/19	16/12/19	22/01/20	28/01/20	06/02/20	11/02/20	13/03/20	21/05/20 (11/06/20)
16 ^e liste	14/02/20 1/06/20 ■	26/02/20	18/11/20	24/11/20	08/02/21	11/02/21	01/03/21	07/04/21	12/04/21	15/04/21	26/04/21	31/05/21 (08/07/21)
17 ^e liste	22/10/21	04/11/21	15/12/21	21/12/21	01/02/22	08/02/22	09/03/22	13/04/22	21/04/22	28/04/22	30/05/22	05/07/22 (01/09/22)
18 ^e liste	29/09/22	29/09/22	26/10/22	08/11/22	10/01/23	16/01/23	25/01/23	21/02/23	07/03/23	17/03/23	—	17/04/23 (17/05/23)
19 ^e liste	06/07/23	11/07/23	15/11/23	23/11/23	—	—	—	—	—	—	—	—
20 ^e liste	06/10/23	11/10/23	15/11/23	23/11/23	—	—	—	—	—	—	—	—
AUTOMOBILE	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13 ^e liste	11/07/19	28/08/19	23/10/19	25/10/19	26/11/19	05/12/19	29/01/20	19/02/20	06/03/20	11/03/20	—	15/05/20 (18/06/20)
14 ^e liste	27/04/21	19/05/21	30/06/21	05/07/21	14/07/21	20/07/21	04/01/22	19/01/22	25/01/22	03/02/22	11/02/22	—
BIOLOGIE	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11 ^e liste	25/09/18	24/07/18	12/12/18	17/12/18	22/03/19	27/03/19	04/04/19	12/06/19	14/06/19	21/06/19	02/07/19	—
12 ^e liste	24/01/20	05/02/20	17/06/20	25/06/20	03/07/20	17/07/20	17/09/20	18/11/20	24/11/20	01/12/20	15/12/20	—
13 ^e liste	11/06/21	13/07/21	22/09/21	27/09/21	19/11/21	06/12/21	21/12/21	19/01/22	25/01/22	09/02/22	18/02/22	—
14 ^e liste	05/04/22	11/04/22	13/06/22	13/07/22	05/08/22	15/09/22	05/10/22	13/10/22	24/10/22	09/11/22	—	23/12/22 (09/02/23)
15 ^e liste	06/12/22	06/12/22	18/01/23	24/01/23	07/03/23	09/03/23	14/03/23	10/05/23	25/05/23	08/06/23	—	19/07/23 (14/09/23)
16 ^e liste	24/11/23	—	06/12/23	11/12/23	—	—	—	—	—	—	—	—
CHIMIE ET MÉTÉAUX	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7 ^e liste, Termes généraux	21/01/19	18/02/19	17/04/19	24/04/19	02/07/19	11/07/19	08/10/19	23/10/19	25/10/19	22/11/19	02/12/19	—
8 ^e liste, Termes généraux	24/01/20	13/02/20	01/07/20	20/10/20	23/10/20	06/11/20	16/12/20	18/12/20	14/01/21	25/01/21	10/03/21	19/03/21 (13/05/21)
9 ^e liste, Mécanique quantique	29/04/21	13/07/21	22/09/21	27/09/21	26/10/21	16/11/21	01/12/21	19/01/22	25/01/22	03/02/22	11/02/22	22/03/22 (28/04/22)

→ 1^{re} transmission⇒ 2nd transmission

rectificatif

Ligne colorée = Liste publiée

* date de réception

LISTES	Collège → CELF CELF	CELF → Partenaires	CELF → 1 ^{er} examen AF → CELF	CELF → AF	CELF → Collège Collège → CELF	CELF → 2 nd examen AF → CELF	CELF → AF	CELF → AF	CELF → ministre → CELF	CELF → ministre → CELF	Publication au JO	(au Bon)
10 ^e liste, Chimie et matériaux	07/02/23	13/02/23	15/03/23	27/03/23	03/05/23	12/05/23	29/05/23	28/06/23	04/07/23	06/07/23	20/07/23	08/09/23 (12/07/23)
5 ^e liste, Matériaux	16/01/18	20/02/18	06/06/18	11/06/18	05/07/18	19/07/18	11/10/18	23/01/19	25/01/19	31/01/19	06/02/19	11/03/19 (22/03/19)
CULTURE ET MÉDIAS	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10 ^e liste	23/07/18	07/08/18	12/12/18	17/12/18	08/03/19	15/03/19	19/03/19	17/04/19	24/04/19	10/05/19	21/05/19	07/06/19 (25/07/19)
11 ^e liste	25/06/19	22/07/19	18/09/19	20/09/19	25/10/19	28/10/19	20/11/19	22/01/20	28/01/20	06/02/20	13/02/20	13/03/20 (23/05/20)
12 ^e liste	20/10/20	12/11/20	20/01/21	25/01/21	25/02/21	08/03/21	26/03/21	05/05/21	10/05/21	21/05/21	31/05/21	01/07/21 (02/09/21)
13 ^e liste	19/10/21	01/10/21	17/11/21	24/11/21	18/01/22	24/01/22	06/02/22	16/03/22	25/03/22	04/04/22	08/04/22	19/05/22 (23/06/22)
14 ^e liste	29/04/22	10/05/22	29/06/22	06/07/22	17/10/22	24/10/22	23/11/22	30/11/22	08/12/22	15/12/22	—	18/01/23 (16/02/23)
15 ^e liste	13/02/23	14/02/23	15/03/23	27/03/23	25/04/23	27/04/23	10/05/23	07/06/23	22/06/23	04/07/23	14/07/23	11/08/23 (28/09/23)
DÉFENSE	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9 ^e liste	30/05/18	20/07/18	14/11/18	19/11/18	28/01/19	04/02/19	22/02/19	20/03/19	25/03/19	10/05/19	—	14/06/19 (05/09/19)
10 ^e liste	02/12/19	20/12/19	19/02/20	20/02/20	02/07/20	06/07/20	13/07/20	07/10/20	13/10/20	19/10/20	23/10/20	—
DROIT ET JUSTICE	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5 ^e liste	14/11/18	18/12/18	20/02/19	18/04/19	26/04/19	14/05/19	12/06/19	14/06/19	21/06/19	27/06/19	—	20/08/19 (17/10/19)
6 ^e liste	17/02/21	18/02/21	07/04/21	12/04/21	26/05/21	31/05/21	17/06/21	30/06/21	05/07/21	20/07/21	—	06/09/21 (14/09/21)
7 ^e liste	28/04/22	10/05/22	29/06/22	06/07/22	17/09/22	19/10/22	30/11/22	14/11/22	21/12/22	10/01/23	20/01/23	20/02/23 (23/03/23)
8 ^e liste	22/09/23	25/09/23	25/10/23	27/10/23	22/12/23	—	—	—	—	—	—	—
27 ^e liste	19/07/19	09/09/19	13/11/19	22/01/20	07/07/20	17/07/20	18/09/20	28/10/20	02/11/20	10/11/20	—	30/12/20 (28/02/21)
28 ^e liste	30/09/19	06/11/19	22/01/20	28/01/20	09/09/20	12/03/20	08/07/20	12/03/20	08/04/19	18/04/19	—	06/01/21 (28/02/21)
29 ^e liste	29/03/21	02/06/21	07/06/21	21/07/21	09/07/21	05/10/21	20/10/21	27/10/21	18/11/21	13/12/21	—	12/01/22 (17/02/22)
30 ^e liste	06/05/21	05/08/21	20/01/21	27/01/21	30/11/21	06/02/21	11/03/22	11/05/22	20/06/22	21/06/22	—	11/08/22 (30/08/22)
31 ^e liste	01/08/22	27/09/22	23/11/22	30/11/22	21/02/23	28/02/23	27/03/23	19/04/23	25/04/23	15/05/23	—	23/06/23 (24/08/23)
32 ^e liste	30/10/23	23/08/23	15/11/23	23/11/23	—	20/01/21	—	—	—	—	—	—
3 ^e liste des CIV	20/11/20	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

→ 1^{re} transmission⇒ 2nd transmission

rectificatif

Ligne colorée = Liste publiée

* date de réception

the transmission

Ligne colorée = Liste publiée ■ rectificatif * date de réception

LISTES	Collège → CELF	CELF → Partenaires	CELF → AF	CELF → Collège	Collège ⇒ CELF	CELF ⇒ 2 nd examen	CELF ⇒ AF	CELF ⇒ CELF	ministre → CELF	Publication au JO (au Boen)
INFORMATIQUE	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
14 ^e liste	23/04/19	19/04/19	12/06/19	14/06/19	08/07/19	18/07/19	25/07/19	18/09/19	20/09/19	27/09/19
15 ^e liste	29/06/20	04/08/20	07/10/20	13/10/20	06/11/20	10/11/20	23/11/20	16/12/20	14/01/21	25/01/21
16 ^e liste	24/06/21	25/08/21	25/10/21	27/10/21	14/12/21	10/01/22	26/01/22	16/02/22	10/03/22	18/03/22
17 ^e liste	20/12/23	—	—	—	—	—	—	—	—	21/04/22
RELATIONS INTERNATIONALES	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9 ^e liste	22/03/18	20/04/18	17/10/18	19/10/18	04/12/18	11/12/18	28/01/19	20/02/19	26/02/19	15/03/19
10 ^e liste	16/01/20	20/12/19	19/02/20	20/02/20	09/03/20	12/03/20	03/04/20	17/06/20	25/06/20	03/07/20
11 ^e liste	01/10/21	04/10/21	17/11/21	24/11/21	26/01/22	08/02/22	16/03/22	13/04/22	21/04/22	28/04/22
12 ^e liste	10/03/23	11/05/23	07/06/23	13/06/23	12/07/23	26/07/23	25/09/23	25/10/23	27/10/23	09/11/23
3 ^e liste de toponymie	—	19/09/18	—	17/10/18	19/10/18	04/12/18	—	—	—	16/11/23
SANTÉ ET AFFAIRES SOCIALES	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6 ^e liste	12/02/18	28/03/18	06/06/18	11/06/18	11/07/18	19/07/18	12/11/18	20/02/19	26/02/19	15/03/19
7 ^e liste	30/01/19	20/02/19	15/05/19	28/05/19	24/06/19	11/07/19	16/09/19	23/10/19	25/10/19	22/11/19
8 ^e liste	24/01/20	06/02/20	17/06/20	25/06/20	03/07/20	17/07/20	15/09/20	07/10/20	13/10/20	19/10/20
9 ^e liste	12/10/21	09/11/21	15/12/21	21/12/21	01/03/22	11/04/22	11/05/22	20/05/22	02/06/22	21/06/22
10 ^e liste	23/11/22	25/11/22	18/01/23	24/01/23	28/03/23	12/04/23	12/05/23	07/06/23	13/06/23	22/06/23
11 ^e liste	18/09/23	04/10/23	15/11/23	23/11/23	—	—	—	—	04/07/23	21/07/23
SPATOLOGIE	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10 ^e liste	10/07/18	07/09/18	14/11/18	19/11/18	14/12/18	09/01/19	18/01/19	20/02/19	26/02/19	15/03/19
11 ^e liste	24/09/19	23/07/19	13/11/19	20/11/19	12/02/20	18/02/20	30/05/20	01/07/20	06/07/20	09/07/20
12 ^e liste	01/02/22	01/03/22	13/04/22	21/04/22	14/06/22	04/07/22	04/10/22	26/10/22	08/11/22	17/11/22
SPORT	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12 ^e liste	09/04/19	25/04/19	12/06/19	14/06/19	08/07/19	11/07/19	16/07/19	—	—	19/07/19
13 ^e liste	19/04/19 ■	—	—	—	—	—	—	—	—	22/11/19
14 ^e liste	05/04/22	12/04/22	01/06/22	13/06/22	11/07/22	21/07/22	12/09/22	05/10/22	13/10/22	31/10/22
15 ^e liste	07/04/22	12/04/22	01/06/22	13/06/22	11/07/22	21/07/22	12/09/22	05/10/22	13/10/22	31/10/22

15^e liste

22	14/12/22	21/12/22	06/02/23	09/02/23	10/02/23	15/03/23	2
----	----------	----------	----------	----------	----------	----------	---

LISTES	Collège → CELF	CELF → Partenaires	CELF → 1 ^{er} examen	CELF → AF	CELF → CELF	AF → CELF	Collège → CELF	CELF → 2 nd examen	CELF → AF	CELF → AF	CELF → ministre	CELF → CELF	Publication au JO (au Boen)
16 ^e liste	17/02/23	03/04/23	10/05/23	16/05/23	12/07/23	26/07/23	08/09/23	20/09/23	29/09/23	17/10/23	27/10/23	—	27/11/23
17 ^e liste		05/04/23	10/05/23	16/05/23	12/07/23	26/07/23	08/09/23	20/09/23	29/09/23	17/10/23	27/10/23	—	11/12/23
18 ^e liste		26/05/23	30/05/23	28/06/23	04/07/23	10/07/23	26/07/23	13/11/23	06/12/23	11/12/23	20/12/23	—	24/07/23
TELECOMMUNICATIONS	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	13/09/23
10 ^e liste	25/01/19	09/01/19	17/04/19	24/04/19	14/06/19	26/06/19	23/10/19	25/10/19	22/11/19	29/11/19	—	—	05/09/23
11 ^e liste		06/02/21	10/03/21	15/03/21	23/04/21	26/04/21	27/04/21	02/06/21	07/06/21	18/06/21	23/06/21	—	22/07/21
12 ^e liste		29/09/21	15/10/21	17/11/21	24/11/21	14/12/21	21/12/21	19/01/22	25/01/22	03/02/22	11/02/22	15/03/22	11/03/22
13 ^e liste		21/02/23	14/03/23	19/04/23	25/04/23	08/06/23	13/06/23	26/06/23	20/09/23	29/09/23	17/10/23	27/10/23	—
GROUPES AD HOC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	20/12/23
1 ^e liste de l'hydrogène	13/03/20	14/01/20	01/07/20	06/07/20	05/10/20	09/10/20	29/10/20	18/11/20	24/11/20	01/12/20	15/12/20	—	21/01/21
07/06/20 ■													30/01/21
1 ^e liste du quantique	09/11/21	04/01/22	16/02/22	21/04/22	07/06/22	10/06/22	26/07/22	05/10/22	13/10/22	24/10/22	03/11/22	03/11/22	07/12/22
1 ^e liste de la santé et de l'environnement	17/03/22	—	11/05/22	20/05/22	14/06/22	27/06/22	29/07/22	05/10/22	13/10/22	24/10/22	28/10/22	21/11/22	09/12/22
RECOMMANDATIONS ET DÉCISIONS	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	12/01/23
podcast(mg)	25/06/19	—	18/09/19	20/09/19	07/10/19	14/10/19	20/11/19	22/01/20	28/01/20	06/02/20	13/02/20	—	21/05/20
fair value	30/09/19	06/11/19	17/10/19 ■	22/01/20	—	—	—	—	—	—	—	—	11/06/20
webinar	10/07/20	—	07/10/20	13/10/20	06/11/20	10/11/20	20/11/20	16/12/20	18/12/20	14/01/21	25/01/21	—	03/03/21
graduate school	28/04/21	—	02/06/21	07/06/21	18/06/06	—	—	—	—	—	22/06/21	—	12/08/21
approbation dictionnaires	29/06/21	—	30/06/21	30/06/21	01/07/21	—	—	—	—	—	—	02/07/21	04/07/21
fashion	29/04/22	10/05/22	29/06/22	06/07/22	17/10/22	24/10/22	23/11/22	30/11/22	08/12/22	15/12/22	—	18/01/23	25/01/23
tote bag	29/04/22	10/05/22	29/06/22	06/07/22	17/10/22	24/10/22	23/11/22	30/11/22	08/12/22	15/12/22	—	18/01/23	25/01/23
NIMBY et NABY	17/02/23	—	15/03/23	27/03/23	04/04/23	—	—	—	—	—	18/04/23	09/05/23	17/05/23
accountability	10/03/23	11/05/23	07/06/23	—	—	—	—	—	—	—	—	—	01/06/23
street [sport]	24/11/23	—	06/12/23	11/12/23	—	—	—	—	—	—	—	—	29/06/23

→ 1^{re} transmission→ 2^{de} transmission

Ligne colorée = Liste publiée

■ rectificatif

* date de réception

C.2: Calendrier des réunions en 2023

Collège	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet-août	septembre	octobre	novembre	décembre
Agriculture			8 à 14h30	27 à 14h30 **	23 à 14h30 00	27 à 14h30 00	7 à 14h 0	9 à 14h	9 à 14h	6 à 14h	6 à 14h30
Aménagement, Habitat et Mobilités	17 à 14h30 **	24 à 14h30 00	31 à 10h 00				3 à 14h30			8 à 14h30	
Automobile			7 à 14h30				15 à 14h30			5 à 14h30	30 à 14h30
Biologie	27 à 14h 0		10 à 14h 0	28 à 14h 0			2 à 14h	8 à 14h 0		17 à 14h 0	17 à 14h 0
Chimie et Matériaux	17 à 9h30 00		2 à 10h 00	4 à 9h30 00	4 à 15h 0	20 à 15h 00	21 à 15h30 00	11 à 10h 00	5 à 16h 00	17 à 9h30 00	11 à 14h30 00
Culture et Médias			7 à 16h 0	2 à 10h 00	2 à 15h 00	2 à 15h 00	21 à 15h30 00	11 à 10h 00	5 à 16h 00	7 à 14h30 00	11 à 14h30 00
Défense			14 à 10h 00	11 à 14h30 00	16 à 14h30 00	16 à 14h30 00	4 à 14h30 00	19 à 14h30 00	19 à 14h30 00	28 à 14h30 00	12 à 14h30
Droit et Justice			9 à 14h30 0	17 à 10h	14 à 10h	26 à 10h	29 à 10h	29 à 10h	20 à 10h	24 à 10h	15 à 10h
Économie et finances			1 ^{er} à 9h30 **		24 à 14h30 **	9 à 10h *				15 à 14h30 **	
Éducation et Enseignement supérieur	27 à 10h		13 à 14h15 *	23 à 14h15 *	11 à 14h15 *	11 à 14h15 *	6 à 14h15 *	7 à 14h15 *	7 à 14h15 *	9 à 14h15 *	13 à 14h30
Énergie nucléaire			2 à 14h30 **	13 à 14h30 **	11 à 14h30 **	11 à 14h30 **	1 ^{er} à 14h30 **	25 à 14h30 **	25 à 14h30 **	25 à 14h30 **	25 à 14h30 **
Énergies			2 à 14h30 **	13 à 14h30 **	17 à 14h30 **	19 à 14h30 **	19 à 14h30 **	26 à 14h30 **	26 à 14h30 **	28 à 14h30 **	28 à 14h30 **
Environnement et Développement durable	10 à 14h15 *		13 à 14h30 **	20 à 15h 00	4 à 15h 00	2 à 15h 00	18 à 15h 00	18 à 15h 00	18 à 15h 00	6 à 15h 00	18 à 14h 00
Informatic			12 à 14h30 **	9 à 14h30 **	11 à 14h30 **	8 à 14h30 **	14 à 14h30 **	14 à 9h30	14 à 9h30	16 à 9h30	
Relations internationales	16 à 15h 00		20 à 15h 00	20 à 15h 00	4 à 15h 00	4 à 15h 00	19 à 14h30 **	26 à 14h30 **	26 à 14h30 **	28 à 14h30 **	28 à 14h30 **
Santé et Affaires sociales	12 à 14h30 **		21 à 9h30	21 à 9h30	4 à 14h30 *	4 à 14h30 *	23 à 9h30	8 à 10h	8 à 10h	13 à 10h30	13 à 10h30
Spatiologie	5 à 14h30 0		27 à 9h30 0	7 à 14h30 0	26 à 9h30 0	26 à 9h30 0	19 à 14h30 00	7 à 9h30 00	7 à 9h30 00	23 à 9h30	23 à 9h30
Sport			13 à 14h30 00	15 à 9h30 00	19 à 9h30 00	10 à 9h30 00	10 à 9h30 00	20 à 9h30 0	20 à 9h30 0	25 à 9h30 00	25 à 9h30 00
Télécommunications			18 à 9h30 00	15 à 9h30 00	15 à 9h30 00	5 à 9h30 00	5 à 9h30 00	24 à 9h30 0	24 à 9h30 0	13 à 9h30 00	13 à 9h30 00
Commission d'enrichissement	11 à 9h30 0		1 ^{re} à 9h30 0	1 ^{re} à 9h30 0	5 à 9h30 00	26 à 9h30 0	14 à 9h30 0	14 à 9h30 0	14 à 9h30 0	8 à 9h30 00	8 à 9h30 00
Groupe de travail										13 à 9h30 0	13 à 9h30 0
Groupe ad hoc										15 à 14h30 0	15 à 14h30 0
Coordination du dispositif d'enrichissement					21 à 14h30 00			6 à 14h30 0	19 à 10h **	26 à 13h 0	23 à 16h
Comité de pilotage France Terme					6 à 14h 00	20 à 17h30 0	20 à 21 * 00000	15 * 0000		3 * 0000	7 à 15h
Promotion du DELF	20 à 15h30 0		28 à 14h 0000							15 à 9h30 00	20 à 14h30 00
ISIT-DGFLF, Terminologie de la ville durable										26 à 13h 00	7 à 15h 00
Toponymie										26 à 14h30	26 à 14h30
Normalisation (XO3a / TC37)	9 à 9h30 00									7 à 9h30 00	20 à 10h 00
Francs aux Jeux Olympiques										14 à 14h	20 à 14h30
Terminologie: REALITER / OTALF										13 / 142	

* réunion tenue sur une journée
** réunion en formation retraite
■ réunion annulée
■ réunion en visioconférence
○○ réunion hybride

⁹ présentation du DELF aux étudiants de l'ESTI

¹⁰ présentation du DELF à la conférence de l'Association Espagnole de la Terminología y Pérdida de dominios

¹¹ présentation du DELF aux étudiants de l'ISTI

¹² présentation du DELF aux étudiants de l'Université de Varone

¹³ présentation du DELF à la conférence de l'Association Espagnole de la Terminología y Pérdida de dominios

¹⁴ présentation du DELF à la conférence de l'ISTI

¹⁵ présentation du DELF aux étudiants de l'ISTI

¹⁶ présentation du DELF aux étudiants de l'ISTI

¹⁷ présentation du DELF aux étudiants de l'ISTI

¹⁸ présentation du DELF à la conférence de l'ISTI

¹⁹ présentation du DELF aux étudiants de l'ISTI

²⁰ présentation du DELF aux étudiants de l'ISTI

²¹ présentation du DELF aux étudiants de l'ISTI

²² présentation du DELF aux étudiants de l'ISTI

²³ présentation du DELF aux étudiants de l'ISTI

²⁴ présentation du DELF aux étudiants de l

C.3: Liste des publications au *Journal officiel*

Vous retrouverez l'intégralité des listes et des recommandations publiées au *Journal officiel* en 2023, au format PDF, sur notre site en suivant le code 2D ou le lien ci-dessous, et dans Légifrance.

bit.ly/listesJO2023



Vocabulaire de la biologie (JO du 5 janvier),
de **cible thérapeutique à trogocytose**

Vocabulaire de l'astronomie et de la spatiologie (JO du 10 janvier),
d'**accostage assisté à sursaut gamma**

Vocabulaire des énergies (JO du 14 janvier),
d'**analyse des dangers à tube d'assemblage**

Recommandation sur les équivalents français à donner
au terme *tote bag* (JO du 25 janvier)

Recommandation sur les équivalents français à donner
aux termes formés avec *fashion* (JO du 25 janvier)

Vocabulaire de la culture: mode (JO du 25 janvier),
de **boutique hébergée à style de vie**

Vocabulaire du nucléaire (JO du 2 février),
d'**allumage par choc à système de confinement**

Vocabulaire de l'éducation et de l'enseignement supérieur (JO du 8 février),
de **comodal, -e à préenseignement**

Vocabulaire du droit (JO du 24 février),
de **chantage sexuel à photovoyeurisme**

Vocabulaire de l'informatique (JO du 24 mars),
d'**entrepôt de données à plateforme de données**

Vocabulaire de la transition climatique et énergétique en ville (JO du 22 avril),
de **cadastre solaire à vélorue**

Vocabulaire du sport: escalade sportive (JO du 25 mai),
de **course latérale à passage-clé**

Vocabulaire de l'environnement (JO du 28 mai),
de **désimperméabilisation des sols à transition énergétique**

Recommandation sur les équivalents français à donner
aux acronymes *NIMBY* et *NIABY* (JO du 1^{er} juin)

Vocabulaire de l'économie et de la finance (JO du 1^{er} juillet),
d'**actif condamné à vente en ligne sans stock**

Vocabulaire de la biologie (JO du 27 juillet),
de **desmine à reconnaissance du soi**

Vocabulaire de la santé, des affaires sociales et du travail (JO du 18 août),
de **codeur, -euse en LPC à supercontaminateur, -trice**

Vocabulaire de la culture (JO du 31 août),
d'**animateur, -trice graphique à vidéo de ratrapage**

Vocabulaire du sport: rugby (JO du 5 septembre),
de **couper à saut porté**

Vocabulaire de l'agriculture et de la pêche (JO du 12 septembre),
d'**accaparement des mers à travail du sol en bandes**

Vocabulaire de la chimie et des matériaux (JO du 19 septembre),
d'**assemblage supramoléculaire à rotaxane**

Vocabulaire du nucléaire (JO du 26 septembre),
d'**asperseur d'emballage de transport à sandwich de combustible**

Vocabulaire du sport : glisse urbaine (JO du 5 décembre),
de **bol à vrille latérale**

Vocabulaire de l'éducation et de l'enseignement supérieur (JO du 12 décembre),
d'**analytique à transtextualité numérique**

Vocabulaire du sport: parasport (JO du 16 décembre),
de **boccia à rugby en fauteuil roulant**

Vocabulaire des télécommunications (JO du 20 décembre),
d'**authentification à deux étapes à temps de latence**

Vocabulaire des relations internationales (JO du 21 décembre),
de **diplomatie hybride à tourisme durable**

Le dispositif d'enrichissement de la langue française



Références 2018
L'enrichissement de la langue française (exclusivement disponible en ligne)



Rapport annuel 2022 de la Commission d'enrichissement de la langue française et son abrégié



Les vingt ans du décret du 3 juillet 1996 relatif à l'enrichissement de la langue française



Guide des bonnes pratiques
2^e édition 2019

Le site FranceTerme



FranceTerme: le site consacré aux termes parus au *Journal officiel* et recommandés à tous



Mode d'emploi de FranceTerme (partie administration) (2018)

Florilège «1972-2022»



50 termes clés du dispositif d'enrichissement de la langue française (2023)

Vous pouvez vous procurer les versions papier disponibles en écrivant à terminologie.dgflf@culture.gouv.fr

Toutes ces publications sont téléchargeables dans cette rubrique de www.franceterme.culture.fr

Vocabulaires

Disponibles en version papier



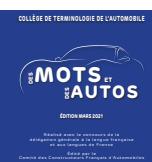
Vocabulaire du pétrole et du gaz 2015



Vocabulaire de la biologie 2017



Vocabulaire de la chimie et des matériaux 2018



Des Mots et des autos 2021



Vocabulaire de l'éducation et de la recherche 2022



60 termes clés pour les négociations climatiques 2022



La Mode en français 2023



100 termes clés utiles aux collectivités locales



Les mots de l'information 60 termes clés

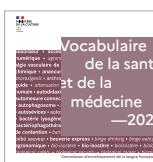
Disponibles exclusivement en ligne



Quelques termes de l'information et de la désinformation 2020



Quelques termes de santé 2020



Vocabulaire de la santé et de la médecine 2020



Vocabulaire du droit 2021



Vocabulaire panlatin du rugby – langues romanes et basque 2023



260 termes clés pour les négociations environnementales et climatiques 2023

Mais aussi:

Audiovisuel et communication (2010),
Défense (2005), Développement durable (2015),
Droit (2014), Économie et finances (2012),
Éducation et recherche (2013),
Équipement, transports et tourisme (2007),
Ingénierie nucléaire (2006), Santé (2013),
Relations internationales (2014), Sciences et techniques spatiales (2014), Sports (2011), Techniques de l'information et de la communication (2017),
Vocabulaire francophone des affaires (2018).

Dépliants « Vous pouvez le dire en français »

Disponibles en version papier

Génétique et biologie 2010



Alchimie des mots de la chimie 2011



Énergie, énergies 2013



À maux anciens, nouveaux remèdes 2014



Si tu veux la paix... 2014



Le vocabulaire s'acclimate 2015

Disponibles exclusivement en ligne



Employeurs, employés 2012



Faire des affaires 2014



Étoiles et toiles 2014



Télévision dernière génération 2014



Nouveaux usages numériques 2015



Le football en français 2015

Mais aussi:
Audiovisuel (2007),
Voyages (2007),
Sport (2008),
Finances (2008),
Petit et grand écran (2009),
Les maux de l'internet (2009),
Planète durable (2010),
Relations internationales (2010),
À la conquête du ciel (2011),
Ballon ovale... Prêts pour la mêlée? (2011),
Bien traiter la nature (2013),
Jeux olympiques d'hiver (2013).

D.2 : La diffusion des publications terminologiques en 2023

La diffusion des publications terminologiques

	Publication	Date d'édition, nombre d'exemplaires tirés	Quantité distribuée en 2023
Vocabulaires			
	La Mode en français (3 ^e éd.)	2023, 2800 ex.	1484
total: 5252 exemplaires distribués	1972-2022, 50 termes clés du dispositif d'enrichissement de la langue française	2023, 6500 ex.	1211
	100 termes clés utiles aux collectivités locales	2023, 5000 ex.	744
	Santé et médecine	2020, 6000 ex.	697
	60 termes clés pour les négociations climatiques	2022, 2500 ex.	363
	Droit	2021, 3000 ex.	247
	La Mode en français (2 ^e éd.)	2020, 2000 ex.	201
	Éducation et recherche	2022, 5000 ex.	143
	Biologie	2017	79
	Audiovisuel et communication	2015	62
	Autres	-	21
Vous pouvez le dire en français			
total: 927 exemplaires distribués	Crise sanitaire	2020, 12 000 ex.	587
	À maux anciens, nouveaux remèdes	2014	202
	Si tu veux la paix...	2014	127
	Autres	-	11
Autres publications			
total: 1336 exemplaires distribués	Abrégé du Rapport annuel 2022	2023	718
	Carte «nouveau site FranceTerme»	2023, 500 ex.	443
	Rapport annuel 2022 de la Commission d'enrichissement de la langue française	2023, 500 ex.	395
	Les termes français de l'artisanat d'art. Un patrimoine remarquable	2021	210
	Quelques termes du droit et de la justice	2023, 200 ex.	171
	Quelques termes de la santé et de la médecine	2023, 200 ex.	122
	Autre	-	34

TOTAL: 8272 publications distribuées

Un exemple d'opérations de diffusion

Paru début 2023, le recueil 1972-2022, 50 termes clés du dispositif d'enrichissement de la langue française a été lancé lors d'une **journée de colloque célébrant le 50^e anniversaire du dispositif**, le 21 mars. Environ 300 exemplaires ont été distribués ce jour-là, puis des exemplaires supplémentaires ont été diffusés au sein du dispositif et aux **hauts-fonctionnaires** désireux de faire connaître ce florilège au sein de leur administration. Cette publication, qui présente le travail institutionnel d'enrichissement de la langue et retrace l'historique de ses instances, joue le rôle de «carte de visite» du dispositif. À ce titre, elle a d'abord été adressée au cabinet de la ministre de la Culture.

Elle a également été diffusée à **l'étranger**, par le biais d'universitaires en ayant fait la demande pour leur public, ou en direct lors de conférences auxquelles prenait part la Mission du développement et de l'enrichissement de la langue :

- **Asociación Española de Terminología** à Saint-Sébastien (journée scientifique)
- **Conseil de l'Union européenne** à Bruxelles
- **Direction générale de la traduction** à Bruxelles
- **Università Cattolica del Sacro Cuore de Milan**
- **Université de Bruxelles**
- **Université de Naples-Parthénope**
- **Université de Vérone**

En France, la diffusion s'est faite, principalement auprès du public étudiant, à diverses occasions :

- à **l'ISIT**, qui forme de futurs professionnels de la traduction et de la terminologie
- à **l'Institut des hautes études de défense nationale**
- à **«Sorbonne Université»** (étudiants en anthropologie)
- à **l'Université de Rouen** (étudiants en linguistique appliquée)
- au sein du master **«Coopération linguistique et éducative»** (Université d'Aix-Marseille)
- lors du colloque du **réseau REALITER** (partenaires de langues romanes)

Ce recueil étant particulièrement adapté au grand public, il a enfin été distribué lors du **Salon d'artisanat d'art** organisé à Nogent-sur-Marne par le Forum Francophone des Affaires, et a fait l'objet de nombreuses demandes de **particuliers**, grâce à la promotion faite sur le site *FranceTerme*, sur les réseaux sociaux et dans l'infolettre.

Coordonné et édité par la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, cet ouvrage présente, pour l'année 2023, le bilan de l'action menée par les administrations en faveur de l'enrichissement de la langue française. Il est établi en application du décret n° 96-602 du 3 juillet 1996 relatif à l'enrichissement de la langue française – modifié par décret n° 2015-341 du 25 mars 2015 –, par la Commission d'enrichissement de la langue française, à partir de la synthèse des bilans d'activités des hauts fonctionnaires à la langue française qui animent des groupes d'experts dans leurs ministères. Il rend compte de la production des termes, expressions et définitions que cette Commission a publiés au *Journal officiel* en 2023 ainsi que de leur diffusion et emploi.

FranceTerme.culture.fr

en ligne et sur application mobile

Découvrez plus de 9 000 termes
pour désigner en français des innovations
et des notions nouvelles

Abonnez-vous pour recevoir les listes de termes
dès leur parution au *Journal officiel*
Suggérez un nouveau terme
dans la « Boîte à idées » de FranceTerme



Délégation générale à la langue française
et aux langues de France
3, rue de Valois, 75001 Paris
Téléphone: 33 (0)1 40 15 36 95, Télécopie: 33 (0)1 40 15 36 37
Courriel: terminologie.dglif@culture.gouv.fr
Internet : www.culture.gouv.fr/Thematiques/x.com/languesFR
Langue-francaise-et-langues-de-france
ISBN imprimé: 978-2-11-155942-4 – ISSN imprimé: 2554-5388
ISBN en ligne: 978-2-11-155943-1 – ISSN en ligne: 2551-0312

